

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES DE LA « CRISE DE L'INFORMATION »
AU SEIN DE LA PRESSE ÉCRITE QUOTIDIENNE AU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
NOÉE MURCHISON-MORAND

JUILLET 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

Le sujet de ce mémoire a été inspiré par les bouleversements dont j'ai été témoin comme journaliste pour un quotidien montréalais entre 2007 et 2011. La passion pour l'information et les mutations profondes des pratiques que j'y ai rencontrées m'ont poussé à vouloir appréhender les impacts des changements en cours pour la société québécoise et plus particulièrement pour l'accès à une information politique de qualité. Si je sers depuis une autre instance de la sphère publique, je conserve une grande admiration pour tous les collègues qui déploient quotidiennement leurs efforts pour trouver et fournir une information de qualité dans des conditions moins qu'évidentes. Je dédie ce mémoire à tous ces journalistes politiques, et tout particulièrement à ceux qui ont accepté de consacrer un temps précieux à cette étude.

Je remercie Isabelle Gusse, professeure au département de science politique de l'UQAM, pour sa disponibilité, ses conseils éclairés et son soutien sans faille comme directrice de recherche. Je remercie aussi Yves Chartrand et Marco Fortier, deux journalistes et chroniqueurs politiques ayant généreusement accepté de partager avec moi leur sagesse et leur expérience avant la réalisation de mon étude de terrain. Je suis immensément reconnaissante aux journalistes dévoués qui ont participé à cette étude, ainsi qu'à leurs collègues et patrons qui ont gracieusement répondu à ma requête de participation.

Bien sûr, je souhaite remercier mes proches pour le soutien et la sollicitude à travers la préparation de ce mémoire : Bruno pour ses nombreuses lectures, sa présence assidue et tout le reste, Loen et Clovis pour leur immense patience, Bruce, Ian et Geneviève pour l'inspiration continue, Ghislaine pour son dévouement, Eldrick, Nayla, Némó et Mica bien malgré eux, ainsi que chacun(e) de mes et ami(e)s et collègues à qui j'ai rabattu les oreilles avec la crise, l'information et la démocratie au fil des mois.

J'aimerais enfin souligner la contribution financière du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour la réalisation de ce mémoire. Je salue aussi la disponibilité des ressources et du personnel du département de science politique et des bibliothèques de l'UQAM.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA PRESSE ÉCRITE QUOTIDIENNE AU QUÉBEC	4
1.1 Problématique	4
1.1.1 Développement des médias écrits	4
1.1.2 Marchandisation de l'information	8
1.1.3 Concentration de la presse.....	10
1.1.4 Convergence de la propriété et des contenus	13
1.1.5 Caractère de la presse écrite	16
1.1.6 Crise des journaux	17
1.2 Problème et question de recherche.....	21
CHAPITRE II	
LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES	24
2.1 Cadre théorique	24
2.1.1 Le concept d'espace public	24
2.1.2 Droits politiques fondamentaux : de la liberté de presse à la liberté d'entreprise de presse	28
2.1.3 Droits politiques fondamentaux : le droit à l'information.....	30
2.1.4 Journalistes : du service public aux pratiques professionnelles	32
2.2 Modèle conceptuel et hypothèse	36
CHAPITRE III	
MÉTHODE	39
3.1 Documentation institutionnelle	39
3.2 Entrevues sur les pratiques journalistiques	41
3.2.1 Échantillon.....	43
3.2.2 Outils méthodologiques.....	44
3.2.3 Prétest	47
3.2.4 Entrevues	48
3.2.5 Traitement du matériel	48

CHAPITRE IV	
RÉSULTATS DE L'ANALYSE	51
4.1 État des lieux : la « crise de l'information »	51
4.1.1 Le cadre juridique et éthique de la crise.....	51
4.1.2 Les quotidiens en crise	54
4.1.3 La crise pour les journalistes et leurs pratiques professionnelles.....	59
4.2 Réponses aux entrevues	64
4.2.1 Perception du rôle démocratique des journalistes et des modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010.....	64
4.2.2 Perception des effets de la crise sur les pratiques de collecte de l'information	70
4.2.3 Perception des effets de la crise sur les pratiques de traitement de l'information	73
4.2.4 Perception des effets de la crise sur les pratiques de diffusion de l'information	76
4.2.5 Autres éléments	78
CHAPITRE V	
DISCUSSION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE	82
5.1 Conséquences de la « crise de l'information »	82
5.2 Limites de la recherche	89
5.3 Pistes de réflexion	91
5.3.1 Les choix économique-politiques et les racines profondes de la crise.....	91
5.3.2 Le web et la participation civique	94
5.3.3 Nécessité et freins à l'intervention étatique.....	95
5.3.4 Au-delà de l'espace public, un modèle de continuum.....	100
5.3.5 Une sphère publique multiple et mouvante	104
CONCLUSION	107
APPENDICE A	
GRILLE D'ENTREVUE	111
APPENDICE B	
QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES.....	115
APPENDICE C	
TABLEAUX DE RESULTATS POUR LE SEGMENT 1 DU QUESTIONNAIRE.....	122
APPENDICE D	
TABLEAUX DE RESULTATS POUR LE SEGMENT 2 DU QUESTIONNAIRE.....	125
APPENDICE E	
TABLEAUX DE RESULTATS POUR LE SEGMENT 3 DU QUESTIONNAIRE.....	127
BIBLIOGRAPHIE	130

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
2.1 Modèle conceptuel.....	36
5.1 Modèle conceptuel.....	101
5.2 Modèle conceptuel modifié.....	102

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
4.1 Journalistes affectés à l'information politique par journal.....	79
4.2 Employés de soutien affectés à l'information politique par journal.....	79

RÉSUMÉ

Après les phénomènes de concentration de la presse, de marchandisation de l'information, de convergence et de centralisation des contenus, une crise mondiale des journaux a suscité dans les années 2000 des inquiétudes quant à la réalisation du rôle démocratique associé aux médias imprimés au Québec et au Canada. Notre étude du cas de la presse écrite quotidienne payante au Québec pendant la période de 2000 à 2010 vise à observer les impacts de la crise sur les pratiques journalistiques qui concrétisent la liberté de presse et le droit à l'information. L'on se demande comment et dans quelle mesure la « crise de l'information » au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec affecte les pratiques des journalistes œuvrant dans les quotidiens québécois, et par extension, quelles sont les conséquences au plan de l'application de la liberté de presse et du droit à l'information. L'on postule que les transformations inhérentes à la « crise de l'information » touchant la presse écrite quotidienne au Québec ont une incidence sur les pratiques journalistiques relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information politique. Plus exactement, ces modifications affectent les pratiques concrétisant le droit à la liberté de presse, incluant la liberté d'expression et de pensée des journalistes, et par extension le droit à l'information, qui sont des droits politiques fondamentaux en démocratie. Un état des lieux sur la crise dressé à partir de la documentation institutionnelle produite entre 2000 et 2010 permet d'abord d'observer que le cadre juridique et éthique encadrant les pratiques journalistiques s'est surtout assoupli pendant cette période, tandis que les quotidiens ont connu d'importants changements structurels en continuité avec les phénomènes de concentration de la presse, de marchandisation de l'information et de convergence et centralisation des contenus. Les pratiques journalistiques s'en sont vues transformées. Ensuite, les propos recueillis auprès de journalistes politiques concernés au premier plan par la crise révèlent que les difficultés traversées par les journaux et le nouveau contexte technologique posent des contraintes grandissantes aux pratiques professionnelles. Ces transformations des pratiques remettent en question la mission de service public de l'information qui garantit la mise en œuvre des droits fondamentaux des citoyens québécois. Ces résultats soulèvent des pistes de réflexion relatives aux racines profondes de la crise, à la participation civique sur le web, à la nécessité de l'intervention gouvernementale et aux freins qui peuvent la limiter, à une approche théorique dépassant le cadre de l'espace public et enfin aux nouvelles expressions de la sphère publique. Certaines pratiques novatrices en journalisme politique écrit suggèrent aussi de nouvelles pistes de recherche.

Mots clés : CRISE DES JOURNAUX, PRESSE ÉCRITE QUOTIDIENNE, DROIT À L'INFORMATION, LIBERTÉ DE PRESSE, PRATIQUES JOURNALISTIQUES, ESPACE PUBLIC, INFORMATION POLITIQUE

INTRODUCTION

Au début des années 2000 et particulièrement depuis 2008 avec la récession mondiale, il a été largement sujet d'une crise des journaux dans les pays développés, notamment au Québec et au Canada. Cette crise se rapporte généralement aux transformations affectant les organes de presse pendant cette période, plus particulièrement celles de la presse écrite. Il s'agit d'une réduction des tirages et surtout des revenus publicitaires en lien avec le passage au web, ainsi que des modifications aux méthodes de production et de distribution de l'information. Ces changements sont liés à de nombreuses réductions de parution, fermetures de salles de nouvelles et rationalisations des effectifs de journalistes. Au Québec, ce contexte de crise a poussé la ministre québécoise de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, à mandater en 2009 un groupe de travail pour faire rapport sur l'avenir des médias québécois.¹ Dans la foulée du rapport publié sous la direction de la professeure Dominique Payette en réponse à ce mandat, des consultations publiques ont été lancées en 2011 sur de possibles interventions du gouvernement québécois en matière de journalisme et d'information.²

Dans ce contexte où une crise structurelle au sein des médias imprimés semble remettre en question la quantité, la qualité et la diversité de l'information qu'ils produisent et transmettent, il paraît pertinent d'étudier le cas de la presse écrite quotidienne payante au Québec pendant la décennie 2000-2010. Plus spécifiquement, la concrétisation des droits politiques fondamentaux des citoyens québécois mérite notre attention dans ce qui se présente comme une « crise de l'information » au sein de cette presse. En effet, l'information et les médias qui la transmettent sont souvent perçus comme un pilier de la démocratie. La publicisation de faits d'intérêt public permet aux citoyens de se former une opinion et de débattre des enjeux de société afin d'orienter les décisions politiques par leur participation aux débats publics et au processus électoral. C'est ce que soutiennent le philosophe Jürgen Habermas³ et le

¹ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. « La ministre St-Pierre confie un mandat de consultation sur l'avenir de l'information à Dominique Payette », *Communiqué du 13 novembre 2009*, [En ligne].
[http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&tx_ttnews\[tt_news\]=5285&cHash=0173031447](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&tx_ttnews[tt_news]=5285&cHash=0173031447) (page consultée le 22 novembre 2009).

² Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. « La ministre St-Pierre annonce la tenue d'une consultation publique sur l'information d'intérêt public dans les médias », *Communiqué du 22 août 2011*, [En ligne].
[http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3323&tx_ttnews\[tt_news\]=5884&tx_ttnews\[backPid\]=3283&cHash=abecdbc333c6a2eb270475e64f8261ba](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3323&tx_ttnews[tt_news]=5884&tx_ttnews[backPid]=3283&cHash=abecdbc333c6a2eb270475e64f8261ba) (page consultée le 29 octobre 2011).

³ Jürgen Habermas. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot, 1986, 324 p.

politologue Benjamin Barber,⁴ pour qui l'information est une source de réflexion et de discussion rationnelle sur les problématiques qui doivent faire l'objet de décisions politiques en démocratie. La presse écrite est particulièrement importante dans le modèle d'espace public développé par Habermas. Cette vision est aussi conforme au rôle démocratique attribué en pratique aux médias québécois dans l'exercice de la liberté de presse et du droit du public à l'information, consistant à « rechercher, collecter, traiter, commenter et diffuser, sans entrave, l'information d'intérêt public nécessaire à l'existence et au maintien de la vie démocratique »⁵ selon le Conseil de presse du Québec.

À la lumière de ce rôle civique de l'information, ce mémoire se penche sur les effets potentiels que les bouleversements affectant les quotidiens québécois de 2000 à 2010 exercent sur le respect des droits politiques fondamentaux que sont le droit à l'information et le droit à la liberté d'expression et de presse. L'objectif est d'étudier l'impact de la « crise » sur les pratiques journalistiques au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec pour en apprécier les conséquences pour les droits des citoyens québécois. L'étude des pratiques journalistiques est essentielle, car elles concrétisent le droit à l'information et la liberté de presse à travers les contenus qui en découlent et alimentent ensuite le débat public et ainsi l'exercice de la démocratie. Nous explorons ce qu'il en est des modifications actuelles de ces pratiques à la fois en dressant un état des lieux de la crise de l'information à partir de la documentation institutionnelle produite entre 2000 et 2010 et en interrogeant des journalistes politiques impliqués au premier plan dans cette crise. Cette approche concrète distingue notre démarche d'une abondante littérature scientifique davantage documentaire. De plus, cette étude de terrain d'un milieu lié de près à l'exercice du pouvoir où se rencontrent des forces contradictoires – politiques, économiques et sociales – dans une période de transformations importantes, apporte un éclairage à la problématique du respect des droits politiques fondamentaux des citoyens.

À cette fin, ce mémoire détaille les différentes étapes de notre démarche ainsi que nos résultats. Le premier chapitre présente notre problématique à l'aide d'une revue de littérature portant sur le développement historique des médias écrits au Québec et ses impacts sur la démocratie, les phénomènes de marchandisation de l'information, de concentration de la presse et de convergence des contenus, ainsi que le caractère particulier de la presse écrite et la crise des journaux associée aux années 2000. Le problème à l'origine de ce mémoire et la question de recherche qui guide ce mémoire y sont précisés.

⁴ Benjamin Barber. *Démocratie forte*, Paris : Desclée de Brouwer, Coll. Gouvernances démocratiques, 1997, 329 p.

⁵ Conseil de presse du Québec. *Les droits et responsabilités de la presse*, 3e édition, novembre 2003, p. 7.

Le second chapitre comporte le cadre théorique de notre recherche. Le modèle de l'espace public, les principes de droit à la liberté de presse et de droit à l'information, ainsi que la notion d'information de service public concrétisée par certaines pratiques journalistiques sont décrits et mis en relation pour présenter le modèle conceptuel qui guide notre démarche. Notre hypothèse de recherche est ensuite précisée.

Le troisième chapitre décrit notre méthode d'analyse et nos sources. Dans un premier temps, les sources documentaires étudiées pour dresser un portrait de la crise de la presse écrite québécoise sont détaillées et les trois axes autour desquels se structure cet état des lieux sont présentés. Il s'agit du cadre juridique et éthique de la crise, des quotidiens en crise et de ce que représente la crise pour les journalistes et leurs pratiques. L'approche utilisée pour notre recherche de terrain est ensuite explicitée. Cela inclut les objectifs de la démarche, le recrutement et les caractéristiques des sujets qui composent l'échantillon, les outils méthodologiques développés, la réalisation du prétest et des entrevues semi-dirigées, puis la méthode de traitement des propos recueillis.

Le quatrième chapitre livre les résultats de notre analyse en deux temps. D'abord, un état des lieux dressé à partir des documents institutionnels produits entre 2000 et 2010 décrit les circonstances de la « crise de l'information ». L'on y analyse le cadre juridique et éthique dans lequel les quotidiens québécois ont évolué pendant cette période, les transformations qu'ont connues les journaux eux-mêmes, ainsi que les impacts de ces changements sur les journalistes et sur leurs pratiques professionnelles. Dans un second temps, l'on y retrouve les faits saillants des réponses recueillies dans le cadre de nos entrevues semi-dirigées réalisées auprès de journalistes de la presse écrite quotidienne. Cela inclut l'analyse de leurs perceptions sur leur rôle en démocratie, sur les modifications à leurs pratiques entre 2000 et 2010, ainsi que sur leurs pratiques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique.

Le cinquième chapitre est dédié à la discussion et à l'interprétation de ces résultats. Situés dans la perspective de la problématique et du cadre théorique de ce mémoire, ceux-ci permettent de conclure à l'existence d'une « crise de l'information » au sein de la presse écrite quotidienne au Québec, puisque des modifications récentes aux pratiques journalistiques affectent la concrétisation des droits à l'information et à la liberté de presse. Cela répond à notre question de recherche et permet de valider notre hypothèse. Les limites de la recherche sont ensuite détaillées et certaines pistes de réflexion proposées. L'on y aborde notamment les racines profondes de la crise, les nouvelles possibilités informationnelles liées à l'usage du web, les freins à l'intervention gouvernementale, un modèle de continuum dépassant le cadre de l'espace public ainsi que l'évolution de la sphère publique.

CHAPITRE I

LA PRESSE ÉCRITE QUOTIDIENNE AU QUÉBEC

Dans ce premier chapitre, nous présentons notre problématique à l'aide d'une revue de littérature qui aborde le développement historique des médias écrits au Québec avec ses impacts sur la démocratie, ainsi que les phénomènes de marchandisation de l'information, de concentration de la presse et de convergence des contenus. Nous complétons cette recension d'études scientifiques et institutionnelles récentes en traitant du caractère particulier de la presse écrite, puis de la crise des journaux associée aux années 2000. Nous présentons enfin le problème à l'origine de ce mémoire et la question de recherche qui guide notre démarche.

1.1 Problématique

La presse écrite au Québec, son évolution et sa capacité à remplir le rôle démocratique associé aux médias dans le contexte québécois et canadien, soit l'exercice de la liberté de presse et du droit du public à l'information, ont fait l'objet de plusieurs études scientifiques et institutionnelles au cours des dernières décennies. Nous présentons d'abord un bref survol historique du développement de la presse écrite dans le contexte canadien et des questionnements sur l'impact de ce développement sur la démocratie, avant de développer davantage autour des phénomènes de marchandisation de l'information, de concentration de la presse et de convergence des contenus, qui marquent fortement le paysage des quotidiens québécois. Nous poursuivons ce tour d'horizon en insistant sur la particularité de la presse écrite, puis nous concluons avec une recension des écrits portant spécifiquement sur la crise de la presse depuis 2000.

1.1.1 Développement des médias écrits

La presse écrite quotidienne a traversé d'intenses transformations depuis un siècle au Québec. Comme en Europe et aux États-Unis, le fonctionnement artisanal des journaux, traditionnellement dirigés par de petits propriétaires dans une perspective de service à la communauté, a été remplacé par

le modèle industriel au tournant du 20^e siècle. S'éloignant de la tradition de la presse d'opinion politique rentable grâce aux abonnements des élites et aux contributions des partis politiques, les journaux sont devenus davantage un produit d'information accessible aux masses. La distribution massive des quotidiens en a fait des supports publicitaires de choix et ces nouveaux revenus publicitaires ont épongé la hausse des coûts de production qui a suivi le développement de technologies d'impression permettant de produire rapidement des dizaines de milliers de copies.¹

Ainsi devenus des « entreprises économiques »,² les journaux se sont intégrés au sein de grandes corporations à partir du milieu du 20^e siècle. Au Québec, un petit empire comptant cinq quotidiens régionaux et quelques stations de radio existait déjà à la fin des années 1930.³ L'économiste américain Robert G. Picard identifie l'explosion du marché de la publicité après la Seconde Guerre mondiale, le développement de monopoles locaux dans l'industrie des journaux et la mise sur pied de conglomerats médiatiques à partir des années 1970 parmi les principales forces du marché affectant les quotidiens en Amérique. Selon lui, ces évolutions ont créé de telles pressions économiques sur les gestionnaires de médias que leurs priorités sont passées de la mission de service public à la recherche exacerbée de profits. Les enjeux capitalistes et commerciaux sont ainsi devenus « les principaux facteurs qui déterminent les opérations et les contenus des grands médias ». ⁴ C'est d'ailleurs à partir de la fin des années 1960 que la concentration de la propriété des médias se met à susciter de telles inquiétudes au Québec et au Canada qu'elle fait l'objet de plusieurs commissions et comités d'étude.⁵

Puis entre 1970 et 1990, des changements technologiques et concurrentiels faisant grimper les coûts de production ont forcé plusieurs propriétaires de journaux à chercher du financement extérieur par l'émission d'actions.⁶ Le politologue Marc-François Bernier avance qu'avec le virage néolibéral favorisant à partir de 1980 la dérèglementation de la propriété des médias, ce mouvement a mené à l'appropriation des médias d'information par des conglomerats ayant des objectifs de rendement élevés

¹ Marc-François Bernier. *Journalistes au pays de la convergence. Sérénité, malaise et détresse dans la profession*, Québec: Presses de l'Université Laval, 2008, p. 7-8.

² *Ibid.*

³ Florian Sauvageau (sous la dir.). *La concentration de la presse à l'ère de la « convergence »*. Dossier remis à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du mandat portant sur *Les impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2001, p. 11.

⁴ Robert G. Picard. « Commercialism and Newspaper Quality », In *Newspaper Research Journal*, vol. 25, no. 1 (2004), p. 56.

⁵ Sauvageau, *La concentration de la presse à l'ère de la « convergence »*, p. 12.

⁶ Bernier, *Journalistes au pays de la convergence*, p. 10.

mais dont la principale activité n'était pas l'information.⁷ Les journaux ont été les premiers touchés par l'intégration à ces « vastes conglomerats multimédias »,⁸ souvent présents dans les industries de la culture et du divertissement aussi bien que dans l'information. La propriété de médias d'information a alors permis aux conglomerats de mettre en place des stratégies de synergie, générant plusieurs produits à partir d'une seule œuvre ou d'une seule information.⁹

Soulignons que cette évolution de la presse écrite s'est faite dans un contexte de libre marché quasi total.¹⁰ Au Canada, comme c'est le cas pour l'industrie de la publicité qui les alimente, les quotidiens ne sont pas encadrés par l'État. Il n'existe aucune réglementation ou aucun soutien gouvernemental qui s'adresse aux journaux.¹¹ La Loi sur les journaux, qui date de 1929, oblige seulement les propriétaires à enregistrer leur publication et à mentionner les noms de l'éditeur et de l'imprimeur.¹² Outre les droits garantis par les chartes et la jurisprudence, il n'existe donc aucune balise légale encadrant le champ d'action et les pratiques journalistiques de la presse écrite.¹³

Les impacts démocratiques du développement de la presse écrite au Québec ont fait l'objet de nombreuses études. Armande Saint-Jean, ex-journaliste et professeure de communications à l'Université de Sherbrooke, établit une série de glissements au sein des pratiques journalistiques de 1960 à 2000. Les journalistes, les organes de presse et l'État se sont successivement déchargés de leurs responsabilités éthiques vis-à-vis de l'information. Entre autres, il s'agit de la responsabilité pour les journalistes de recueillir et de rapporter les faits, pour les médias de garantir les conditions nécessaires à la vérification et à la mise en contexte de ces faits, et pour le gouvernement d'assurer l'imputabilité des entreprises de presse vis-à-vis de ces pratiques.¹⁴ Sous le régime libéral de la presse qui prévaut actuellement – avec la concentration horizontale et verticale, les contraintes technologiques et économiques, l'envahissement de la publicité et la marchandisation des contenus – le caractère

⁷ Bernier, *Journalistes au pays de la convergence*, p. 11.

⁸ Sauvageau, *La concentration de la presse à l'ère de la « convergence »*, p. 14-15.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Anne-Marie Gingras. *Médias et démocratie. Le grand malentendu. 3^e édition revue et augmentée*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 155.

¹¹ Walter C. Soderlund et Kai Hilderbrandt (sous la dir.). *Canadian Newspaper Ownership in the Era of Convergence. Rediscovering Social Responsibility*, Edmonton : The University of Alberta Press, 2005, p. xvi.

¹² Claude Jean Dévirieux. *Manifeste pour le droit à l'information. De la manipulation à la législation*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 64-65.

¹³ Armande Saint-Jean. *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 74.

¹⁴ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 43-69.

« industriel et monopolistique de l'information »¹⁵ oppose pour Saint-Jean droit du public à l'information et liberté de presse.¹⁶ Pour sa part, le chercheur Philippe Marcotte révèle à l'issue d'une enquête réalisée en 2007 auprès de cadres de l'information et de journalistes québécois que la conception changeante de la qualité du journalisme oblige de plus en plus le public à aller chercher de l'information de qualité dans différents médias. Chaque type de média considère que le public est déjà informé ailleurs et ne cherche donc pas l'information brute et les faits vérifiés au sein de son contenu journalistique.¹⁷

Le chercheur en communications Michel Sénécal ajoute que l'ambiguïté historique entre liberté de presse et liberté d'entreprise – particulièrement prononcée dans le cas de la presse écrite – a permis un renversement des effets sociaux de l'information. Les médias, qui ont été à la source de la démocratisation de la société, sont finalement devenus, par une « surdétermination de (leur) caractère économique, un outil d'emprise plutôt que d'émancipation ».¹⁸ Dans la même veine, l'ex-journaliste et professeur québécois Claude Jean Dévirieux considère que l'information est menacée au Québec, car la liberté de presse représente de plus en plus une liberté d'entreprise au détriment du droit du public à être informé. Il plaide pour un encadrement juridique de ce droit.¹⁹

Illustrant ce phénomène, Sophie Boulay conclut de l'analyse des contenus des quotidiens montréalais en 2001 que leur mission corporative l'emporte sur leur mission démocratique en ce qui a trait à la couverture de presse des audiences de la Commission parlementaire sur la concentration de la presse.²⁰ Bernier révèle aussi dans une étude réalisée auprès de journalistes québécois en 2008 que la majorité s'inquiète des effets de la concentration et de la convergence sur la qualité, la diversité et l'intégrité de l'information. Pour ces journalistes, le sensationnalisme, l'information-spectacle, le mélange d'information et d'opinion ainsi que l'influence de la publicité, les intérêts des propriétaires et des actionnaires nuisent à la couverture des faits.²¹

¹⁵ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 111.

¹⁶ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 112.

¹⁷ Philippe Marcotte. *La qualité du journalisme vue par ceux qui le pratiquent*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2008, p. 115.

¹⁸ Michel Sénécal. *L'espace médiatique. Les communications à l'épreuve de la démocratie*, Montréal : Liber, 1995, p. 133.

¹⁹ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 49-50 et 145-146.

²⁰ Sophie Boulay. « Les médias privilégient-ils leur mission démocratique ou économique? Une analyse de contenu des quotidiens montréalais », Mémoire de maîtrise en communication publique, Montréal : UQAM, 2002, p. 105-111.

²¹ Bernier, *Journalistes au pays de la convergence*, p. 169-177.

Dans le cadre d'une analyse des contenus de trois quotidiens régionaux du groupe Gesca, les chercheurs Daniel Giroux et Philippe Marcotte, du Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, démontrent que l'espace consacré aux sujets d'information « lourds » — ou importants pour le débat démocratique régional — s'est vu substantiellement réduit dans deux quotidiens sur trois entre 1992 et 2007.²² Depuis 2000, le Centre d'études sur les médias dirigé par Florian Sauvageau a ainsi produit plusieurs travaux analysant les risques et les impacts des transformations du paysage médiatique sur l'information au Québec, notamment en ce qui a trait à la presse écrite. Les menaces envers la diversité et le pluralisme nécessaires au débat démocratique que représentent la concentration de la propriété de la presse et les stratégies de convergence des contenus au sein des grands conglomérats médiatiques sont soulevées à plusieurs reprises.²³

La politologue Anne-Marie Gingras dresse enfin un portrait d'ensemble du rôle démocratique plus ou moins rempli par les médias québécois. Elle souligne les nombreuses contraintes politiques et économiques que subit l'information à plusieurs niveaux, tant individuel chez le journaliste, qu'organisationnel avec les médias et structurel au sein de l'industrie. Ces contraintes sont, entre autres : une dépendance envers les sources, un manque de temps pour assurer une couverture critique, l'intervention des patrons de presse dans les contenus, l'organisation du travail journalistique, une marchandisation de l'information et la concentration de la propriété de la presse.²⁴

Après ce bref survol du développement historique de la presse écrite au Québec et des principaux débats actuels entourant sa mission démocratique, nous nous penchons maintenant davantage sur trois phénomènes structurants pour le paysage de l'information quotidienne québécoise : la marchandisation de l'information, la concentration de la presse et la convergence des contenus.

1.1.2 Marchandisation de l'information

Le passage de la presse artisanale du 19^e siècle aux entreprises de presse intégrées à des conglomérats transnationaux comprenant des activités diversifiées au début du 21^e siècle a été

²² Daniel Giroux et Philippe Marcotte. « L'information régionale, I- Le cas des quotidiens ». *Les Cahiers-médias*, no. 17 (2009), p. 9-17. Les trois quotidiens étudiés sont *Le Quotidien*, *Le Soleil* et *La Tribune*. Seul *Le Quotidien* a vu son contenu d'informations lourdes s'accroître, contrairement au *Soleil* et à *La Tribune*.

²³ Daniel Giroux et Florian Sauvageau (sous la dir.). *Concentration de la propriété, diversité de l'information et indépendance des rédactions. Rapport remis au Ministère de la Culture et des Communications du Québec*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2005, p. 1-16 ; Sauvageau, *La concentration de la presse à l'ère de la « convergence »*.

²⁴ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 53-164.

fortement marqué par le phénomène de la marchandisation de l'information.²⁵ Saint-Jean résume ainsi la transformation de l'information en Occident pendant cette période :

... l'information elle-même a changé de statut : de service public considéré comme essentiel au fonctionnement de la démocratie, elle est devenue un produit, un objet d'exploitation par l'entreprise, une sorte de marchandise quotidienne inscrite dans les rouages mêmes du fonctionnement économique de chaque société.²⁶

Elle note par ailleurs que cette marchandisation de l'information affecte directement les pratiques journalistiques, modifiant carrément la façon dont le journalisme se définit et les balises selon lesquelles il génère des contenus informationnels.²⁷

Gingras définit le phénomène de la marchandisation comme « une logique économique qui permet d'éclairer le rapport qu'entretiennent les médias vis-à-vis de l'information ». ²⁸ Selon cette logique, l'information est une marchandise incluse dans le marché des échanges, à laquelle une valeur est attribuée. Ceci modifie les priorités journalistiques, car c'est la valeur d'échange de l'information et non sa valeur d'usage, ou intrinsèque, qui prédomine. Gingras situe la généralisation du phénomène de la marchandisation à partir des années 1960 au Canada.²⁹ Dans ce contexte, l'information se trouve instrumentalisée afin de générer des profits pour les médias et les annonceurs, ce qui est contraire à une orientation de service public. Par exemple, les ressources accordées à la production de l'information peuvent être limitées afin de maximiser les profits, nuisant ainsi aux conditions d'exercice du journalisme et donc à la qualité des contenus journalistiques. Gingras estime que par la marchandisation, la mission commerciale prévaut sur toutes les autres missions de l'information.³⁰

Sénécal confirme cette tendance dans le contexte canadien. Il fait état de la marchandisation croissante de l'espace médiatique canadien, et particulièrement québécois, au cours du 20^e siècle, et ce au détriment des logiques sociale et étatique tendant vers une démocratisation des médias.³¹

²⁵ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 60.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 60 et 270.

²⁸ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 122.

²⁹ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 123-125.

³⁰ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 132.

³¹ Michel Sénécal. *L'espace médiatique. Les communications à l'épreuve de la démocratie*, Montréal : Liber, 1995, p. 47-158.

1.1.3 Concentration de la presse

Dans cette logique de marchandisation, la concentration de la presse se démarque en tant qu'élément structurant de l'industrie de la presse écrite quotidienne du Québec. Saint-Jean la considère comme « le phénomène le plus marquant au chapitre de l'organisation des médias d'information, en tant qu'industrie ou comme composante majeure du paysage social et économique ». ³² Sauvageau fait remonter le phénomène aux années 1980 avec la création de vastes conglomérats multimédias, une tendance qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. ³³ La concentration de la presse inclut plusieurs procédés commerciaux. La concentration horizontale signifie la propriété multiple dans les mêmes secteurs d'activités, par exemple un propriétaire possédant plusieurs journaux. La concentration verticale fait référence à la propriété d'entités effectuant diverses étapes de production, par exemple le producteur de papier, l'imprimeur, le journal et le réseau de distribution. La propriété croisée concerne la possession par un même acteur industriel de différents types de médias au sein d'un même marché, par exemple un quotidien, une station de radio et une chaîne de télévision s'adressant au même public. Enfin, les conglomérats intègrent des médias à de grandes entreprises possédant des intérêts dans plusieurs secteurs économiques. ³⁴

D'un point de vue commercial et en considérant l'information comme une marchandise, la concentration représente une méthode de « maximisation des rendements sur l'investissement », ³⁵ explique Gingras. Le milieu des affaires y voit l'occasion de réaliser des économies d'échelle, d'exercer un contrôle sur toutes les étapes de production, d'obtenir une influence accrue sur le marché de la publicité et de faire jouer la complémentarité pour la promotion des produits. ³⁶ Cela est aussi le moyen de réduire la concurrence, d'élargir son territoire d'activité, de partager des contenus et d'effectuer de la promotion croisée. ³⁷

La concentration de la presse est cependant très critiquée par les observateurs qui accordent une valeur autre que marchande à l'information. Selon ce que constate la professeure de sciences politiques Isabelle Gusse, la concentration – qui prend souvent la forme du duopole au Québec et au Canada – jumelée à une diminution du financement des radiodiffuseurs publics et l'assouplissement de la réglementation, entraîne une homogénéisation et une marchandisation croissantes des contenus

³² Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 31.

³³ Sauvageau, *La concentration de la presse à l'ère de la « convergence »*, p. 11-17.

³⁴ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 148 ; Giroux et Sauvageau, p. 6-7.

³⁵ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 133.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Giroux et Sauvageau, p. 6-7.

d'information.³⁸ Au début du 21^e siècle, deux grands groupes, Gesca et Quebecor, se partagent en effet la quasi-totalité des moyens d'information québécois.³⁹ Outre les fermetures de médias et les réductions d'effectifs, Gingras recense parmi les effets néfastes de la concentration de la presse une multiplication des occasions de conflits d'intérêts et une atteinte au pluralisme idéologique par la possible réduction de la diversité des contenus, du nombre d'entités médiatiques indépendantes et de la représentation des minorités.⁴⁰ Les chercheurs Walter C. Soderlund et Walter I. Romanow insistent sur le danger de la concentration des médias entre les mains de quelques propriétaires, car ceux-ci se trouvent ainsi en position de manipuler l'opinion publique et même le processus politique en orientant les contenus d'information.⁴¹

Ces préoccupations sont largement répandues, et ce depuis plusieurs décennies, comme en témoigne l'abondante recherche institutionnelle entourant les médias au Québec et au Canada. Dès 1970, le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse présidé par le sénateur Keith Davey se penchait sur la concentration dans l'industrie des journaux canadiens et ses risques pour la qualité et la diversité du journalisme. Le rapport Davey prédisait alors une concentration croissante de la presse écrite, non réglementée par le fédéral, et recommandait la création d'un Conseil de surveillance de la propriété des journaux quotidiens et hebdomadaires. Cette recommandation n'a pas été suivie, mais le phénomène de la concentration de la propriété – par les chaînes de journaux, les sociétés de holdings multimédias et les conglomérats possédant des médias – s'est accentué.⁴²

En 1981, le gouvernement fédéral, inquiet des fermetures de journaux laissant des villes importantes avec un seul quotidien, créait la Commission royale d'enquête sur les quotidiens sous la direction de Tom Kent. Partant du sentiment que l'industrie de la presse écrite, laissée à elle-même, en était venue à s'opposer « nettement et directement à l'intérêt public », ⁴³ la Commission Kent se penchait notamment sur les responsabilités des journaux envers le public, le fonctionnement de l'industrie de la presse écrite et des salles de presse, la propriété des journaux et la qualité du journalisme. Ses recommandations à l'effet d'édicter une loi qui aurait limité et démantelé la propriété

³⁸ Isabelle Gusse (sous la dir.). *Diversité et indépendance des médias*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 12.

³⁹ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 138.

⁴⁰ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 151-152.

⁴¹ Soderlund et Hilderbrandt, p. 11-12.

⁴² Joseph Jackson. *La propriété des journaux au Canada: aperçu des études du Comité Davey et la Commission Kent*, Ottawa : Division des affaires politiques et sociales, 1999, [En ligne]. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb9935-f.htm#CONCLUSIONtxt> (page consultée le 15 octobre 2010).

⁴³ *Ibid.*

de journaux par des conglomérats, de prévoir un contrat écrit pour assurer l'indépendance des rédactions, d'instaurer des allègements fiscaux pour l'industrie et de créer un comité de surveillance des journaux n'ont toutefois pas abouties.⁴⁴ Le phénomène de la concentration dans l'industrie canadienne des journaux s'est accéléré depuis, atteignant le plus haut niveau de concentration dans le monde industriel au milieu des années 1990.⁴⁵ Selon Soderlund et Romanow, les recommandations du Comité Davey et de la Commission Kent demeurent ainsi pertinentes à ce jour.⁴⁶

Au tournant des années 2000, les grands mouvements de propriété croisée des médias ont relancé le débat. Les membres de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec ont réclamé en 2001 des initiatives pour imposer davantage d'imputabilité et de transparence aux médias.⁴⁷ Le Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information mandaté par le gouvernement du Québec – alors dirigé par Bernard Landry – pour analyser les effets de la concentration des groupes de presse a déposé son rapport en 2003 sous la présidence d'Armande Saint-Jean. Le rapport mentionnait que « dans les principales catégories de médias d'information traditionnels, soit les quotidiens, les hebdomadaires, la radio et la télévision, seuls quelques grands joueurs dominant le marché ». ⁴⁸ Le modèle du duopole prévalait dans le cas de la presse écrite quotidienne et hebdomadaire, ainsi que dans le domaine des magazines au Québec.⁴⁹ Ce comité de travail a formulé plusieurs recommandations, dont un mécanisme de surveillance des transferts de propriété en vertu de l'intérêt public, une loi assurant l'indépendance des salles de rédaction et l'adoption de codes de déontologie conformes à une éventuelle Charte de l'information, le renforcement du Conseil de presse et la création d'un Fonds de soutien pour la presse indépendante.⁵⁰ Le comité Saint-Jean a enfin conclu à la nécessité de poursuivre et d'approfondir les travaux de recherche sur le sujet.⁵¹

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Soderlund et Hilderbrandt, p. 11-13.

⁴⁶ Walter C. Soderlund, et Walter I. Romanow. « Failed Attempts at Regulation of Canadian Newspaper Ownership ». Chap. in Soderlund et Hilderbrandt, p. 27.

⁴⁷ Centre d'études sur les médias. *Aperçu des règles et des débats relatifs à la concentration des médias au Québec et au Canada*, 8 p., [En ligne]. http://www.cem.ulaval.ca/concentration_medias/ (page consultée le 16 octobre 2010).

⁴⁸ Armande Saint-Jean (sous la dir.). *Les effets de la concentration des médias au Québec : problématique, recherche et consultations*, Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information, Rapport final, tome 2, Québec : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2003, p. 50.

⁴⁹ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 34-37.

⁵⁰ Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information. *Les effets de la concentration des médias au Québec : Analyse et recommandations*, Rapport final, tome 1, Québec : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2003, p. 4-5.

⁵¹ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 82.

Au fédéral, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a déposé en 2006 un rapport sur l'état des médias canadiens, concluant que les nouvelles, l'information et les débats d'opinion sont essentiels au fonctionnement démocratique et que le public canadien est généralement bien servi à cet égard. Mais le comité a aussi constaté que « dans certains marchés et dans certaines régions, on observe une concentration élevée de la propriété des médias, quand ce n'est pas carrément la domination d'un groupe ». ⁵² Par exemple, six groupes possédaient 80 % des journaux et 70 % des tirages au Canada en 2004. ⁵³ Pour le comité, cette concentration de la presse limite la diversité des voix, nuisant ainsi à la participation civique des citoyens. ⁵⁴ Le comité sénatorial a recommandé, entre autres, un changement à la loi sur la concurrence, un renforcement de l'aide aux publications et l'étude régulière des mesures qui influencent la vitalité du système de diffusion des nouvelles au pays. ⁵⁵ Ces recommandations du Comité sénatorial, comme celles du comité Saint-Jean, n'ont toutefois pas eu de suites. Nous y reviendrons dans le cadre de notre état des lieux au chapitre 4.

1.1.4 Convergence de la propriété et des contenus

Un troisième phénomène important préoccupe les observateurs des médias québécois et canadiens : la convergence des contenus journalistiques. Liée de près et découlant même selon certains de la concentration de la presse, la convergence comporte plusieurs facettes. Éric George, professeur associé à l'École des médias de l'UQAM, souligne que c'est un processus qui se réfère à des circonstances à la fois techniques, économiques, politiques et réglementaires, ainsi que sociales. ⁵⁶ La convergence peut notamment être décrite comme une hyperconcentration de la propriété privée à partir de la fin du 20^e siècle. ⁵⁷ Saint-Jean mentionne le modèle de convergence, en tant que synergie des ressources au sein de grands groupes médiatiques, comme élément de la concentration « tous azimuts » à partir des années 1990 au Québec et au Canada. Selon ce modèle, un journaliste de la presse écrite peut produire un texte pour le quotidien qui l'emploie et voir celui-ci repris dans plusieurs quotidiens régionaux de la même chaîne. ⁵⁸ Colette Brin et Walter Soderlund précisent que la convergence

⁵² Comité sénatorial permanent des transports et des communications. *Rapport final sur les médias d'information canadiens*, volume 1, Ottawa : Le Sénat du Canada, 2006, p. 70-71.

⁵³ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 139.

⁵⁴ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 13.

⁵⁵ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 95-100.

⁵⁶ Éric George. « Re-reading the Notion of 'Convergence' in Light of Recent Changes to the Culture and Communications Industries in Canada ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4 (2010), p. 555.

⁵⁷ George, p. 558.

⁵⁸ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 218-219.

concerne l'intégration et la fusion de technologies médiatiques auparavant distinctes. Ce modèle, qui se met en place dans le paysage médiatique changeant du début de 21^e siècle, fait l'objet de plus en plus de recherches, notamment en raison de ses effets sur les pratiques journalistiques.⁵⁹

George souligne que l'intégration à grande échelle des activités au sein de conglomerats médiatiques entraîne une importante réorganisation du travail journalistique. Les journalistes se retrouvent ainsi à travailler pour plusieurs médias et à produire du contenu pour différentes plateformes, à l'encontre du modèle traditionnel selon lequel les contenus informationnels sont produits indépendamment par chacune des entités médiatiques.⁶⁰ D'un point de vue journalistique, le chercheur en communications Renaud Carbasse parle d'un phénomène de « convergence des contenus et (de) convergence de la main-d'œuvre journalistique au sein d'une même entreprise ». ⁶¹ Ce processus se retrouve selon lui dans sa forme la plus aboutie au Québec au sein de la presse écrite, notamment dans le groupe Quebecor qui s'est doté d'une agence de nouvelles interne en 2009. Celle-ci permet de rationaliser la production journalistique par le partage de contenus informationnels et leur diffusion sur plusieurs plateformes.⁶² François Demers, ex-journaliste et professeur de communications, a étudié la promotion de produits culturels par les médias d'information appartenant à un même groupe, plus exactement le cas de l'émission *Star Académie*. Selon lui, après la convergence en tant qu'intégration de plusieurs technologies et en tant que synergie permise par la propriété verticale et croisée, le concept a pris une nouvelle signification en matière d'information et de journalisme au début des années 2000. La convergence renvoie à la subordination de l'information aux intérêts commerciaux d'une entreprise de presse, dans ce cas Quebecor, à travers la promotion d'opérations commerciales spécifiques, comme *Star Académie*. En contradiction avec le modèle normatif du journalisme qui condamne ce genre de pratique, Quebecor lui attribue même une connotation positive, en tant que pratique souhaitable pour soutenir ses opérations commerciales.⁶³

Survolant les études récentes, Bernier indique que la convergence se caractérise par une volonté de promotion croisée, soit de servir les intérêts corporatistes des entreprises de presse au détriment du

⁵⁹ Colette Brin et Walter Soderlund. « Innovating in a Crisis : Canadian Media Actors Assess the State of Convergence ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4 (2010), p. 576.

⁶⁰ George, p. 559.

⁶¹ Renaud Carbasse. « Du solide et du concret : concentration de la propriété et convergence journalistique au sein du groupe Quebecor Média ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4 (2010), p. 586.

⁶² Carbasse, p. 591-593.

⁶³ François Demers. « La convergence comme nouvelle pratique journalistique ». Chap. in Marc-François Bernier, François Demers, Alain Lavigne, Charles Moumouni et Thierry Watine, *Pratiques novatrices en communication publique, Journalisme, relations publiques et publicité*, Québec: Presses de l'Université Laval, 2005, p. 77-79.

service public.⁶⁴ Comme le type de contenu journalistique qui est privilégié ou écarté dans le processus de convergence dépend des intérêts économiques et politiques des conglomerats,⁶⁵ cela signifie qu'il y a de « grandes probabilités de détournement de la mission démocratique du journalisme ».⁶⁶ Les journalistes québécois sondés par Bernier soulèvent plusieurs préoccupations quant aux effets de la convergence. Ils conçoivent d'abord la convergence comme une menace pour la diversité de l'information. Certains craignent aussi pour leur mobilité et leur sécurité d'emploi en raison du faible nombre d'employeurs distincts. Ensuite, ils se disent préoccupés par la surcharge de travail entraînée par la réduction des effectifs et par ses effets sur la recherche et la vérification de l'information. Enfin, certains craignent l'embrigadement des journalistes et l'obligation de promouvoir les intérêts commerciaux de leur employeur.⁶⁷ Dans une autre étude effectuée entre 1981 et 2007, Bernier et le professeur de communications David Pritchard lient certains changements dans les valeurs professionnelles des journalistes québécois aux stratégies de convergence technologique et commerciale des médias. Tandis que la convergence augmente l'impératif de rapidité en matière de couverture des nouvelles, les journalistes valorisent de plus en plus la profondeur de l'analyse et de l'interprétation des faits.⁶⁸ Un sondage réalisé par les chercheurs Stuart Soroka et Patrick Fournier en 2003 auprès de journalistes canadiens va dans le même sens. Il révèle que presque unanimement, les journalistes sondés estiment que la convergence réduit la qualité des journaux et mine la crédibilité de l'information. Parmi les journalistes employés par de grands conglomerats, ces sentiments sont encore plus prononcés.⁶⁹

En raison de la nouveauté du phénomène, toutes ses conséquences ne sont toutefois pas encore établies. George estime que les impacts du modèle de convergence sur la diversité de l'information et même sur la rentabilité des entreprises de presse demeurent difficiles à mesurer.⁷⁰ Dans leur analyse de contenu de trois quotidiens régionaux du groupe Gesca, Giroux et Marcotte notent en effet que malgré une hausse de la représentation de textes provenant d'autres médias du groupe, de 2002 à 2007, le

⁶⁴ Bernier, *Journalistes au pays de la convergence*, p. 69.

⁶⁵ Marc-François Bernier. « Les journalistes face à la convergence des médias au Québec : un aperçu des raisons d'un rejet massif », In *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4 (2010), p. 566.

⁶⁶ Bernier, *Journalistes au pays de la convergence*, p. 76.

⁶⁷ Bernier, « Les journalistes face à la convergence », p. 578-580.

⁶⁸ David Pritchard et Marc-François Bernier. « Media Convergence and Changes in Quebec Journalists' Professional Values », In *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4 (2010), p. 604-605.

⁶⁹ Soderlund et Hilderbrandt, p. 138-139.

⁷⁰ George, p. 561.

contenu produit par la salle de nouvelles locale n'a pas été réduit.⁷¹ D'autres analyses de contenu de quotidiens canadiens vont dans le même sens en ne révélant pas encore d'effets tranchés de la concentration de la propriété et du modèle de convergence sur le contenu des quotidiens.⁷²

1.1.5 Caractère de la presse écrite

Si plusieurs de ces travaux scientifiques et institutionnels se sont intéressés aux médias en général, la presse écrite semble réclamer une attention particulière dans une perspective démocratique. Le politologue Henry Milner soulève ainsi le rôle accru des journaux en matière de développement de compétences civiques chez les citoyens et de participation électorale subséquente. Par l'étude comparative de dix-sept pays, dont le Canada, Milner constate qu'une forte circulation de journaux coïncide avec des compétences civiques élevées. Pour lui, cela démontre que la lecture de journaux « reflète (ou affecte) » les capacités de participation citoyenne grâce à une circulation de l'information plus libre et transparente.⁷³ Milner s'inquiète par ailleurs de la situation canadienne et particulièrement québécoise, car le Canada se classe parmi les pays ayant le plus faible degré de compétences civiques, à son avis « probablement à cause, surtout, du nombre restreint de lecteurs de journaux ».⁷⁴

La presse écrite se démarque en effet des autres médias selon le chercheur français Patrick Charaudeau, car contrairement à la télévision ou à la radio, sa forme fait davantage appel à l'esprit qu'aux sens. Par sa lisibilité qui impose une distance critique, le dispositif de la presse écrite permet l'approfondissement, la mise en perspective et l'interrogation sur les conséquences de l'information.⁷⁵ Dévirieux abonde dans le même sens en soulignant que le format imprimé favorise « la rétention, la réflexion et le commentaire »,⁷⁶ car les lecteurs doivent traverser l'étape intellectuelle du décodage avant d'obtenir une réaction émotive à la lecture d'un journal. Saint-Jean consacre d'ailleurs une part importante de son analyse sociologique des médias québécois aux quotidiens de la presse écrite,⁷⁷

⁷¹ Giroux et Marcotte, p. 9-17.

⁷² Soderlund et Hilderbrandt, p. 43 ; Brin et Soderlund, p. 575-583.

⁷³ Henry Milner. *La compétence civique, Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement démocratique*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 167-169.

⁷⁴ Milner, p. 308.

⁷⁵ Patrick Charaudeau. *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles-Paris : De Boeck, 2005, p. 92-93.

⁷⁶ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 94.

⁷⁷ Saint-Jean, *Éthique de l'information*.

comme Marcotte qui se penche uniquement sur les quotidiens et la télévision parce que ce sont les deux principales sources d'information des Québécois.⁷⁸

La presse écrite se présente ainsi comme l'acteur principal du secteur de l'information canadienne, alimentant en contenus les autres médias et surtout les nouvelles télévisées. La presse écrite demeure aussi une référence pour les élites politiques et économiques.⁷⁹ Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en 2010 détaille ce rôle crucial des journaux en démocratie. Les quotidiens contribuent largement à la collecte et à la diffusion des nouvelles locales, régionales et internationales, qui sont souvent reprises par la radio et la télévision. Ils établissent quels sujets méritent d'être traités et couvrent davantage les affaires publiques que les autres médias. La presse écrite est aussi le principal employeur de journalistes au sein des pays de l'OCDE. Associés à une baisse de la corruption au sein des gouvernements, les quotidiens sont essentiels pour surveiller l'exercice du pouvoir et pour mousser la participation civile des citoyens. La présence de journaux entraîne ainsi davantage de transparence et de compétition au sein du système politique.⁸⁰ Les sorties publiques de l'éminent journaliste américain Dan Rather en 2009 – pour qui les quotidiens sont essentiels parce qu'ils alimentent en nouvelles de qualité tous les autres médias⁸¹ – et du philosophe allemand Jürgen Habermas en 2007 – qui réclame le sauvetage des journaux car la presse écrite de qualité touche au cœur de la sphère publique politique⁸² – semblent démontrer cette importance de la presse écrite quotidienne pour la participation des citoyens en démocratie.

1.1.6 Crise des journaux

Ces déclarations publiques à l'effet de « sauver » les journaux sont survenues à un moment où la crise économique mondiale de 2008-2009 accentuait les transformations à l'œuvre dans l'industrie de la presse écrite, comme le souligne le rapport sur la situation mondiale des journaux publié en 2010

⁷⁸ Marcotte, p. 9-10.

⁷⁹ Soderlund et Hilderbrandt, p. xvi.

⁸⁰ Organisation de coopération et de développement économiques. *The Evolution of News and the Internet*, Paris : Direction de la Science, de la technologie et de l'industrie, OCDE, 2010, p. 13. Le rapport ne donne pas davantage de précisions sur comment la presse écrite limite le degré de corruption ou mousse la participation civile. Il fait plutôt référence à d'autres études qui le démontrent.

⁸¹ Dan Rather. « The News Americans Need ». *The Washington Post*, édition du 9 août 2009, [En ligne]. <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/08/07/AR2009080703183.html#> (page consultée le 18 octobre 2010).

⁸² Jürgen Habermas. « Il faut sauver la presse de qualité ». *Le Monde*, édition du mardi 22 mai 2007, p. 19.

par l'OCDE.⁸³ Celui-ci fait état d'une combinaison de facteurs structurels et cycliques pour expliquer les difficultés rencontrées par la presse écrite au cours des dernières années. Après une période de profitabilité accrue, les journaux affrontent maintenant « davantage de compétition (journaux gratuits, Internet, multiples sources radiophoniques et télévisuelles) et souvent une réduction des revenus publicitaires, des titres et des tirages, ainsi qu'un déclin du lectorat ».⁸⁴ La croissance du marché global des quotidiens a progressivement ralenti à partir de 2004 pour devenir nulle en 2007 et régresser depuis 2008, l'année 2009 étant la pire pour les journaux des pays membres de l'OCDE. Le Canada se classe parmi les pays ayant connu le plus important déclin de l'industrie de la presse écrite, avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Italie, la Grèce et l'Espagne. La crise économique et le déclin du marché publicitaire ont aggravé la situation des quotidiens, entraînant une baisse des tirages, la fermeture de journaux et la réduction des effectifs dans les salles de nouvelles. Notons que le nombre de journalistes travaillant pour des quotidiens est en diminution depuis 1997 dans les pays de l'OCDE.⁸⁵

Devant cet état de fait, le journaliste français Bernard Poulet craint la « fin des journaux », et avec eux, de l'information cruciale au fonctionnement démocratique. Il décrit ainsi les conditions qui se sont brusquement accélérées au tournant des années 2000, précipitant la crise de la presse :

En réalité, trois nouvelles révolutions se produisent presque simultanément : la généralisation du numérique, la baisse brutale de l'intérêt des jeunes générations pour l'écrit et l'information et l'abandon de l'information comme support privilégié pour la publicité, ce qui tarit sa principale source de revenus. C'est assez pour compromettre la survie des journaux, des quotidiens au premier chef, mais peut-être aussi de la plupart des médias d'information de qualité. Il existe une masse critique – de lecteurs, de revenus, de diffusion – en deçà de laquelle tout peut s'écrouler.⁸⁶

Poulet avance que derrière cette crise qui ébranle le modèle d'affaires traditionnel des journaux, c'est l'information elle-même qui est menacée de disparition. En cela, la crise de la presse concerne directement les « conditions d'existence du débat démocratique et menace d'une rupture historique avec l'époque moderne ».⁸⁷ Dans la même veine, le professeur de journalisme Carl Sessions Stepp affirme en 2008 qu'il est bel et bien temps de paniquer devant la crise affectant la presse écrite

⁸³ OCDE, p. 15-32.

⁸⁴ OCDE, p. 7. (Traduction libre de l'anglais.)

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Bernard Poulet. *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Paris : Éditions Gallimard, 2009, p. 11.

⁸⁷ Poulet, p. 62-63.

américaine.⁸⁸ Picard estime aussi que l'avenir des journaux en Amérique du Nord est menacé par une concurrence accrue, la stagnation du marché, des changements aux stratégies des annonceurs et la désaffection d'une partie de la population. Ces difficultés risquent selon lui d'orienter les quotidiens vers la couverture de nouvelles attirant les plus larges publics et par conséquent les annonceurs, plutôt que vers des sujets d'intérêt public.⁸⁹

Selon le Consortium canadien de recherche sur les médias (CCRM), le modèle d'affaires des journaux et des chaînes de télévision généralistes semble brisé au Canada, entraînant de nombreuses compressions de postes, fermetures et restructurations à travers le pays. Le consortium craint pour l'avenir du journalisme canadien.⁹⁰ Au Québec, Sauvageau voit dans la montée en importance du web et la baisse du lectorat et des revenus publicitaires des journaux « le déclin des médias d'information de masse ».⁹¹ Dwayne Winseck, professeur de journalisme à l'Université de Carleton, nuance cependant les facteurs derrière la crise des médias. Pour lui, la popularisation d'Internet et le transfert des recettes publicitaires en ligne n'expliquent pas les difficultés rencontrées par les conglomerats médiatiques québécois et canadiens. Il lie plutôt la crise actuelle au déclin temporaire des revenus publicitaires en temps de crise économique, aux effets des deux vagues de consolidation qui ont pris place dans l'industrie entre 1995 et 2000 puis entre 2003 et 2007, ainsi qu'à la « financiarisation » des médias.⁹² Le phénomène de la financiarisation signifie que les propriétaires de médias ont dirigé leurs entreprises en fonction du marché financier. Ils ont notamment investi des sommes importantes pour réaliser des fusions et des acquisitions, sans que les retombées positives attendues se réalisent. L'industrie des médias – à travers ses stratégies de concentration et de convergence qui ont multiplié sa dette afin de séduire ses actionnaires – serait ainsi la principale responsable de la crise actuelle.⁹³

Au-delà des causes exactes, la crise semble entraîner des transformations importantes pour le contenu et les pratiques journalistiques. Christopher Waddell, professeur de journalisme à l'Université de Carleton, établit cinq conséquences majeures. Premièrement, il signale la diminution du nombre de

⁸⁸ Carl Sessions Stepp. « Maybe It Is Time to Panic ». *American Journalism Review*, no. d'avril/mai 2008, [En ligne]. http://www.ajr.org/article_printable.asp?id=4491 (page consultée le 1^{er} février 2011).

⁸⁹ Picard, p. 56.

⁹⁰ Consortium canadien de recherche sur les médias. *State of the Media in Canada*, 2010, [En ligne]. <http://www.cmrcrrm.ca/en/projects/StateoftheMediainCanada.htm> (page consultée le 19 avril 2011).

⁹¹ Yvon Larose. « La troisième vague ». *Au fil des événements, le Journal de la Communauté universitaire de l'Université Laval*, Édition du 26 mars 2009, vol. 44, no. 26, [En ligne]. <http://www.aufil.ulaval.ca/articles/troisieme-vague-15671.html> (page consultée le 13 décembre 2009).

⁹² Dwayne Winseck. « Financialization and the 'Crisis of the Media': The Rise and Fall of (Some) Media Conglomerates in Canada ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35 (2010), p. 365-366.

⁹³ Winseck, p. 365-393.

journalistes spécialisés et la hausse du nombre de journalistes inexpérimentés contraints de couvrir chaque jour des sujets différents pour plusieurs plateformes, et ce avec des échéanciers de plus en plus nombreux et serrés. Deuxièmement, la réduction des effectifs dans les médias locaux signifie qu'il devient impossible de consacrer toute une journée à la recherche pour un seul sujet et que la qualité de la couverture s'en ressent. Troisièmement, une uniformisation de la forme et du contenu des informations découle de la centralisation de la prise de décision et de l'orientation éditoriale au sein des conglomerats médiatiques. Quatrièmement, la production de contenus se trouve centralisée, diminuant la quantité de nouvelles produites à l'extérieur des grands centres urbains. Cinquièmement, les contenus et la présentation des sites web des différents médias se trouvent standardisés afin de faciliter la vente de publicité à travers le pays.⁹⁴

En 2009, Dévirieux note aussi l'existence d'une tendance « à transformer les journalistes en hommes ou femmes à tout faire » au sein des groupes de presse québécois. C'est-à-dire que les journalistes doivent de plus en plus, lorsqu'ils couvrent un événement, prendre des notes pour écrire un article destiné au journal papier et recueillir des images vidéo afin de produire un reportage pour le site web. Par cette possible surcharge de travail et la réduction de personnel dans les salles de rédaction, Dévirieux craint une baisse de la qualité de l'information se traduisant par une limitation au droit à l'information.⁹⁵ Marcotte révèle aussi que les journalistes québécois perçoivent une aggravation des contraintes affectant leurs pratiques professionnelles depuis quelques années. Ils mentionnent notamment une augmentation de la cadence et du nombre de nouvelles à produire, ce qui limite leur cueillette de l'information, réduisant la recherche, le nombre de questions posées, la quantité de personnes interrogées, ainsi que la vérification et la contre-vérification des faits avant la diffusion.⁹⁶ Le rapport de l'OCDE confirme cette augmentation de la pression sur les journalistes de la presse écrite, qui doivent produire des nouvelles pour de plus en plus de plateformes avec de moins en moins de temps. Les questions du manque de fonds dédiés au journalisme de qualité et du statut professionnel distinguant les journalistes des citoyens producteurs de contenu sont aussi soulevées.⁹⁷

Confrontés à la sévérité de la crise, plusieurs pays membres de l'OCDE ont déployé des interventions d'urgence afin de venir à la rescousse de l'industrie de la presse écrite et du

⁹⁴ Christopher Waddell. « The Future for the Canadian Media ». *Options politiques*, juin 2009, p. 17-19, [En ligne]. <http://www.irpp.org/po/archive/jun09/waddell.pdf> (page consultée le 19 avril 2011).

⁹⁵ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 90-92.

⁹⁶ Marcotte, p. 87-89.

⁹⁷ OCDE, p. 72-73.

journalisme.⁹⁸ Par exemple, la France a mis en œuvre certaines mesures, notamment une hausse des dépenses publicitaires de l'État dans les journaux, des incitatifs fiscaux pour l'investissement privé dans les médias et l'édition d'information en ligne, ainsi que l'abonnement gratuit à un journal pour les jeunes de 18 ans.⁹⁹ Ce n'est cependant pas le cas au Canada. Vu la rentabilité limitée des médias et le caractère de service public de l'information, certains souhaitent, à l'instar de Dévirieux, l'implantation d'un soutien financier pour la presse écrite au Québec, comme cela se fait dans plusieurs pays européens.¹⁰⁰ Dans la perspective d'une possible intervention politique, le gouvernement du Québec a d'ailleurs commandé en 2009 à Dominique Payette, professeure au département d'information et communication de l'Université Laval, un rapport sur l'état des médias québécois à la lumière des transformations affectant l'industrie.¹⁰¹ Pour y donner suite, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a lancé une consultation publique à l'automne 2011 à partir d'un document retenant quelques orientations de ce rapport.¹⁰² Le contenu du rapport et du document de consultation, rendus publics en 2011, font l'objet de notre état des lieux au chapitre 4, avec les études institutionnelles sur la concentration et la convergence publiées au début des années 2000, et citées précédemment.

1.2 Problème et question de recherche

Comme nous l'avons vu, les nombreuses recherches dans les domaines de la communication et de la science politique ainsi que les rapports gouvernementaux produits au cours des dernières années identifient une accélération des transformations structurelles au sein de l'industrie des médias et de la presse écrite, notamment au Québec. Les études commandées par les différents gouvernements en poste à Québec et à Ottawa ont suggéré diverses mesures pour garantir le rôle démocratique des médias et la qualité civique de l'information. Tandis que ces recommandations demeurent lettre morte, les transformations en cours dans l'industrie des médias (marchandisation de l'information, concentration de la propriété, convergence des contenus, crise de la presse, etc.) semblent modifier les pratiques journalistiques et influencer sur le contenu informationnel qui en découle. Le rôle démocratique associé au journalisme et à l'information par l'exercice de la liberté de presse et du droit du public à l'information semble ainsi remis en question.

⁹⁸ OCDE, p. 11.

⁹⁹ Paul Cauchon. « Sarkozy vole au secours des journaux ». *Le Devoir*, édition du 31 janvier 2009, p. c4.

¹⁰⁰ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p.158-159.

¹⁰¹ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), *Communiqué du 13 novembre 2009*.

¹⁰² MCCCF, *Communiqué du 22 août 2011*.

D’où la pertinence pour nous d’étudier la presse écrite quotidienne payante au Québec pendant la période 2000-2010, allant des derniers rapports sur la concentration de la presse à la crise économique mondiale et au groupe de travail québécois sur l’avenir des médias. Nous le faisons en nous inscrivant dans la continuité des travaux de recherche cités précédemment, particulièrement ceux de Saint-Jean et de Gingras, qui analysent – sur le plan du respect des droits fondamentaux et des conséquences pour l’information disponible aux citoyens – l’évolution et le rôle des médias selon le contexte politique, les structures économiques, ainsi que la liberté et les responsabilités des acteurs impliqués (journalistes, organes de presse, État et public).

Par rapport aux recherches antérieures, notre approche se démarque en analysant une période de crise récente sous ses nombreuses facettes – politique, économique et sociale –, et ce aux plans individuel, organisationnel et structurel. Pour donner une meilleure compréhension des tendances affectant la presse écrite quotidienne québécoise de 2000 à 2010, et plus particulièrement de leurs effets sur le respect des droits politiques fondamentaux, à l’instar de Saint-Jean et de Gingras, nous adoptons une approche plurielle. Nous souhaitons analyser la « crise de l’information » en termes de transformations et d’impacts sur les pratiques journalistiques aux niveaux des journalistes de la presse écrite, des organes de la presse écrite et du cadre juridique et éthique qui détermine ces pratiques.

Bernier et ses collaborateurs se sont penchés sur les pratiques novatrices en communication publique en raison de la valeur « concrète et prospective »¹⁰³ de cette approche pour offrir une meilleure vision des mécanismes derrière les contenus médiatiques. Dans le sillon de leurs travaux, les pratiques des journalistes dans le contexte de crise font l’objet de ce mémoire. L’étude des pratiques journalistiques nous paraît essentielle, car elles concrétisent l’application du droit du public à l’information et de la liberté d’expression et de presse. Le choix des pratiques journalistiques comme objet d’étude, que nous explorons en interrogeant des acteurs impliqués au premier plan, distingue par ailleurs notre démarche d’une abondante littérature davantage documentaire.

Notre objectif est d’étudier l’impact de la « crise » sur les pratiques journalistiques au sein de la presse écrite quotidienne au Québec pour en apprécier les conséquences sur le respect des droits politiques fondamentaux des citoyens québécois, plus précisément la liberté de presse et le droit à l’information.

La question de recherche qui guide notre démarche est donc la suivante : comment et dans quelle mesure la « crise de l’information » au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec

¹⁰³ Marc-François Bernier, François Demers, Alain Lavigne, Charles Moumouni et Thierry Watine. *Pratiques novatrices en communication publique, Journalisme, relations publiques et publicité*, Québec : Les Presses de l’Université Laval, 2005, p. 164.

affecte-t-elle les pratiques des journalistes œuvrant dans les quotidiens québécois, et par extension, quelles sont les conséquences au plan de l'application de la liberté de presse et du droit à l'information ?

CHAPITRE II

LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES

Dans ce second chapitre, nous décrivons le cadre théorique de notre recherche. C'est à partir du modèle de l'espace public, des principes de droit à la liberté de presse et de droit à l'information, ainsi que de la notion d'information de service public – concrétisée par certaines pratiques journalistiques – que nous abordons la « crise de l'information » au sein de la presse écrite québécoise. Après avoir présenté ces concepts et établi les liens nécessaires entre eux, nous révélons un schéma du modèle conceptuel qui guide notre démarche. Ce chapitre se conclut avec notre hypothèse de recherche.

2.1 Cadre théorique

Comme le sujet de cette recherche concerne l'incarnation des droits politiques fondamentaux que sont la liberté de presse et le droit à l'information par la pratique du journalisme, notre cadre théorique se fonde sur une théorie du rôle des médias en démocratie. C'est le modèle de l'espace public, initialement développé par le philosophe Jürgen Habermas, qui constitue notre point de départ et que nous présentons d'abord. Les concepts de droit à la liberté de presse et de droit à l'information nous permettent ensuite de concrétiser ce rôle des médias d'information en démocratie. Nous nous intéressons enfin au type d'informations et de pratiques journalistiques qui incarne ces droits en traitant des principes devant guider le journalisme de service public.

2.1.1 Le concept d'espace public

Notre cadre théorique se fonde d'abord sur le concept d'espace public développé par Habermas. Selon cette conception, en démocratie, une sphère publique politique, alimentée en grande partie par une presse de qualité, articule la jonction entre les discussions informelles des citoyens et les débats institutionnalisés de l'État. Habermas retrace l'apparition et l'évolution du modèle de la « sphère publique bourgeoise » du 17^e au 20^e siècle en démocratie libérale. L'espace public se constitue lorsque

des personnes privées rassemblées en un public « s'approprie(nt) la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme(nt) en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État »¹, et ce par « l'usage public du raisonnement ».² L'intervention du public faisant usage de sa raison dans la sphère politique se fait d'abord par l'extension de l'activité critique littéraire – ou culturelle – des bourgeois qui s'insèrent dans l'espace public pour protéger leurs intérêts privés.³

Au 17^e et au 18^e siècles, l'usage public de la raison qui définit la sphère publique débute dans les salons bourgeois. Mais dès la fin du 19^e siècle, la sphère publique s'étend rapidement aux médias, d'abord dans les revues puis au sein de la presse écrite populaire, ainsi que dans diverses causeries, tables rondes et conférences organisées.⁴ L'opinion publique et le principe de Publicité sont les deux éléments constitutifs de l'apparition et du développement de la sphère publique. L'opinion publique, loin d'être une somme d'inclinations personnelles, résulte « de la réflexion en privé et de la discussion publique sur des affaires d'intérêt général ».⁵ Parallèlement, un régime de Publicité permet aux assemblées législatives et aux hommes d'État de profiter des suggestions de l'opinion publique, tout en informant avec transparence les citoyens sur les débats parlementaires afin que se discute et se forme l'opinion publique éclairée.⁶ Ce principe de Publicité – à l'œuvre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement – joue un double rôle. Il permet l'usage public d'une raison « politiquement orientée » et en assure la fonction, ou l'impact politique.⁷

La communication publique sert donc à informer la population et permet la formation de l'opinion sur ce qui fera l'objet de décisions publiques, ce qui exige du système politique à la fois une transparence et une adaptation à cette opinion publique. La sphère publique politique permet ainsi de légitimer doublement le processus de décision dans une démocratie pluraliste. D'une part, l'accès aux événements politiques et la participation égale des citoyens agissent comme force d'intégration. D'autre part, l'affrontement d'opinions concurrentes sur une scène discursive – c'est-à-dire dans un lieu de représentation et de discours plutôt que d'action – agit comme lieu de controverses. Pour Habermas, ces deux mouvements essentiels à la délibération permettent d'espérer que le processus démocratique débouche sur des résultats raisonnables à long terme. Et sans une presse qui fournit une

¹ Habermas, *L'espace public*, p. 61.

² Habermas, *L'espace public*, p. 38.

³ Habermas, *L'espace public*, p. 61.

⁴ Habermas, *L'espace public*, p. 61 et 171-183.

⁵ Habermas, *L'espace public*, p. 104.

⁶ Habermas, *L'espace public*, p. 110.

⁷ *Ibid.*

information de qualité, Habermas soutient que la sphère publique politique ne peut jouer adéquatement ce rôle de légitimation de l'État par la délibération publique.⁸

Survolant plusieurs études récentes, Anne-Marie Gingras constate en effet que l'espace public est généralement lié de près, sinon défini par les médias d'information.⁹ Pour sa part, elle avance que les trois principes cardinaux de l'espace public habermassien sont la rationalité, l'accessibilité – qui sous-entend l'égalité des personnes – et la transparence. La rationalité implique que la force de la raison et la richesse des arguments permettent à certaines idées de dominer, tandis que la transparence fait référence au principe de Publicité et donc à la disponibilité d'informations sur la gouvernance et les activités politiques.¹⁰ Selon elle, le principe de délibération est au cœur du fonctionnement de la sphère publique politique. Les citoyens, conscients des enjeux publics grâce aux informations rendues accessibles par les médias, sont en mesure de discuter et de se former des opinions éclairées, leur permettant ainsi ultimement de s'autogouverner.¹¹

Le modèle démocratique du politologue américain Benjamin Barber enrichit la conception habermassienne de la sphère publique politique en ce sens. Barber définit ce qu'il nomme « la démocratie forte » par la participation soutenue des citoyens aux processus de délibération et de décision publics. Cette politique de la participation prend corps à travers des institutions qui permettent la formation de l'opinion et du jugement politique des citoyens, tout en intégrant les individus dans une communauté où sont reformulés et harmonisés les intérêts privés en fonction du bien commun grâce à des débats entre opinions publiques informées. Dans ce modèle, une information complète et fiable, ainsi que les canaux par lesquels elle devient accessible aux citoyens, s'inscrivent parmi les institutions indispensables à l'exercice de la citoyenneté par la formation du jugement politique.¹² Dans la même veine, Edwin Baker, professeur de droit à l'Université de la Pennsylvanie, lie médias et démocratie en termes de démocratie complexe, ou discursive. Dans cette perspective, les médias d'information permettent l'intégration et la formation d'opinions au sein de communautés spécifiques, ainsi que la discussion d'enjeux plus larges au sein de la société grâce au partage et à l'expression d'une pluralité de points de vue émanant des divers groupes qui la composent.¹³ Enfin, Armande Saint-Jean résume en

⁸ Habermas, « Il faut sauver la presse de qualité ».

⁹ Anne-Marie Gingras. « Les médias comme espace public ». *Communication*, vol. 16, no. 2 (1995), p. 16-17.

¹⁰ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 11-31.

¹¹ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 13.

¹² Barber, p. 152 et 282-323.

¹³ Edwin Baker. « The Relationship of the Press to Democracy », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2002, p. 17-19.

ces termes les deux rôles essentiels des médias au sein d'une telle démocratie : « fournir l'information dont les citoyens ont besoin pour jouer adéquatement leur rôle (...) et alimenter le débat public ».¹⁴

Notons qu'il existe de nombreuses critiques à l'égard du modèle de l'espace public. En s'inspirant du courant des études critiques, Gingras traite notamment d'une « crise de la sphère publique ». Contrairement à ce que prescrit l'idéal-type de l'espace public, les médias sont soumis à des contraintes économiques et politiques si majeures que ceux-ci et l'information qu'ils transmettent deviennent des canaux par lesquels s'expriment les dominations économiques et idéologiques qui déterminent la gestion de la société. L'information ne joue plus alors le rôle consistant à éclairer l'opinion et le jugement politique rationnel des citoyens.¹⁵

Habermas répond à certaines critiques de son modèle en se rattachant à sa pertinence pour une théorie de la démocratie discursive ou délibérative.¹⁶ Le professeur français de sciences de la communication Bernard Miège réfute aussi la disparition de l'espace public contemporain malgré les importantes transformations qui l'affectent depuis quelques décennies.¹⁷ Comme lui, nous considérons que ce modèle demeure utile aujourd'hui, à la fois en raison de la quantité de recherches dans les domaines de la science politique et de la communication qui s'y réfèrent, et parce qu'il correspond au rôle officiel accordé aux médias au Québec et au Canada. Saint-Jean souligne ainsi que « la responsabilité sociale des médias et des journalistes a été reconnue par consensus au milieu du 20^e siècle et sert depuis de régime plus ou moins tacite au fonctionnement de la presse dans les pays occidentaux ».¹⁸ La définition que donne le Conseil de presse du Québec de la mission des médias le confirme également :

Ce rôle consiste à rechercher, collecter, traiter, commenter et diffuser, sans entrave, l'information d'intérêt public nécessaire à l'existence et au maintien de la vie démocratique. (...) leur fonction première [aux médias] est de livrer à la population une information exacte, rigoureuse, complète sur toute question d'intérêt public.¹⁹

En fonction du modèle de l'espace public et de sa correspondance avec les institutions québécoises, nous concevons donc les médias de la presse écrite et l'information comme une instance centrale de la

¹⁴ Armande Saint-Jean. « Quand la logique marchande prédomine », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2002, p. 123-126.

¹⁵ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 40-44.

¹⁶ Jürgen Habermas. « 'L'espace public' : 30 ans après ». *Quaderni*, no. 18, automne 1992, p. 180.

¹⁷ Bernard Miège. *La société conquise par la communication. La communication entre l'industrie et l'espace public*, tome 2, Grenoble : PUG, 1997, p. 111-140.

¹⁸ Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information, p. 9.

¹⁹ Conseil de presse, *Les droits et responsabilités de la presse*, p. 7.

sphère publique politique. Les citoyens sont informés des enjeux d'intérêt public, forment des opinions publiques éclairées et participent à l'affrontement entre ces opinions divergentes notamment grâce à la presse écrite et à l'information qu'elle transmet. Pour nous, le rôle démocratique de l'information réside dans le fait de permettre la participation des citoyens au processus de délibération qui oriente le système politique vers des décisions d'intérêt public.

2.1.2 Droits politiques fondamentaux : de la liberté de presse à la liberté d'entreprise de presse

Pour que les journalistes et les médias puissent bel et bien jouer ce rôle dans l'espace public – qui est de publiciser l'information d'intérêt public nécessaire au maintien de la vie démocratique –, les opérations de collecte, de traitement et de diffusion de l'information doivent être guidées par le droit à la liberté de presse et le droit à l'information. Le premier de ces droits politiques fondamentaux est enchâssé dans les chartes internationale, nationale et provinciale.

La liberté de presse prend d'abord racine dans le droit à la liberté d'expression. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 proclame ainsi pour chaque individu le « droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».²⁰ Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît aussi la liberté d'expression parmi les droits et libertés fondamentaux.²¹ La liberté de la presse se retrouve quant à elle directement inscrite parmi les libertés fondamentales de la Charte canadienne des droits et libertés qui proclame la « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ».²²

Plusieurs chercheurs ont interprété ces droits à la lumière de la réalité québécoise et canadienne. Si d'un point de vue philosophique, le principe de liberté de presse vise au départ à protéger la liberté de pensée et la libre circulation des idées contre l'intervention de l'État et de la religion, celui-ci a plutôt été interprété de manière restreinte en tant que liberté des médias au Canada.²³ Louis Falardeau,

²⁰ Nations Unies. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le 10 décembre 1948, Article 19, [En ligne]. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/> (page consultée le 2 novembre 2010).

²¹ Assemblée nationale du Québec. *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., chapitre C-12, Chapitre 1, [En ligne]. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM (page consultée le 2 novembre 2010).

²² Gouvernement du Canada. *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie 1 de la Loi constitutionnelle de 1982, Article 2, [En ligne]. http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/1.html#anchorbo-ga:1_I (page consultée le 2 novembre 2010).

²³ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 77 et 85.

l'un des fondateurs de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), souligne que la liberté de presse tire sa source de « la liberté d'exprimer des opinions au moyen d'un journal », ²⁴ ce qui se réfère à la liberté d'expression individuelle des propriétaires de journaux. Dévirieux ajoute que les contraintes techniques de communication et leurs coûts restreignent en fait cette liberté pour chacun de s'exprimer par le biais d'un journal à une liberté d'entreprise, qui se présente comme un privilège pour les quelques patrons de presse. ²⁵ Saint-Jean confirme que malgré sa reconnaissance officielle dans la Charte canadienne des droits et libertés, il est difficile de savoir si ce sont les journalistes, le public ou les propriétaires de journaux qui jouissent de la liberté de presse. ²⁶

C'est pour clarifier cette question que Marc-François Bernier avance la notion de liberté responsable de la presse. Il estime que la légitimité de la presse est basée sur un contrat social non écrit qui délègue aux journalistes le rôle de représentants du public auprès des détenteurs du pouvoir. ²⁷ Les journalistes et les organes de presse jouissent ainsi d'une grande liberté dans la collecte et la diffusion de l'information. En contrepartie, ils sont responsables d'agir en tant que représentants des intérêts du public auprès des pouvoirs afin d'informer les citoyens des affaires de la collectivité. La liberté et la responsabilité de la presse, et plus exactement de ses travailleurs professionnels et de ses artisans, doivent être ainsi tenues en équilibre grâce à une éthique professionnelle, laquelle peut être associée à une réflexion sur les pratiques journalistiques telles que consignées et définies dans les codes de déontologie et par les instances de surveillance de la profession. ²⁸ Saint-Jean signale trois principes sur lesquels se fonde l'éthique journalistique : la liberté, la vérité et la responsabilité. ²⁹ C'est la déontologie qui incarne ces grandes orientations d'un point de vue pratique. Les principaux critères de l'exercice du journalisme tels que fixés par les codes de déontologie sont donc : « l'exactitude des faits, l'équilibre des points de vue, l'absence de toute situation susceptible de mener à un conflit d'intérêts, la confidentialité des sources, le respect des ententes (...), la dissociation des faits et de l'opinion dans le compte-rendu ». ³⁰

²⁴ Louis Falardeau. « La liberté de presse, une liberté d'entreprise ? », Chap. in Alain Prujiner et Florian Sauvageau (sous la dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal : Boréal, 1986, p. 85.

²⁵ Claude Jean Dévirieux. « Pour assurer le droit à l'information : la vigilance de la profession », Chap. in Alain Prujiner et Florian Sauvageau (sous la dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal : Boréal, 1986, p. 50.

²⁶ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 83.

²⁷ Marc-François Bernier. *Éthique et déontologie du journalisme*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 2004, p. 18.

²⁸ Bernier, *Éthique et déontologie du journalisme*, p. 23-24.

²⁹ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 40.

³⁰ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 53.

La plupart de ces auteurs soulignent cependant que dans les faits, au Québec, la liberté de presse est souvent pervertie en liberté d'entreprise. Claude Jean Dévirieux estime que pour les entreprises médiatiques, la liberté de presse est strictement limitée à leur liberté de publier les informations de leur choix selon les modalités de leur choix, uniquement pour en retirer des avantages et des gains économiques ou politiques.³¹ Il s'ensuit que cette liberté est sujette à de nombreuses dérives, notamment la liberté pour les médias d'« acheter un média concurrent pour le réduire au silence », d'« imposer des directives politiques à ses rédacteurs », de « diminuer le budget consacré au journalisme d'enquête » ou de « transformer les divers médias d'un groupe de presse en succursales de diffusion d'une information concoctée dans une salle de rédaction centrale ».³² Plutôt que référer à la liberté de l'information, cette liberté pervertie correspond simplement à celle que se donnent les entreprises de presse de commercer avec le produit qu'est l'information.³³ Le principe de la liberté de presse est aussi utilisé et évoqué par les entreprises de presse et les journalistes comme une sorte de noble discours à saveur démocratique, pourtant détaché des responsabilités inhérentes à l'exercice et au respect de la liberté d'expression.³⁴

Cette liberté de presse pervertie se trouve en contradiction directe avec la liberté d'expression et de presse et le droit à l'information, du fait que les intérêts économiques des médias peuvent limiter la pluralité et la libre circulation des idées en produisant une information industrielle et monopolistique.³⁵ Les contraintes corporatives et les exigences relatives à la production d'une information rentable se substituent alors à certains des principes constitutifs de l'éthique professionnelle pour guider les pratiques journalistiques.³⁶ Ces principes éthiques sont par exemple le devoir de vérité, le service de l'intérêt public, ainsi que la rigueur et l'équité dans le traitement de l'information.³⁷

2.1.3 Droits politiques fondamentaux : le droit à l'information

Avec la liberté de presse, le droit à l'information se présente comme le second droit essentiel définissant le rôle des médias et de l'information en démocratie. Même s'il n'est pas reconnu aussi officiellement que la liberté de presse, le concept de droit à l'information incarne pour plusieurs

³¹ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 49.

³² *Ibid.*

³³ Sénécal, p. 23-33.

³⁴ Bernier, *Éthique et déontologie du journalisme*, p. 63.

³⁵ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 110-112.

³⁶ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 63.

³⁷ Bernier, *Éthique et déontologie du journalisme*, p. 137-304.

chercheurs le cadre le plus adéquat pour envisager l'éthique de l'information et les pratiques journalistiques.³⁸ Seule la Charte des droits et libertés de la personne du Québec reconnaît le droit à l'information, et ce parmi les droits sociaux, ce qui ne le range pas dans le créneau des droits fondamentaux.³⁹ Il n'empêche que le droit à l'information, souvent nommé droit du public à l'information, est largement considéré par les tribunaux canadiens et américains comme corollaire de la liberté de presse. Le Conseil de presse du Québec lui accorde aussi une grande place dans son interprétation de l'éthique journalistique.⁴⁰

En considérant l'information comme un besoin humain fondamental, à la fois biologique, psychologique, social, économique et politique,⁴¹ Dévirieux définit le droit à l'information comme le droit de savoir et de faire savoir ce qui se passe et qu'il y a intérêt à connaître.⁴² C'est le droit pour les individus et le public de chercher librement, d'avoir accès et de diffuser l'information, qui représente pour Saint-Jean une prolongation essentielle de la liberté fondamentale de pensée, d'expression et de presse et permet le fonctionnement de la démocratie dans la société québécoise contemporaine.⁴³ Falardeau le conçoit en effet comme le « droit qu'ont les citoyens de recevoir toute l'information dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie démocratique de leur société ».⁴⁴ Ce droit du public à l'information entraîne pour les médias le devoir d'informer ainsi que la liberté de l'information.⁴⁵ Le droit à l'information se présente ainsi comme le moyen de distinguer liberté de presse et liberté d'entreprise de presse, car la presse ne doit pas posséder de liberté particulière, sauf « dans la mesure où elle est l'instrument privilégié par lequel les citoyens réalisent ce droit à l'information ».⁴⁶ Le juriste Pierre Trudel confirme que la liberté de presse doit être analysée en fonction de l'importance du droit

³⁸ Pierre Trudel. « Le droit du public à l'information », Chap. in Alain Prujiner et Florian Sauvageau (sous la dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal : Boréal, 1986, p. 183 ; Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 85 ; Dévirieux, « Pour assurer le droit à l'information », p. 50.

³⁹ Assemblée nationale du Québec. *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., chapitre C-12, Chapitre 4, [En ligne]. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM (page consultée le 2 novembre 2010).

⁴⁰ Trudel, p. 183 ; Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 85-87 ; Conseil de presse, *Les droits et responsabilités de la presse*, p. 16.

⁴¹ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 3-27.

⁴² Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 51.

⁴³ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 85.

⁴⁴ Falardeau, p. 93.

⁴⁵ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 51-53.

⁴⁶ Falardeau, p. 93.

du public à l'information, afin de la renforcer et d'établir ses limites seulement en conformité avec « l'intérêt du public à recevoir une information de qualité ».⁴⁷

2.1.4 Journalistes : du service public aux pratiques professionnelles

Dans le modèle de l'espace public ainsi que dans l'interprétation de la liberté de presse et du droit à l'information, une certaine information et un certain journalisme sont réputés contribuer à maintenir la vie démocratique. L'approche de Patrick Charaudeau permet bien d'appréhender ce lien entre journalisme et démocratie. La communication médiatique correspond à la production de sens social qui implique un contrat de communication spécifique.⁴⁸ Une instance de production, composée de l'organe de presse, de l'équipe de production et du journaliste, transmet l'information – selon des contraintes internes et externes aux organisations de presse – à une instance de réception, qui est à la fois le public cible et le public réel.⁴⁹ L'information ainsi transmise par les médias à la population rend compte de ce qui advient dans l'espace public. Deux finalités peuvent cependant guider la sélection des événements choisis, construits et rapportés au public par l'instance médiatique : soit informer les citoyens dans une logique civique (information) ou capter l'attention du plus grand nombre de consommateurs pour un succès commercial (captation).⁵⁰ Selon ce contrat médiatique, les médias incarnent une forme de publicisation, une scène qui fait voir la société. L'information médiatique constitue et transforme ainsi l'espace public en sélectionnant quelles informations rejoignent le public récepteur.⁵¹

En accord avec la visée civique de l'information, Habermas fait référence à une « presse de qualité » essentielle pour assurer le fonctionnement de la sphère publique politique.⁵² C'est ce qu'assure le Conseil de presse du Québec dont le rôle consiste principalement à « protéger et à renforcer le droit du public à une information complète, exacte et de qualité ».⁵³ La notion de qualité en journalisme est cependant relative, se modifiant selon l'époque et le contexte, comme le souligne Philippe Marcotte.⁵⁴ Dans une étude sur la qualité du journalisme telle que vue par les journalistes eux-

⁴⁷ Trudel, p. 184.

⁴⁸ Charaudeau, *Les médias et l'information*, p. 19.

⁴⁹ Charaudeau, *Les médias et l'information*, p. 58-70.

⁵⁰ Charaudeau, *Les médias et l'information*, p. 83-84.

⁵¹ Charaudeau, *Les médias et l'information*, p. 98.

⁵² Habermas, « Il faut sauver la presse de qualité ».

⁵³ Conseil de presse, *Les droits et responsabilités de la presse*, p. 33.

⁵⁴ Marcotte, p. 8-9.

mêmes, il révèle que malgré leur difficulté à définir la qualité de leur travail, la plupart des journalistes se réfèrent d'une manière ou d'une autre à la notion d'intérêt ou de service public.⁵⁵ Ceci est conforme avec la vision de David Pritchard qui insiste sur la notion de « *public interest* » pour analyser la qualité en journalisme.⁵⁶

Par conséquent, c'est à partir de la notion d'information de service public, qui se rattache à l'information que la démocratie requiert, que nous considérons quels contenus et quelles pratiques journalistiques incarnent les droits politiques fondamentaux précédemment décrits. Le concept d'information en tant que service ou bien public est d'ailleurs largement répandu, notamment dans la lecture que font Gingras, Saint-Jean et Bernier du rôle des médias au Québec et au Canada.⁵⁷ Cette vision s'inscrit dans la lignée de la théorie de la responsabilité sociale des médias, développée après la Seconde Guerre mondiale et conforme à la notion de sphère publique politique. C'est le rapport de la commission américaine sur la liberté de la presse évoqué par Gingras, la commission Hutchins, qui en a jeté les bases dès 1947.⁵⁸ Le rapport Hutchins identifie cinq responsabilités pour les médias :

... présenter un compte rendu des événements véridique, complet et intelligible dans un contexte qui leur donne un sens ; être un forum d'échange ; projeter une image représentative des groupes constitutifs de la société ; présenter et clarifier les buts de la société ; et fournir un accès total aux informations du jour.⁵⁹

L'information qui respecte ces cinq exigences est alors considérée comme étant de qualité et répondant au critère de service public, comme cela est généralement le cas encore aujourd'hui.⁶⁰

Pour Saint-Jean, l'acte journalistique doit ainsi être guidé par « l'objectivité, l'impartialité, l'équité, l'intégrité et le respect des droits fondamentaux (réputation, dignité, vie privée, égalité) ». ⁶¹ Ces principes se traduisent par la tâche des journalistes, qui est en premier lieu « de recueillir les faits

⁵⁵ Marcotte, p. 10-37.

⁵⁶ David Pritchard. « Objectivity, the Right to Know, and the Public Interest : Three Concepts in Search of a Theory », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2002, p. 52.

⁵⁷ Saint-Jean, « Quand la logique marchande prédomine », p. 127 ; Anne-Marie Gingras. « Espace public et pratiques journalistiques », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2002, p. 41-43 ; Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 51-53 ; Marc-François Bernier. « L'idéal journalistique : comment des prescripteurs définissent le 'bon' message journalistique ». *Cahiers du journalisme*, no. 16, automne 2006, p. 21-22.

⁵⁸ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 89-92 ; Gingras, *Médias et démocratie*, p. 40-41.

⁵⁹ Theodore Peterson. « The Social Responsibility Theory », Chap. in Fred S. Siebert, Theodore Peterson et Wilbur Schramm (sous la dir.), *Four Theories of the Press*, Chicago : University of Illinois press, 1956, p. 87-91 ; cité dans Gingras, *Médias et démocratie*, p. 41.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 41.

et de les rapporter, d'observer et d'interroger afin de découvrir toutes les facettes de la réalité et de transmettre uniquement ce qu'il sait en rapport avec des faits observés ». ⁶² Au-delà de la pratique individuelle des journalistes, ce sont les médias qui ont la responsabilité sociale de « garantir les conditions nécessaires à la vérification de ces faits, puis à leur contextualisation, c'est-à-dire fournir tous les éléments essentiels à la compréhension (de l'information) et s'assurer que ces éléments sont accessibles et compréhensibles ». ⁶³ Pour incarner la mission noble du journalisme en démocratie, Bernier constate que les contenus journalistiques doivent posséder ces caractéristiques : « être sérieux, porter sur des sujets d'intérêt public plutôt que de servir des intérêts particuliers, être objectifs notamment et respecter le principe de la séparation des genres ». ⁶⁴

Saint-Jean note cependant que l'idéal de service public du journalisme se voit fréquemment détourné par l'objectif d'efficacité, ou de rentabilité des entreprises de presse. Il en résulte les travers que sont « le sensationnalisme, l'information-spectacle, la surenchère des faits divers, l'intrusion dans les vies privées, la manipulation de l'opinion, la désinformation, l'étalage de scandales de toutes sortes ». ⁶⁵ Ce constat fait écho à la double vocation de la communication médiatique avancée par Charaudeau. Comme les journalistes produisent et rapportent l'information en fonction à la fois du rôle social des médias et de leur visée commerciale, il arrive que l'enjeu de captation prime sur celui de l'information :

Lorsque l'enjeu de captation est dominant – et il l'est souvent –, la visée informative disparaît au profit d'un jeu de spectacularisation et de dramatisation. Il finit par produire des dérives qui ne répondent plus à l'exigence d'éthique qui est celle de l'information citoyenne. ⁶⁶

Les dérives identifiées par Charaudeau sont la suractualité, la surdramatisation et l'interpellation dénonciatrice. La suractualité impose certains thèmes au débat public par la mise en avant-scène excessive d'un sujet et la répétition constante des mêmes nouvelles. La surdramatisation se réfère au sensationnalisme et au recours à l'émotion dans le traitement et la présentation des nouvelles, ce qui les rend imperméables au sens critique. L'interpellation dénonciatrice survient lorsque les journalistes orientent les bases du débat en interrogeant les pouvoirs publics de manière lourdement accusatrice. ⁶⁷

⁶² Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 43.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Bernier, « L'idéal journalistique », p. 34.

⁶⁵ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 62-63.

⁶⁶ Patrick Charaudeau. « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives ». *Semen*, nov. 2006, no. 22, p. 8.

⁶⁷ Charaudeau, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs », p. 8-11.

Nous devons considérer que les pratiques journalistiques incarnant la mission de service public propre à l'information sont contraires à ces travers. La démarche des journalistes américains Bill Kovach et Tom Rosenstiel est éclairante à cet égard. Ils se sont penchés sur la fonction et les principes devant guider le journalisme aujourd'hui, dans le contexte des profondes transformations affectant les médias d'information depuis 2000. À travers une étude s'étalant sur plusieurs années et comprenant des centaines de rencontres avec des journalistes et des citoyens,⁶⁸ ils définissent ainsi le rôle journalistique : « la fonction première du journalisme est de fournir aux citoyens l'information dont ils ont besoin pour être libre et s'autogouverner ».⁶⁹ Afin de remplir cette fonction, le journalisme doit suivre certaines balises, qu'ils désignent comme les « dix éléments du journalisme » :

1. La vérité est la première obligation du journalisme.
2. Sa fidélité regarde les citoyens en premier lieu.
3. Son essence est la discipline de la vérification.
4. Les praticiens du journalisme doivent maintenir leur indépendance vis-à-vis de leurs sources et de leurs sujets.
5. Le journalisme doit incarner l'observateur indépendant du pouvoir.
6. Le journalisme doit offrir un forum pour la critique et le compromis publics.
7. Le journalisme doit viser à rendre les contenus qui sont significatifs intéressants et pertinents.
8. Le journalisme doit présenter les nouvelles de manière compréhensive et équitable.
9. Les praticiens du journalisme doivent exercer leur conscience personnelle.
10. Les citoyens ont aussi des droits et des responsabilités en matière de nouvelles.⁷⁰

Tous ces principes se rattachent au concept central de « *public information mission* », ⁷¹ que nous interprétons en tant qu'information de service public. Le premier devoir des médias et des journalistes est de rapporter aux citoyens une information conforme à ces éléments afin de les outiller pour prendre part à la vie démocratique. L'information politique occupe ainsi une place de choix pour permettre la participation citoyenne.

C'est donc surtout à la lumière de ces principes – qui englobent bien les principales exigences envers le journalisme – que nous avons analysé les pratiques des journalistes québécois. Pour résumer, nous avons considéré que le caractère de service public de l'information lui permet de concrétiser les droits politiques fondamentaux qui garantissent le fonctionnement de la démocratie. Les pratiques journalistiques qui régissent la production de l'information de service public sont guidées principalement par la recherche de la vérité, la vérification des faits, la fidélité envers les citoyens,

⁶⁸ Bill Kovach et Tom Rosenstiel. *The Elements of Journalism, What Newspeople Should Know and the Public Should Expect*, New York : Three Rivers Press, 2007, préface et p. 5-6.

⁶⁹ Kovach et Rosenstiel, p. 12.

⁷⁰ Kovach et Rosenstiel, p. 5-6. (Traduction libre du texte anglais.)

⁷¹ Kovach et Rosenstiel, p. 14.

l'indépendance des sources et la surveillance du pouvoir politique. L'observation du pouvoir à travers l'information politique nous paraît ici particulièrement importante en ce qui concerne la démocratie. Les journalistes doivent aussi rendre les nouvelles significatives, intéressantes et les présenter de manière compréhensive et équitable. Ils doivent user de leur conscience personnelle dans l'exercice de leurs fonctions. Les journalistes et les médias qui les emploient, en formant l'instance de production des contenus journalistiques, agissent au plan individuel ainsi qu'au plan organisationnel afin de remplir leur mission de service public. D'autres priorités, notamment commerciales, peuvent cependant détourner l'information de son caractère de service public.

2.2 Modèle conceptuel et hypothèse

À la lumière du cadre théorique et des concepts décrits, le modèle conceptuel qui sert de fondement à notre recherche se présente comme suit :

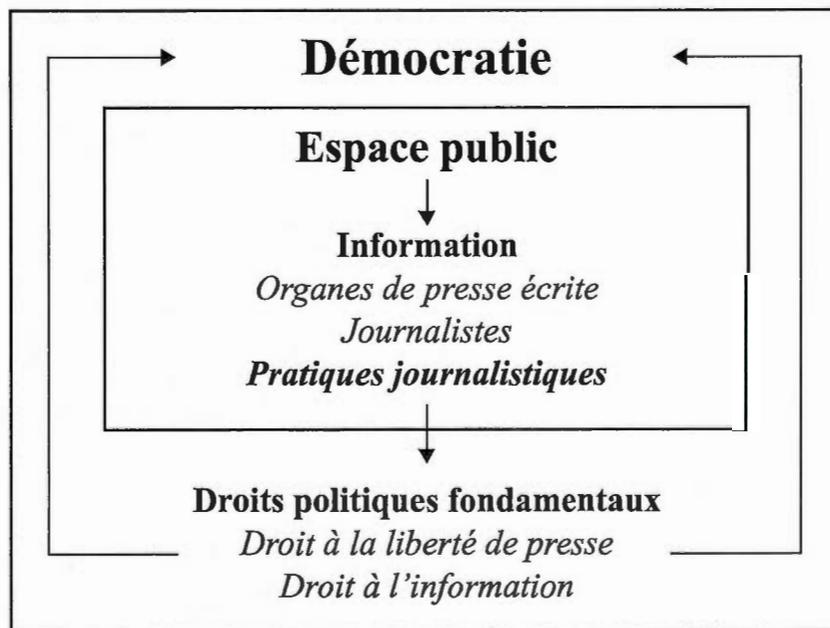


Figure 2.1 Modèle conceptuel.

La vie démocratique dépend d'un espace public où des informations et des opinions diverses sont échangées et débattues par les citoyens afin de former des opinions publiques éclairées. La libre circulation d'informations et d'opinions de nature politique est essentielle afin que cet espace public puisse jouer son rôle d'orientation et de légitimation des décisions publiques à travers l'opinion publique. Les organes de la presse écrite sont une instance centrale de cet espace public, en regard de

l'information de service public qu'ils produisent et transmettent, plus particulièrement l'information de nature politique. Cette information dépend des pratiques professionnelles des journalistes qui doivent concrétiser l'application des droits politiques fondamentaux que sont le droit à la liberté de presse et le droit à l'information. La jouissance de ces droits est garantie aux citoyens par le système politique du Québec et du Canada, et le fonctionnement démocratique de ce système dépend de leur application.

En tant qu'objet d'étude, les pratiques journalistiques concrétisent le droit à la liberté d'expression et de presse et le droit du public à l'information par la collecte, le traitement et la diffusion d'une information de service public, plus particulièrement politique, dont dépend le fonctionnement de l'espace public et ainsi la vie démocratique. Au moment où plusieurs auteurs craignent que les conditions actuelles de pratique du journalisme remettent en question le rôle démocratique traditionnellement associé aux entreprises de presse et à l'information, l'étude des pratiques journalistiques dans le contexte de crise affectant la presse écrite quotidienne québécoise est l'occasion d'explorer l'impact tangible de ces transformations récentes sur l'information politique. En se concentrant sur le Québec, nous pouvons aussi dresser un portrait plus juste de la situation ici, qui comporte ses spécificités. Grâce à ce sujet concret qui vise à apprécier l'application positive des droits fondamentaux au sein de la presse écrite quotidienne, nous espérons enfin poursuivre un tant soit peu la réflexion entamée lors du séminaire *Médias et vie démocratique* tenu à Québec en 2002, dont les intervenants notaient la rareté des travaux sur les principes et les pratiques concrètes des médias en démocratie.⁷²

D'autres études scientifiques récentes, comme nous en avons fait état au chapitre 1, ont porté sur les liens actuels entre journalisme et démocratie au Québec. Plusieurs ont même sondé les journalistes sur leur perceptions autour de différentes questions, notamment le phénomène de la convergence dans le cas de Marc-François Bernier,⁷³ ou le concept de qualité de l'information pour Philippe Marcotte.⁷⁴ À la grandeur du Canada, des chercheurs comme Stuart Soroka et Patrick Fournier ont recueilli la vision de dizaines de journalistes sur les transformations en cours dans l'industrie médiatique.⁷⁵ Ces études diverses, qui abordent chacune des questions importantes, ont alimenté notre recherche. Ce qui distingue cependant notre démarche est son emphase sur les pratiques journalistiques concrètes, en tant que réalisation du droit à la liberté de presse et du droit à

⁷² Florian Sauvageau. « Les réponses ne sont pas si importantes ; la discussion l'est davantage », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 2002, p. 10.

⁷³ Bernier, *Journalistes au pays de la convergence* ; Bernier, « Les journalistes face à la convergence ».

⁷⁴ Marcotte.

⁷⁵ Soderlund et Hilderbrandt.

l'information. Ceci nous permet d'apprécier l'évolution des pratiques dans une période précise, soit entre 2000 et 2010, alors que l'industrie de la presse écrite a traversé d'importants bouleversements. Par cette approche circonscrite, nous pouvons établir des liens entre, d'une part, le phénomène de crise, et d'autre part, les pratiques journalistiques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique. Plus particulièrement, ces liens portent sur les modifications aux pratiques qui affectent la concrétisation des droits à la liberté de presse et à l'information.

Rappelons enfin que notre objectif est d'étudier l'impact de la « crise » sur les pratiques journalistiques au sein de la presse écrite quotidienne au Québec pour en apprécier les conséquences sur le respect des droits politiques fondamentaux des citoyens québécois, plus précisément la liberté de presse et le droit à l'information. La question de recherche qui guide notre démarche est la suivante : comment et dans quelle mesure la « crise de l'information » au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec affecte-t-elle les pratiques des journalistes œuvrant dans les quotidiens québécois, et par extension, quelles sont les conséquences au plan de l'application de la liberté de presse et du droit à l'information ?

Dans le cadre de ce modèle conceptuel, l'hypothèse qui guide notre démarche postule que les transformations inhérentes à la « crise de l'information » touchant la presse écrite quotidienne au Québec ont une incidence sur les pratiques journalistiques relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information politique. Plus exactement, ces modifications affectent les pratiques concrétisant le droit à la liberté de presse, incluant la liberté d'expression et de pensée des journalistes, et par extension le droit à l'information, qui sont des droits politiques fondamentaux en démocratie.

CHAPITRE III

MÉTHODE

Dans ce troisième chapitre, nous présentons d'abord les trois axes autour desquels se structure notre état des lieux sur la crise de la presse écrite québécoise, ainsi que les sources documentaires utilisées pour réaliser cet état des lieux. Ensuite, nous décrivons en détail la méthode d'analyse utilisée pour notre recherche de terrain. Cela comprend les objectifs de la démarche, le recrutement et les caractéristiques des sujets qui forment notre échantillon, les outils méthodologiques que sont notre grille d'entrevue et notre questionnaire, la réalisation du prétest et des entrevues semi-dirigées, ainsi que la méthode de traitement du matériel recueilli.

Notre recherche se décline en deux étapes. D'une part, nous avons dressé un état des lieux à partir d'une recherche documentaire traitant de la « crise de l'information » dans la presse écrite quotidienne québécoise. Cet état des lieux nous a permis, en plus de cerner les tenants et aboutissants de cette crise, d'élaborer une grille d'entrevue et un questionnaire pour notre recherche de terrain. D'autre part, nous avons réalisé une étude de terrain par le biais d'entrevues semi-dirigées effectuées auprès de journalistes concernés au premier plan par la crise. Dans ce qui suit, nous décrivons ces deux étapes dans le détail.

3.1 Documentation institutionnelle

Pour ce qui est de l'élaboration de l'état des lieux, nous avons analysé la crise de la presse écrite en regard des axes suivants : 1) le cadre juridique et éthique encadrant les pratiques journalistiques, 2) les organes médiatiques et leur impact sur les pratiques journalistiques, 3) les journalistes et leurs pratiques. Nous avons dégagé les transformations des pratiques journalistiques liées aux conditions économiques, politiques et sociales de la crise. Plus exactement, les conditions économiques incluent les phénomènes de concentration de la presse, de convergence des contenus et de marchandisation de

l'information. Les conditions politiques touchent aux interventions gouvernementales et au cadre législatif. Quant aux conditions sociales, elles concernent la consommation et la demande d'information, le militantisme et la situation professionnelle des journalistes. Cette approche triangulaire nous a permis d'explorer comment et dans quelle mesure ces transformations influencent la production d'une information incarnant les droits politiques fondamentaux essentiels au bon déroulement de la vie démocratique.

Pour cet état des lieux, nos sources documentaires ont été constituées de cinq documents institutionnels sur les médias québécois produits entre 2000 et 2010. Il s'agit premièrement du *Mandat d'initiative sur la concentration de la presse* produit par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale. Ce document dresse le bilan des auditions publiques et de la consultation générale tenues en février et mars 2001 à la demande du gouvernement péquiste, alors dirigé par Lucien Bouchard. Suit le rapport publié en 2003 par le Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information présidé par Armande Saint-Jean¹ : *Les effets de la concentration des médias au Québec : Analyse et recommandations* (Tome 1) et *Les effets de la concentration des médias au Québec : problématique, recherche et consultation* (Tome 2). Ce comité a vu le jour dans la foulée des réflexions sur la concentration de la presse soulevées par la Commission de la culture, ainsi qu'à la demande du gouvernement péquiste de Bernard Landry. Troisièmement, nous avons étudié les deux volumes du *Rapport final sur les médias d'information canadiens* produit par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications en 2006. Ce rapport est le fruit d'un mandat accordé à ce comité par le Sénat en 2003 pour étudier la situation des médias canadiens, alors que le gouvernement fédéral libéral était dirigé par le premier ministre Jean Chrétien. Pendant ses travaux qui ont duré trois ans, ce comité a dû être reconstitué et obtenir à trois reprises un nouveau mandat du Sénat : au moment de la prorogation du Parlement à la fin de l'année 2003 et à chacune des deux élections qui ont mis au pouvoir le gouvernement libéral de Paul Martin en 2004, puis le gouvernement conservateur de Stephen Harper en 2006. Notre quatrième source est le rapport *L'information au Québec, Un intérêt public*, produit par le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec dirigé par Dominique Payette² et rendu public au début de l'année 2011. Ce groupe a été formé en 2009 à la demande de Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au sein du gouvernement libéral de Jean Charest, afin de faire rapport, avant la fin de 2010, sur les difficultés affectant les médias québécois. Enfin, notre cinquième source institutionnelle est le

¹ Rappelons qu'Armande Saint-Jean, docteure en communications et ex-journaliste, est alors professeure titulaire au Département des lettres et des communications de l'Université de Sherbrooke.

² Rappelons que Dominique Payette, docteure en sociologie et ex-journaliste à la Société Radio-Canada, entre autres, est alors professeure au Département d'information et de communication de l'Université Laval.

document de consultation *Pour une information de service public, Orientations du ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine*, rendu public en août 2011 par la ministre Christine St-Pierre. Produit afin de donner suite au rapport Payette, ce document établit les orientations sur lesquelles ont porté les consultations publiques tenues à l'automne 2011.³

Notre documentation institutionnelle inclut ainsi une variété de documents produits tant par les instances provinciales que fédérales, et ce pendant que des gouvernements péquistes, libéraux et conservateur étaient au pouvoir. Cet éventail nous semble comprendre une documentation représentative de l'état de la situation des médias et de son évolution pendant la décennie 2000-2010.⁴

Au sein de cette documentation, nous avons dégagé des données empiriques permettant de décrire les diverses facettes de la crise affectant le secteur de la presse écrite quotidienne, plus exactement autour de nos trois axes d'analyse que sont le cadre juridique et éthique encadrant les pratiques journalistiques, les organes médiatiques et leur impact sur les pratiques journalistiques, et les journalistes et leurs pratiques. Nous avons également repéré les phénomènes identifiés dans notre littérature scientifique (marchandisation de l'information, concentration de la presse, convergence des contenus, changements technologiques, etc.) et suivi leur évolution pendant cette période.

3.2 Entrevues sur les pratiques journalistiques

Pour la recherche de terrain, nous avons souhaité procéder par le biais d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès d'un ou d'une journaliste en provenance de chaque quotidien payant québécois. Au départ, les quotidiens pressentis pour notre étude étaient : *Le Devoir*, *Le Droit*, *The Gazette*, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, *Le Nouvelliste*, *La Presse*, *Le Quotidien*, *The Record*, *Le Soleil*, *La Tribune*, *La Voix de l'Est*.⁵ Comme l'information politique nous paraît être la plus pertinente à l'égard de notre problématique et de notre cadre théorique, les journalistes ciblés sont affectés à la couverture des informations politiques aux paliers provincial ou fédéral et à la rédaction

³ Bien que ce document ait été produit en 2011, nous avons choisi de l'inclure parmi notre documentation institutionnelle, car il fait directement suite au rapport Payette, préparé en 2010. En ce sens, ses orientations portent sur la situation des médias jusqu'en 2010, soit la période couverte par notre état des lieux. De plus, ce document et les consultations publiques qu'il a orienté à l'automne 2011 apparaissent déterminants pour l'évolution subséquente de la situation des médias québécois. Il semble donc incontournable d'étudier ce document dans le cadre de notre état des lieux.

⁴ En plus de cette documentation institutionnelle, nous avons tiré quelques données pertinentes de documents produits entre 2000 et 2010 par des regroupements professionnels ou organes d'autorégulation de l'industrie des médias. Il s'agit du Conseil de presse du Québec et de l'Association canadienne des journaux. Quelques faits sur l'industrie ont aussi été tirés du *Guide annuel des médias 2011* publié par Infopresse.

⁵ Comme nous le verrons plus loin, quelques quotidiens n'ont finalement pas pu participer à notre enquête en raison de contraintes propres à leurs contextes spécifiques et aux critères de notre recherche.

d'articles de nouvelles. Selon le professeur de journalisme Pierre Sormany, une nouvelle est « un texte qui, à partir d'un événement, met en scène le plus efficacement possible l'essentiel des faits nouveaux, significatifs ou intéressants, en replaçant ces faits dans leur contexte de signification ».⁶ Les éléments nouveaux rapportés dans un texte de nouvelle doivent aussi « crée(r) ou modifie(r) une situation d'intérêt public ».⁷ Quant aux nouvelles politiques, nous considérons que ce sont toutes celles qui touchent à la dimension politique au sens large. Cela inclut notamment la vie partisane, soit les partis politiques, le gouvernement élu et l'opposition, le processus électoral, le militantisme, le lobbyisme et même les échanges d'opinions politiques au sein de la société. Cela inclut aussi tout ce qui a trait à la vie parlementaire et aux institutions de l'État, entre autres, les fonctions exécutives et législatives du gouvernement, les finances publiques, l'administration publique, les programmes sociaux, les lois et règlements et même les commissions et études institutionnelles.

Nous avons recruté les journalistes en contactant la section politique, ou la section des nouvelles générales en l'absence d'une section politique, de la salle de rédaction de leur quotidien respectif. Afin de parvenir à joindre un ou une journaliste dans chaque quotidien, nous avons aussi contacté directement des patrons de presse (des chefs de section, directeurs de l'information, rédacteurs en chef ou autre) et des journalistes qui semblaient couvrir l'information politique.⁸ Quatre critères ont déterminé la sélection de ces journalistes : 1) occuper un poste de journaliste aux nouvelles, 2) être principalement affecté à la couverture d'informations politiques au provincial ou au fédéral, 3) rédiger majoritairement des articles de nouvelles et non des chroniques, 4) avoir accumulé une expérience d'au moins deux ans, idéalement de plus de cinq ans dans ces fonctions, entre 2000 et 2010.

L'objectif de ces entrevues a principalement visé l'exploration des perceptions qu'avaient les journalistes politiques sur quatre aspects particuliers, soit :

- leur rôle en démocratie et les modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010,
- la collecte de l'information politique,
- le traitement de l'information politique,
- la diffusion de l'information politique.

⁶ Pierre Sormany. *Le métier de journaliste, Guides des outils et des pratiques du journalisme au Québec*, Nouvelle édition, Montréal : Boréal, 2000, p. 113.

⁷ Sormany, p. 59.

⁸ Pour identifier ces journalistes, nous nous sommes référés au répertoire des membres de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, aux sites Internet des quotidiens, à la liste des journalistes accrédités de la Tribune de la presse parlementaire canadienne, ainsi qu'à des sites de réseautage professionnel.

Cette exploration de terrain nous semble essentielle pour apprécier les liens qui prévalent entre les modifications aux pratiques journalistiques dans le cadre de la crise et l'incarnation des droits politiques fondamentaux.

3.2.1 Échantillon

Parmi les douze quotidiens payants précédemment énumérés, sept quotidiens comptaient un ou une journaliste répondant à nos quatre critères et ayant accepté de participer. Il s'agit des quotidiens *Le Devoir*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *La Presse*, *Le Quotidien*, *Le Soleil* et *La Tribune*. Certains journalistes travaillant pour des quotidiens situés en région couvraient aussi l'information politique municipale, en plus des paliers fédéral et/ou provincial, ce que nous avons considéré comme étant conforme à nos critères. Nous avons ainsi pu recueillir les propos de journalistes travaillant pour six quotidiens francophones du Groupe Gesca, ainsi que pour *Le Devoir*, qui est indépendant. Au sujet du septième quotidien appartenant à Gesca, *La Voix de l'Est*, nous avons été obligés de l'exclure de l'échantillon, car il ne comptait pas de journaliste principalement affecté à la couverture de l'information politique.

Les deux quotidiens francophones appartenant à Quebecor, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ne répondaient pas à l'intégralité de nos critères en raison des conflits de travail récents et de l'organisation de leur salle de rédaction. Dans le cas du *Journal de Montréal*, le lock-out déclenché en 2009 s'est terminé en avril 2011, quelques semaines avant la réalisation de nos entrevues. En raison du départ massif des journalistes au moment du retour au travail et de l'élimination des affectations prioritaires au sein de la nouvelle salle de rédaction, aucun journaliste travaillant au *Journal de Montréal* en mai et juin 2011 ne répondait à nos critères d'affectation et d'expérience.⁹ De son côté, *Le Journal de Québec*, malgré l'intérêt du directeur de son bureau politique à assurer sa participation, ne comptait aucun journaliste ayant cumulé deux années d'expérience à l'information politique. Afin de ne pas exclure complètement de notre recherche le joueur majeur que représente Quebecor au sein du paysage médiatique québécois, nous avons tout de même opté pour la participation d'un ou une journaliste du *Journal de Québec* affecté(e) à l'information politique depuis un an et demi,¹⁰ une durée qui se rapprochait le plus de nos critères. Comme nous l'expliquerons plus

⁹ Comme nous le décrivons plus loin, nous avons tout de même profité de l'expérience d'ex-journalistes du *Journal de Montréal* en effectuant deux entrevues de prétest qui nous ont permis de mettre au point notre grille d'entrevue et notre questionnaire.

¹⁰ Après le règlement du lock-out au *Journal de Québec* à l'été 2009, Quebecor a créé un bureau politique à Québec en janvier 2010 pour alimenter son agence QMI, au sein duquel de nouveaux journalistes ont été affectés à l'information politique. Ces changements expliquent pourquoi les journalistes en poste pour couvrir l'information politique au printemps 2011 y étaient depuis moins de deux ans.

tard, nous avons cependant modifié le traitement des propos recueillis afin de tenir compte de cette différence.¹¹

Enfin, bien que nous ayons tenté d'inclure les deux quotidiens anglophones du Québec, il s'est finalement avéré impossible d'assurer leur participation. Dans le cas du journal *The Record*, malgré le désir de son éditeur de permettre sa participation, ses ressources limitées et le caractère local de sa couverture ne lui permettaient pas d'affecter un ou une journaliste principalement à l'information politique. Aucun membre de l'équipe de rédaction ne répondait donc aux critères de notre recherche. Quant à *The Gazette*, aucun de ses journalistes n'a manifesté l'intérêt de participer, et ce malgré plusieurs tentatives de notre part, notamment auprès de la direction.¹²

Par conséquent, notre échantillon final se compose de huit sujets qui sont des journalistes principalement affectés à la couverture de l'information politique au sein de huit quotidiens francophones payants du Québec. À l'exception du sujet rattaché au *Journal de Québec*, dont les propos seront traités différemment comme nous l'expliquerons au point 3.2.5, tous les sujets possèdent davantage d'années d'expérience dans la couverture de l'information politique que ce que requiert notre recherche (deux ans). Certains des sujets couvrent les collines parlementaires à Québec et à Ottawa, et les autres couvrent les paliers fédéral, provincial ou les deux à partir de la salle de rédaction de leur quotidien. Les quotidiens les employant sont situés à Chicoutimi, Ottawa, Sherbrooke et Trois-Rivières. Deux d'entre eux ont pignon sur rue à Montréal et deux autres à Québec. Trois des sujets sont des femmes et cinq sont des hommes.

3.2.2 Outils méthodologiques

Pour réaliser les entrevues semi-dirigées avec ces journalistes couvrant l'information politique au sein des quotidiens québécois, nous avons élaboré une grille d'entrevue articulée autour de quatre axes afin de dégager leur vécu sur diverses pratiques, soit :

¹¹ Nous précisons les modalités de cette participation en décrivant le traitement de nos résultats.

¹² La couverture des collines parlementaires à Québec et à Ottawa par des journalistes de *Postmedia News* – une agence de presse appartenant comme *The Gazette* à Postmedia Network – pour les pages de *The Gazette* pourrait expliquer ce refus, mais cela ne nous a pas été précisé par le directeur de la rédaction.

- le rôle des journalistes en démocratie et les modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010,
- la collecte de l'information politique,
- le traitement de l'information politique,
- la diffusion de l'information politique.

Ils ont également répondu à un questionnaire écrit, ce qui nous a permis de recueillir de l'information factuelle complémentaire pour les trois axes portant sur les pratiques journalistiques, soit la collecte, le traitement et la diffusion de l'information politique.

La première partie de l'entrevue – le rôle des journalistes en démocratie et les modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010¹³ – comporte sept questions d'ordre général. Il s'est agi de sonder les sujets sur la perception de leur rôle dans la société en tant que journaliste couvrant les affaires politiques (Question 1) et sur l'importance de ce rôle en démocratie (Question 2). L'on a ensuite exploré l'importance de la liberté de presse (Question 3) et du droit à l'information (Question 4) pour guider les pratiques journalistiques concrètes. Puis, l'on a abordé les questions relatives à la mission de service public des journaux (Question 5) et aux critères qui déterminent le choix de l'information politique dans les quotidiens (Question 6). Cet axe 1 s'est conclu avec une question ouverte portant sur les principales modifications à leur travail vécues et identifiées par les sujets entre 2000 et 2010 (Question 7).

La seconde partie de l'entrevue – la collecte de l'information politique¹⁴ – comporte cinq questions. Avant d'aborder cette seconde partie, les sujets ont rempli le premier segment du questionnaire écrit, soit sept questions de nature plus factuelle à propos des tâches reliées à la collecte de l'information.¹⁵ Ce questionnaire a notamment permis d'identifier les principales sources d'information, le nombre de sources consultées, ainsi que la fréquence à laquelle les journalistes peuvent se rendre sur le terrain, prendre connaissance de longs documents ou vérifier et contre-vérifier les faits dans le cadre de leur travail. Pour en revenir à l'entrevue comme telle, l'on a d'abord exploré les changements qui ont pu affecter, entre 2000 et 2010, les pratiques de collecte décrites dans le questionnaire écrit (Question 8). Une question a ensuite porté sur les contraintes en matière de collecte de l'information politique qui apparaissent les plus majeures aux yeux des sujets (Question 9). L'on s'est intéressé aux pressions économiques qui peuvent affecter leurs pratiques de collecte et celles de

¹³ Voir l'Appendice A, Partie 1.

¹⁴ Voir l'Appendice A, Partie 2.

¹⁵ Voir l'Appendice B, Segment 1.

leurs salles de rédaction (Question 10). L'on s'est enfin demandé si, en matière de collecte de l'information politique, les conditions actuelles de pratique de leur métier affectent les principes de liberté de presse (Question 11) et de droit à l'information (Question 12).

La troisième partie de l'entrevue – le traitement de l'information politique¹⁶ – compte également cinq questions. Comme précédemment, les sujets ont d'abord été invités à remplir cinq questions du questionnaire écrit (segment 2), portant cette fois sur les tâches reliées au traitement de l'information.¹⁷ Les réponses à ce questionnaire ont permis, entre autres, de quantifier le nombre de sujets traités et la fréquence à laquelle les journalistes peuvent effectuer un traitement approfondi et un suivi des informations. De retour à l'entrevue, l'on a abordé les changements qui ont pu affecter, entre 2000 et 2010, les pratiques de traitement décrites dans le questionnaire écrit (Question 13). Comme précédemment pour la collecte, l'on a ensuite exploré les contraintes en matière de traitement de l'information politique qui apparaissent les plus majeures aux yeux des sujets (Question 14), ainsi que les pressions économiques qui peuvent affecter leurs pratiques de traitement de l'information et celles de leurs salles de rédaction (Question 15). Enfin, l'on a demandé aux sujets si, en matière de traitement de l'information politique, les conditions actuelles de pratique de leur métier affectent les principes de liberté de presse (Question 16) et de droit à l'information (Question 17).

Finalement, la quatrième partie de l'entrevue – la diffusion de l'information politique¹⁸ – comporte cinq dernières questions. Une fois de plus, les sujets ont d'abord répondu à un dernier segment du questionnaire écrit (six questions), portant sur les tâches reliées à la diffusion de l'information.¹⁹ Ce segment nous a notamment renseigné sur le type de matériel produit par les journalistes, la fréquence des heures de tombées, la quantité de plateformes alimentées et leur participation directe à la diffusion. À sa reprise, l'entrevue a exploré les changements qui ont pu affecter, entre 2000 et 2010, les pratiques de diffusion décrites dans le questionnaire écrit (Question 18). Puis, l'on a abordé le manque de ressources en matière de diffusion de l'information politique pouvant avoir été perçu par les sujets (Question 19), ainsi que les pressions économiques qui peuvent affecter la diffusion de cette information (Question 20). En conclusion, l'on a demandé aux sujets si, pour la diffusion de l'information politique, les conditions actuelles de production de leur journal affectent les principes de liberté de presse (Question 21) et de droit à l'information (Question 22).

¹⁶ Voir l'Appendice A, Partie 3.

¹⁷ Voir l'Appendice B, Segment 2.

¹⁸ Voir l'Appendice A, Partie 4.

¹⁹ Voir l'Appendice B, Segment 3.

Une partie « Autres » complète la grille d'entrevue. Les réponses à ses trois questions, sans pouvoir s'insérer directement au sein de l'un des quatre axes de la grille, ont tout de même apporté un éclairage intéressant et complémentaire aux réponses précédentes. Il s'est agi de recueillir des informations relatives au personnel dédié à la couverture de l'information politique dans chaque journal (Question 23), ainsi qu'à la publication de textes provenant de l'extérieur de la salle de rédaction des journaux (Question 24). Enfin, l'on a demandé aux sujets de noter la qualité de l'information politique diffusée par leur journal et d'apprécier son évolution au cours des dernières années (Question 25). Puis les sujets ont eu la possibilité d'ajouter un commentaire général pour terminer l'entrevue (Question 26). Pour plus de précisions sur la grille d'entrevue et le questionnaire, voir les documents complets en annexe.

3.2.3 Prétest

Les deux outils méthodologiques utilisés pour cette recherche de terrain – la grille d'entrevue et le questionnaire – ont été élaborés à la lumière de notre problématique et de notre cadre théorique, mais surtout en fonction des pistes d'analyse soulevées par l'état des lieux documentaire qui constitue la première étape de notre démarche. Avant de réaliser les entrevues semi-dirigées auprès de l'échantillon précédemment décrit, nous avons procédé à deux entrevues en guise de prétest de notre grille d'entrevue et de notre questionnaire.

Cette étape a permis de valider nos deux outils auprès de deux journalistes dont l'expérience était semblable à celle des sujets de la recherche. Comme il était impossible d'inclure *Le Journal de Montréal* dans notre échantillon en raison des contraintes contextuelles précédemment indiquées, nous avons effectué le prétest auprès de journalistes politiques d'expérience de ce quotidien. Ceux-ci n'étaient plus à son emploi depuis quelques semaines et avaient participé à l'expérience de *Rue Frontenac* pendant la durée du conflit de travail, entre 2009 et 2011. Ces deux entrevues ont été effectuées en mai 2011, l'une en personne et l'autre par l'entremise de Skype. En plus de répondre à la grille et au questionnaire, les deux participants ont commenté la forme et le contenu des questions afin de nous permettre d'en améliorer la clarté et la précision.

Ceci nous a permis de peaufiner nos outils avant d'effectuer la véritable enquête de terrain. À la lumière des résultats du prétest, nous avons donc apporté des modifications mineures à la formulation de certaines questions du questionnaire. Nous avons aussi ajouté des définitions et des précisions importantes en introduction de la grille d'entrevue, afin de bien situer les sujets dans le contexte de notre recherche et de les familiariser avec ses concepts (voir appendices A et B).

3.2.4 Entrevues

Nos entrevues semi-dirigées individuelles ont été effectuées par le biais du téléphone, en mai et juin 2011, auprès des huit journalistes retenus constitutifs de notre échantillon. La grille d'entrevue et le questionnaire ont été utilisés dans leur intégralité à chaque fois. La durée des entrevues a varié entre 25 et 50 minutes.²⁰ Nous avons ensuite retranscrit le contenu de ces entrevues afin d'en faire l'analyse, comme nous le décrivons plus loin.

Notons que les propos recueillis auprès des journalistes demeurent anonymes, en ce sens qu'ils ne sont pas associés à un intervenant ou à un média en particulier. D'abord, parce qu'au vu du caractère homogène de notre échantillon, il ne semble pas nécessaire d'en identifier précisément la source. Ensuite, comme les journalistes exercent une fonction publique qui exige une certaine objectivité, le fait de dévoiler leurs propos dans le cadre d'une recherche universitaire pourrait nuire à leur crédibilité auprès du public en tant que professionnels. Par exemple, si un sujet avait dénoncé un type d'institution en parlant du contrôle de l'information, ses lecteurs pourraient par la suite douter de son objectivité dans la couverture des faits reliés à cette institution. De la même façon, si un sujet avait critiqué une plateforme de diffusion de son travail journalistique, le public pourrait ensuite douter de la qualité de son travail se retrouvant sur cette plateforme. D'autre part, les critiques potentielles sur leur contexte de travail ou leur journal qu'ont pu exprimer les sujets de notre enquête pourraient créer des conflits auprès de leur employeur, ce qu'il est essentiel d'éviter. Cette garantie de l'anonymat – qui est d'ailleurs la norme dans toutes les études du même type que nous avons consultées – permet en outre aux journalistes de s'exprimer plus librement et sans crainte de représailles de la part de leur direction. Cela ne nous empêche pas de citer les exemples de reportages ou de pratiques mentionnés par les sujets afin d'éclairer notre analyse. Nous nous assurons simplement qu'ils ne permettent pas d'identifier spécifiquement un journaliste ou un quotidien.

3.2.5 Traitement du matériel

Pour rendre compte du contenu des huit entrevues réalisées, et donc des résultats de notre recherche de terrain, nous avons regroupé tous les propos recueillis dans le cadre des réponses à chaque question et plus globalement de chaque axe. Dans le prochain chapitre, nous faisons état des

²⁰ Cet écart dans la durée des entrevues peut être attribué au débit avec lequel chacun des sujets s'est exprimé, à la longueur des réponses et des exemples donnés par les sujets, et à la quantité de précisions sur les questions ou les termes utilisés qu'ont demandés les sujets. La méthode utilisée pour répondre au questionnaire écrit a aussi influencé la durée des entrevues. Selon leur préférence, certains sujets ont rempli le questionnaire à l'écran et l'ont ensuite envoyé par courriel, tandis que d'autres l'ont rempli sur papier et ont ensuite transmis leurs réponses verbalement pendant l'entrevue, nécessitant ainsi quelques minutes de plus.

faits saillants qui se dégagent de ces réponses en tenant compte de leur prévalence. Nous précisons, par exemple, si une opinion est mentionnée par la majorité des sujets ou seulement par quelques-uns d'entre eux. Ainsi, plus une idée, une situation ou un fait a été fréquemment évoqué dans le cadre des entrevues, plus nous le considérons comme important à l'égard de nos résultats. Puisque les questions d'un même axe peuvent se recouper et que les sujets n'abordent pas tous les faits de la même façon, nous présentons les idées mentionnées à plusieurs reprises même si c'est en réponse à des questions différentes. Cela nous permet d'extraire l'essentiel des propos recueillis pour chacun des axes.

En procédant ainsi au regroupement des réponses par question et par axe pour l'analyse, plutôt qu'en considérant les réponses par journaliste, nous souhaitons dégager un portrait global de la crise telle que perçue par les sujets. La superposition des réponses par thème nous semble plus appropriée pour dresser ce portrait que l'analyse des propos de chaque sujet qui aurait plutôt offert un aperçu de leurs postures individuelles. Par souci de garantir l'anonymat des sujets et d'éviter d'accorder trop d'importance à des situations particulières – comme la localisation, la taille ou le type de propriété des journaux –, nous avons cité certains propos significatifs dans le cadre de l'analyse de nos résultats (chapitre 4) sans les attribuer à un sujet en particulier. Nous mentionnons tout de même les disparités que nous avons constatées dans les réponses selon les sujets en raison des contextes spécifiques de leurs médias lors de la discussion de nos résultats (chapitre 5).

Afin de tenir compte de la situation particulière du sujet travaillant pour *Le Journal de Québec*, soit une affectation à l'information politique quelques mois plus courte que ce qu'exigent nos critères, certaines de ses réponses n'ont pas été considérées. C'est le cas de celles qui portent directement sur les modifications aux pratiques journalistiques entre 2000 et 2010, plus spécifiquement les questions 8, 13 et 18.²¹

Pour les trois axes qui concernent les pratiques journalistiques, soit la collecte, le traitement et la diffusion de l'information politique, nous avons aussi décrit les pratiques les plus courantes identifiées par les sujets dans le questionnaire écrit. Présentées en parallèle avec les propos livrés dans le cadre des entrevues, les données factuelles tirées du questionnaire peuvent faciliter la compréhension des problématiques décrites par les sujets. Par exemple, si certains sujets ont mentionné un problème particulier en matière de traitement de l'information politique, les pratiques décrites dans le questionnaire portant sur le traitement peuvent permettre de l'illustrer.

De cette manière, les résultats des entrevues, présentés dans le prochain chapitre, nous permettent d'enrichir notre état des lieux des perceptions d'acteurs privilégiés de la crise affectant la

²¹ Voir l'Appendice A.

presse écrite entre 2000 et 2010. Faisant aussi partie du prochain chapitre, notre état des lieux dresse quant à lui un portrait des transformations aux pratiques journalistiques liées aux conditions économiques, politiques et sociales de la crise de la presse.

Enfin, dans le chapitre 5, qui contient l'interprétation et la discussion des résultats de notre analyse, nous cherchons quelles sont les conséquences de la crise pour l'application de la liberté de presse et du droit à l'information. Nous pouvons ainsi, dans le cadre de ce dernier chapitre, ébaucher une réponse à notre question de recherche et vérifier la validité de notre hypothèse, en établissant des liens entre les modifications aux pratiques journalistiques et la concrétisation des droits politiques fondamentaux.

CHAPITRE IV

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Dans ce quatrième chapitre, nous présentons les résultats de notre analyse en deux temps. D'une part, nous décrivons les circonstances de la « crise de l'information » en dressant un état des lieux à partir des documents institutionnels produits entre 2000 et 2010. L'on s'y intéresse au cadre juridique et éthique dans lequel les quotidiens québécois ont évolué pendant cette période, aux transformations qu'ont connues les journaux eux-mêmes, ainsi qu'aux impacts de ces changements sur les journalistes et sur leurs pratiques professionnelles. D'autre part, nous décrivons le contenu des réponses obtenues dans le cadre de nos entrevues semi-dirigées auprès de journalistes de la presse écrite quotidienne concernés au premier plan par cette crise. Nous détaillons leurs perceptions sur leur rôle en démocratie et sur les modifications à leurs pratiques entre 2000 et 2010, puis sur leurs pratiques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique.

4.1 État des lieux : la « crise de l'information »

Nous dressons maintenant un état des lieux qui résume la description de la crise dans la documentation officielle, telle que présentée au chapitre 3. Pour ce faire, nous abordons trois thèmes : le cadre juridique et éthique de la crise, les quotidiens en crise, puis la crise pour les journalistes et leurs pratiques professionnelles. Dans chaque cas, les éléments rapportés sont relatifs aux transformations qui influencent la collecte, le traitement ou la diffusion d'une information incarnant les droits politiques fondamentaux essentiels au bon déroulement de la vie démocratique.

4.1.1 Le cadre juridique et éthique de la crise

Le contexte législatif dans lequel évoluent les organes de la presse écrite quotidienne québécoise et leurs journalistes a peu changé entre 2000 et 2010. Le soutien étatique envers cette industrie et l'information qu'elle produit est aussi demeuré inchangé. Des constats sur l'inefficacité du cadre légal québécois et canadien pour assurer la production et la diffusion d'une information d'intérêt public, ainsi que des recommandations d'intervention étatique se sont toutefois répétés pendant cette décennie. Par ailleurs, le Conseil de presse du Québec a connu des bouleversements et vu son rôle

remis en question. Quant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), il a aussi rendu des décisions affectant la structure de propriété et le contenu des quotidiens québécois.

D'abord, comme nous l'avons déjà souligné au chapitre 1, les journaux quotidiens ne sont ni encadrés ni soutenus directement par l'État au Québec et au Canada. La situation n'a pas changé au cours des dernières années. Celle-ci a toutefois soulevé l'inquiétude, comme en témoigne le Comité sénatorial permanent des transports et des communications en constatant que « certains craignent que les journaux, dans leur rôle fondamental de contributeur à la diversité de l'information, ne passent inaperçus aux yeux du législateur ». ¹ Les participants s'étant exprimés devant ce comité notent que ni le Bureau de la concurrence ni le CRTC ne se préoccupent de la question du contenu de nouvelles dans les journaux. Lorsqu'il examine des transactions dans le milieu des médias, le Bureau de la concurrence se concentre sur les considérations économiques touchant au partage du marché publicitaire. Dans le cadre de son mandat, le CRTC ne touche quant à lui qu'indirectement aux journaux. C'est le cas quand il se penche sur des ventes ou des fusions d'entreprises de radiodiffusion qui possèdent aussi des journaux. ²

Cette absence de législation encadrant la mission et les activités de la presse écrite a poussé tous les comités et groupes de travail qui se sont penchés sur la situation des médias canadiens et québécois depuis 2000 à proposer de nouvelles interventions étatiques pour garantir la qualité et la diversité de l'offre d'information. D'une part, les études institutionnelles ont recommandé l'adoption de nouvelles lois sur l'information, ainsi que la mise en place d'organismes et de chartes visant à baliser la pratique du journalisme au plan déontologique. D'autre part, certains comités et groupes de travail sur les médias ont suggéré l'implantation de soutiens financiers dirigés spécifiquement vers la production de contenus de qualité, notamment dans les journaux.

Par ailleurs, le Conseil de presse du Québec agit à titre de tribunal d'honneur pour tous les médias d'information de la province. Celui-ci a été formé en 1973 afin d'assurer une forme d'autoréglementation tripartite – par les journalistes, les entreprises de presse et les membres du public – tout en demeurant indépendant du gouvernement. ³ En 2002, le Conseil de presse a décidé d'élargir

¹ Comité sénatorial permanent des transports et des communications. *Rapport intérimaire sur les médias canadiens d'information*, Ottawa : Le Sénat du Canada, 2004, p. 92.

² Comité sénatorial, *Rapport intérimaire*, p. 93.

³ Conseil de presse du Québec. *À propos du Conseil*, [En ligne]. http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=30&Itemid=145&lang=fr (page consultée le 22 août 2011).

son champ d'action aux contenus journalistiques sur Internet.⁴ Si tous les comités et groupes de travail sur les médias qui ont siégé entre 2000 et 2010 ont souligné l'importance de cet organisme, certains ont recommandé la formalisation de son rôle, le renforcement de l'autorité de ses décisions et la participation obligatoire de toutes les entreprises de presse en ses rangs. Alors qu'il était décrit comme un organisme suscitant l'unanimité dans le milieu des médias au début des années 2000,⁵ sa position s'est fragilisée depuis. D'importants joueurs s'en sont retirés, le privant ainsi de leur appui financier. Certains ont même refusé de voir leurs contenus examinés par le Conseil. C'est le cas de Quebecor qui a menacé l'organisme de poursuite en 2010 s'il analysait des plaintes concernant les médias qui lui appartiennent, entre autres *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*. Ce cas relève d'une remise en question de la capacité du Conseil de presse à jouer efficacement son rôle de tribunal d'honneur, au point de contribuer à un « processus de démantèlement du modèle d'autorégulation des médias au Québec », selon le rapport Payette.⁶ Dans le document de consultation rendu public en août 2011 par la ministre québécoise de la Culture, des communications et de la condition féminine, Christine St-Pierre, afin de donner suite au rapport Payette, deux voies d'intervention privilégiées sont envisagées pour remédier à cette mouvance. D'une part, l'établissement d'un statut professionnel assorti d'obligations déontologiques pour les journalistes et leurs médias, et d'autre part, la consolidation du Conseil de presse sont proposés.⁷

Enfin, malgré le fait que la réglementation et la surveillance de la presse écrite ne figurent pas au mandat du CRTC et relèvent plutôt des champs de compétence provinciale,⁸ dans les années 2000, cet organisme a autorisé des acquisitions de chaînes de télévision et de stations de radio par des propriétaires de journaux. C'est le cas de l'acquisition de TVA par Quebecor et de CTV par Bell Globemedia. Ces décisions ont amplifié le phénomène de la concentration dans le secteur de la presse écrite quotidienne en permettant l'extension du phénomène de propriété croisée. Le CRTC a émis certaines conditions quant à l'étanchéité des salles de rédaction, notamment dans le cas de TVA et des

⁴ Conseil de presse du Québec. *Avis du Conseil de presse du Québec concernant le journalisme en ligne*, 2002, [En ligne].
http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=160&Itemid=61&POSTBACK=b3B0aW9uPWNvbV9jb250ZW50JnRhc2s9Y2F0ZWdvcnkmc2VjdGlvbmlkPTUmaWQ9MjcmSXRIbWlkPTYxJmxhbmc9ZW4mZmlsdGVyPQ== (page consultée le 30 décembre 2011).

⁵ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 74.

⁶ Dominique Payette (sous la dir.). *L'information au Québec, un intérêt public*. Québec : Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec, 2010, p. 14.

⁷ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). *Pour une information de service public, Orientations du ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine, Document de consultation*, Québec : MCCCF, Direction des médias et des télécommunications, 2011, p. 11-13.

⁸ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 59-60.

journaux de Québec,⁹ mais le respect par les entreprises de presse de ce type d'engagement pris à travers les années ne s'est souvent pas avéré.¹⁰

En ce qui concerne le cadre juridique et éthique dans lequel la presse écrite quotidienne québécoise et ses journalistes se sont inscrits entre 2000 et 2010, plusieurs appels pour renforcer l'encadrement des pratiques journalistiques ont donc été entendus. Rien n'a cependant été fait en ce sens, ni au palier fédéral, ni au palier provincial. Au contraire, le Conseil de presse du Québec n'a cessé de s'affaiblir, tandis que le CRTC autorisait des transactions comportant la propriété croisée de quotidiens. Le document de consultation rendu public en août 2011 par le gouvernement du Québec suggère toutefois une volonté politique pour « la mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias québécois et d'un soutien à la diversité des voix », selon la ministre St-Pierre.¹¹ Les quatre orientations envisagées dans ce document consistent à adopter un statut de journaliste professionnel; à consolider le rôle du Conseil de presse comme tribunal d'honneur; à mandater Télé-Québec pour examiner les possibilités de réseautage de l'information régionale sur Internet en collaboration avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants; et à actualiser le soutien de l'État aux médias communautaires.¹²

4.1.2 Les quotidiens en crise

Les médias de la presse écrite ont quant à eux vécu d'importantes transformations entre 2000 et 2010. Les phénomènes de concentration de la presse, de convergence et de centralisation des contenus, de compressions budgétaires, de bouleversements technologiques et de mouvements au sein du marché publicitaire et des agences de presse ont tous marqué le paysage québécois des journaux quotidiens pendant cette période.

La concentration de la presse écrite atteignait déjà un niveau critique au début de la décennie, alors que seulement deux entreprises de presse se partageaient la quasi totalité des tirages : « du côté des quotidiens, le Québec se retrouve en situation de duopole, Québecor et Gesca se partageant 97% du tirage francophone québécois, *Le Devoir* détenant le 3% restant ». ¹³ En effet, avec l'ajout des

⁹ Comité sénatorial permanent des transports et des communications. *Rapport final sur les médias d'information canadiens*, volume 2, Ottawa : Le Sénat du Canada, 2006, p. 54.

¹⁰ Payette, p. 13.

¹¹ MCCCCF, *Document de consultation*, p. 5.

¹² MCCCCF, *Document de consultation*, p. 10.

¹³ Commission de la culture. *Mandat d'initiative portant sur la concentration de la presse*, Québec : Assemblée nationale du Québec, Secrétariat des commissions, 2001, p. 7. Le modèle de duopole fait référence à la présence de seulement deux grands joueurs dans un segment de marché, dans ce cas-ci les journaux quotidiens.

journaux d'Unimédia à sa filiale Gesca en 2000, Power Corporation possède dorénavant des quotidiens dans sept villes québécoises. En plus de cette concentration horizontale des quotidiens, des transactions de propriété croisée et verticale ont accentué davantage le phénomène de concentration. Quebecor, déjà propriétaire de quotidiens à travers le Canada, a ainsi élargi ses activités en faisant l'acquisition de Vidéotron et du réseau TVA. À la grandeur du pays, BCE est devenue Bell Globemedia en avalant notamment CTV et le *Globe and Mail*. Pour sa part, CanWest Global Communications a acquis une participation dans le *National Post* et les journaux anglophones de Hollinger.¹⁴ En 2009, les quotidiens de CanWest incluant *The Gazette* sont passés aux mains du groupe Post Media Network, propriétaire du *National Post*.¹⁵ La concentration s'est ainsi complexifiée à partir du début des années 2000, menant à des situations où un groupe médiatique peut posséder à la fois le quotidien le plus lu, la principale chaîne de télévision d'une ville, ainsi que des stations de radio et des activités commerciales dans d'autres secteurs connexes.¹⁶ Les conglomérats actifs au Québec se sont aussi étendus à l'échelle du Canada et même à l'international.¹⁷ Si les groupes de presse se sont défaits et refaits pendant la décennie au fil de multiples fusions et acquisitions, le niveau de concentration est demeuré aussi élevé, particulièrement dans le marché francophone du Québec.¹⁸ Ces mouvements de propriété ont soulevé des inquiétudes au sujet de la diversité des voix et des informations, pouvant aller jusqu'à la négation de « l'exercice du droit des citoyens à accéder à une information diversifiée (choix) et variée (voix) »,¹⁹ comme l'ont souligné tous les comités et groupes de travail sur les médias qui se sont penchés sur la question. Dans un sondage effectué en 2005 à la demande du Comité sénatorial, la majorité des répondants canadiens se sont dits très préoccupés par la concentration et la propriété mixte des médias.²⁰

Avec la concentration, les phénomènes de convergence et de centralisation des contenus ont aussi pris de l'ampleur. Au début de la décennie, les stratégies de convergence étaient considérées comme incontournables par les entreprises de presse québécoises pour affronter la nouvelle compétition internationale liée à la popularisation d'Internet.²¹ La centralisation des informations est

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Éditions Infopresse (sous la dir.). *Guide annuel médias 2011*. Montréal : Éditions Infopresse, 2011, p. 90.

¹⁶ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 8-13.

¹⁷ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 50.

¹⁸ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 51-52.

¹⁹ Commission de la culture, p. 21.

²⁰ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 94.

²¹ Commission de la culture, p. 13-14.

devenue une problématique concrète quelques années plus tard, notamment lorsque CanWest a tenté d'imposer un éditorial national unique dans ses journaux, puis a centralisé la couverture d'événements nationaux dans un seul pupitre pour tout le pays.²² Afin de réduire leurs coûts, plusieurs chaînes de journaux ont centralisé une partie de la production de leurs contenus dans un bureau qui alimente tous leurs journaux. Au Québec, Gesca a ainsi réduit sa couverture de l'actualité locale à l'extérieur de Montréal.²³ Ce phénomène de « montréalisation » des contenus a ainsi créé un déséquilibre grandissant dans l'accès à l'information pour les citoyens des régions et de la métropole au Québec.²⁴

Parallèlement, la structure de la Presse canadienne (PC), qui facilitait l'alimentation des journaux canadiens de toutes les tailles en nouvelles locales et nationales et favorisait ainsi la diversité des voix et des informations, a été remise en question. En 2004, entre un tiers et la moitié des contenus de quotidiens provenaient d'agences de presse, et la principale agence canadienne était la PC. La survie de la coopérative fondée en 1923 a suscité de plus en plus de craintes quand CanWest a créé sa propre agence de nouvelles interne en 2003, CanWest News Service, pour se retirer de la PC par la suite.²⁵ Quebecor a suivi en créant son agence de nouvelles internes, l'Agence QMI, puis en quittant la PC en 2010.²⁶

D'autres éléments ont modifié le contexte dans lequel les quotidiens ont été produits pendant cette période. C'est le cas des avancées technologiques, principalement Internet et les téléphones dits intelligents. Avec Internet, les journaux quotidiens se sont dotés de sites web, tandis que les moteurs de recherche, les blogues et les autres sites ont multiplié les sources d'information. Pour leur part, les téléphones intelligents et autres appareils portables se posent comme les supports diversifiés d'une information de plus en plus taillée sur mesure pour chaque lecteur. Ceci a entraîné une segmentation des marchés publicitaires menant à une véritable « lutte pour la survie » chez les grandes entreprises de presse, certaines allant jusqu'à lancer des quotidiens gratuits pour récupérer des lecteurs.²⁷ Quebecor a

²² Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 73. Dans une salle de rédaction, le pupitre coordonne la production et la diffusion de l'information.

²³ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 12-14.

²⁴ Payette, p. 34.

²⁵ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 58-59 ; Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 30-32 ; Comité sénatorial, *Rapport intérimaire*, p. 28-30.

²⁶ Presse canadienne. « Quebecor se retire de la Presse Canadienne ». *Argent*, 12 mars 2009, [En ligne]. <http://argent.canoe.ca/lca/infos/quebec/archives/2009/03/20090312-060852.html> (page consultée le 30 décembre 2011).

²⁷ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 2-3.

ainsi lancé un quotidien gratuit à Montréal en 2001, devenu le *24 Heures* deux ans plus tard.²⁸ Plus largement, il n'apparaît pas encore clairement qu'Internet bonifie ou appauvrit l'offre globale d'information.²⁹

L'impact d'Internet sur le modèle économique des entreprises de presse, particulièrement dans l'imprimé, a toutefois été notable. Les revenus publicitaires ont été rapidement détournés par le transfert des petites annonces vers des sites web spécialisés.³⁰ Cependant, les publicitaires n'ont pas suivi les médias écrits sur Internet. Avec la multiplication des possibilités de placement publicitaire en ligne, les médias d'information généralistes et leurs versions Internet sont devenus des supports moins intéressants pour rejoindre des clientèles ciblées. Cette dissociation entre les recettes publicitaires et les contenus d'information d'intérêt public a fragilisé la mission de service public des entreprises de presse écrite et de leurs journalistes.³¹

Dans ce contexte, le coût de production d'une information de qualité est devenu plus lourd et le nombre de producteurs de contenus originaux a diminué. Le rapport Payette décrit ainsi la situation :

En fait, le marché publicitaire se désintéresse de l'information qu'on appelle soit « généraliste », soit « sociopolitique », soit encore « hard news », c'est-à-dire de cette information qui permet les débats politiques et sociaux, bases et fondements des démocraties. Nous l'appellerons l'information d'intérêt public. C'est aussi le type d'information qui coûte le plus cher à développer. Elle repose notamment sur des reportages terrain réalisés par des reporters, ou sur des recherches et enquêtes approfondies qui demandent du temps et ne rapportent pas toujours, et souvent pas à court terme. En fait, notamment pour éviter ces coûts liés à la production d'information d'intérêt public, depuis plusieurs années, le nombre de joueurs qui se consacrent à produire ce type de contenu dans les médias ne cesse de diminuer.³²

Ces transformations ont été décrites comme étant les causes d'une importante crise structurelle dans le secteur des médias, particulièrement dans la presse écrite.

De nombreuses rationalisations ont d'ailleurs été notées dans les salles de presse entre 2000 et 2010. Des postes de médiateurs, ou d'ombudsmans ont notamment été l'objet de compressions budgétaires dans certains journaux canadiens.³³ Plus largement, les vagues de fusions et d'acquisitions n'ont pas rapporté les avantages économiques escomptés de la convergence, et plusieurs conglomerats

²⁸ Quebecor. *Le journal gratuit 24 Heures célèbre ses 10 ans !*, 28 mars 2011 [En ligne]. <http://www.quebecor.com/en/node/1764> (page consultée le 15 octobre 2011).

²⁹ Comité sénatorial, *Rapport intérimaire*, p. 71-73.

³⁰ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 4.

³¹ Payette, p. 7-8 et 16-18.

³² Payette, p. 7.

³³ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 37.

de presse se sont retrouvés endettés. Les directions ont alors procédé à des réductions de personnel et à la vente de filiales pour réduire les dépenses.³⁴ Au Québec, des conflits de travail et des négociations syndicales ardues sur fond de difficultés financières des grands journaux ont marqué cette période, tandis qu'aux États-Unis, de nombreux journaux fermaient ou conservaient uniquement leur version en ligne.³⁵ À l'été 2009, le quotidien *La Presse* a tout de même réduit son format d'un pouce de largeur et cessé de publier son édition du dimanche par souci d'économie. *The Gazette* a suivi en éliminant son édition du dimanche en 2010.³⁶

Malgré ces événements, la rentabilité des quotidiens ne s'est pas volatilisée pendant la décennie. En 2004, de nombreux témoins assuraient le Comité sénatorial de la vigueur de cette industrie, où les titres dégagent fréquemment des marges de profits au-delà de 20%.³⁷ Le Comité constatait en effet que tous les médias privés engendraient des profits.³⁸ Plus spécifiquement, les journaux continuaient de dégager des profits intéressants même si leurs tirages diminuaient. Certaines entreprises médiatiques ont toutefois créé des fiducies de revenu afin de générer de la valeur pour leurs actionnaires, comme cela se faisait dans d'autres secteurs. C'est le cas de CanWest Global qui a créé en 2005 une fiducie comprenant douze quotidiens. Les fiducies augmentent alors la pression pour maintenir des bénéfices élevés et stables, car elles attisent les attentes du marché et des actionnaires.³⁹ Outre ce type de manœuvre, la première mention relatant des difficultés financières des quotidiens se trouve dans le rapport Payette, qui indique que la crise structurelle affectant les médias a été empirée en 2009-2010 par « une sévère crise économique au caractère conjoncturel liée à une baisse notable de la publicité dans les médias ».⁴⁰

Enfin, à travers ces perturbations, les quotidiens sont demeurés une importante source d'informations au pays. Selon un sondage commandé par le Comité sénatorial, les quotidiens représentent la principale source d'informations des répondants canadiens après la télévision. Chez les jeunes, Internet est plutôt la principale source d'informations, ce qui marque un changement.⁴¹ Selon une étude réalisée en 2010 à la demande du groupe Payette, au sein du marché montréalais, la

³⁴ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 52.

³⁵ Payette, p. 15-19.

³⁶ Éditions Infopresse, p. 90.

³⁷ Comité sénatorial, *Rapport intérimaire*, p. 41-42.

³⁸ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 58.

³⁹ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 52-53.

⁴⁰ Payette, p. 7.

⁴¹ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 78-79.

télévision et les quotidiens produisent le plus de contenu de nouvelles original. Cette étude révèle aussi que les journaux quotidiens et les bulletins télévisés accordent une place prépondérante aux informations d'intérêt public, ce qui n'est pas le cas de la radio.⁴²

Les quotidiens de la presse écrite québécoise ont donc vu les phénomènes de la concentration et de la convergence s'accroître pendant la décennie 2000-2010, tout en étant affectés par l'essor d'Internet, l'arrivée de nouveaux appareils portables et l'éclatement du lectorat et du marché publicitaire. Le modèle économique des quotidiens a été ébranlé, entraînant une centralisation des contenus, de nombreuses compressions budgétaires et la fragilisation de la Presse canadienne. Cependant, les quotidiens sont demeurés une des principales sources d'informations de fond et fort probablement une industrie viable.⁴³

4.1.3 La crise pour les journalistes et leurs pratiques professionnelles

Tous ces changements structurels et technologiques au sein des journaux ont eu divers impacts sur les journalistes de la presse écrite et sur leurs pratiques. La ministre St-Pierre en fait état à l'été 2011 dans le cadre de son document de consultation :

Depuis quelques années déjà, des innovations technologiques, des modifications de leurs modèles d'affaires et des changements dans les habitudes de consommation de l'information des citoyens et des citoyennes ont provoqué d'importantes mutations dans le fonctionnement des entreprises médiatiques. Ces transformations ont, à leur tour, des répercussions sur les manières de travailler des professionnels et des professionnelles de l'information, principalement les journalistes, et certains considèrent qu'elles sont susceptibles d'affecter la disponibilité d'une information d'intérêt public de qualité et diversifiée dans toutes les régions du Québec.⁴⁴

La concentration, la convergence, les avancées technologiques et les compressions budgétaires ont en effet marqué la pratique du journalisme écrit quotidien dans les années 2000-2010.

Les phénomènes de concentration de la presse et de convergence des contenus qui sont intimement liés, ont été associés, dès le début de la décennie, à plusieurs difficultés affectant les pratiques journalistiques. La concentration par le regroupement de journaux a été vue comme la manifestation d'une logique marchande, selon laquelle les sujets les plus spectaculaires sont privilégiés

⁴² Payette, p. 19-20.

⁴³ Malgré le peu de données disponibles sur les marges de profits des quotidiens, les derniers rapports et prises de positions de l'Association canadienne des journaux en 2011 suggèrent que l'industrie demeure rentable. Voir notamment : <http://www.journauxcanadiens.ca/news/industry/vos-marques-les-journaux-performent> (page consultée le 15 octobre 2011).

⁴⁴ MCCCCF, *Document de consultation*, p. 5.

pour faire la nouvelle et les textes réutilisés d'un journal à l'autre pour diminuer les coûts. La question de l'autocensure des journalistes dans la couverture de sujets touchant aux intérêts de leurs conglomérats de presse a été soulevée. Les stratégies de convergence impliquant la promotion croisée au sein de conglomérats ont aussi été dénoncées.⁴⁵ En 2003, le rapport Saint-Jean détaillait les difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions, comme le démontre la citation suivante :

- subordination de l'information aux impératifs économiques (accentuation possible) en raison des objectifs de rentabilité qui peuvent devenir incompatibles avec la recherche d'une information complète et de qualité
- perte du pluralisme des voix
- risque d'uniformisation et de standardisation des contenus, au détriment d'un éventail large d'approches et de sujets
- centralisation et, plus spécifiquement « montréalisation », perceptible dans les approches et les préoccupations
- monopolisation du marché publicitaire (par les géants) et fragilité accrue des indépendants et des petits
- perte d'autonomie possible des salles de rédaction ou fusion des salles ou de la rédaction en chef.⁴⁶

D'autres problèmes touchent la réduction du nombre de correspondants parlementaires et de bureaux à l'étranger dans les journaux canadiens, du fait de la concentration et de la rationalisation de la production des contenus qui est son corollaire. Les phénomènes de la réduction de la diversité des points de vue et de la centralisation des couvertures nationale et provinciale ont été associés à cette diminution du nombre de journalistes, particulièrement dans les journaux quotidiens en région. Pour les journalistes, la concentration a aussi diminué les opportunités d'emploi. Ceci a eu pour effet de limiter l'exercice de leur liberté de conscience, car leur capacité à se montrer dissidents vis-à-vis de leur employeur est moins grande lorsqu'il y a peu d'autres emplois, et surtout peu d'autres employeurs, sur le marché.⁴⁷ Les conditions de travail des journalistes indépendants, incluant la précarité et la dépendance envers un seul employeur, se sont également détériorées pendant la décennie.⁴⁸ De plus, l'exigence de la rapidité liée aux impératifs de l'information en continu et à la production de contenus pour plusieurs plateformes dans le contexte de convergence a été décrite comme une entrave à la qualité du travail journalistique. Enfin, l'étanchéité des salles de rédaction en situation de propriété

⁴⁵ Commission de la culture, p. 11-20.

⁴⁶ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 32.

⁴⁷ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 9-12 et 14.

⁴⁸ Payette, p. 8.

croisée a été remise en question, tout comme la quantité d'informations factuelles diffusées par les organes de presse rattachées à une propriété mixte au sein d'un même marché.⁴⁹

Dans cette mouvance, l'information produite par les journalistes employés par des quotidiens situés en région a particulièrement attiré l'attention. Au sein de certaines chaînes de journaux, par exemple chez Gesca, les quotidiens régionaux ont délaissé la couverture de l'information nationale au profit d'une entente de partage de textes. Chaque quotidien régional s'est mis à couvrir presque exclusivement les activités se déroulant dans sa région. L'information régionale constitue ainsi la majeure partie de son contenu, avec la possibilité de piger dans les textes d'autres quotidiens de la chaîne ou d'utiliser la PC pour traiter des sujets nationaux ou de ceux qui proviennent d'autres régions.⁵⁰ Ceci a limité la production d'informations par des journalistes en région et accentué la « montréalisation » des sujets et des angles de traitement. D'ailleurs, le fait que les quotidiens québécois soient situés uniquement dans le couloir Québec-Montréal, à l'exception du *Quotidien* à Chicoutimi, a créé une importante disparité dans la diversité et l'accessibilité de l'information d'une région à l'autre, et potentiellement un déficit démocratique pour les régions éloignées.⁵¹ La production de la plupart des contenus pour Internet dans les grands centres a encore amplifié cette tendance.⁵²

Ces phénomènes sont allés de pair avec de nombreuses compressions budgétaires qui ont affecté concrètement les journalistes québécois et leur couverture de l'information :

Pour diminuer les frais, le journal réduit le nombre de journalistes, ferme des bureaux de correspondants, baisse les dépenses des reporters (pour se rendre sur les lieux des événements), entre autres. Il en résulte une disparition de ce qui assure le meilleur journalisme, soit les reportages qui découlent de l'initiative même des journalistes. On se contente des nouvelles faciles à couvrir, des événements organisés d'avance (discours, réunions, conférences de presse, etc.), ce qui occasionne une ressemblance ahurissante de l'information d'un média à l'autre.⁵³

Les impacts notés incluent donc une limitation de la couverture d'événements sur le terrain par les journalistes et une diminution des lieux où l'information est produite par souci d'économie. Le tout appauvrit la collecte et le traitement de l'information. La possibilité d'enquêter sur des sujets originaux est aussi compromise. En ce qui concerne le principal impact de l'élimination de postes de courriéristes parlementaires, particulièrement dans les journaux en région, la couverture de

⁴⁹ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 6, 23 et 64.

⁵⁰ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 43-44.

⁵¹ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 52 et 72.

⁵² Payette, p. 16-17.

⁵³ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 29.

l'information politique en a subi les contrecoups.⁵⁴ Le nombre de journalistes employés par des quotidiens semble d'ailleurs avoir été réduit à partir du milieu de la décennie, avec une détérioration des conditions de travail, ce qui a pu nuire à la qualité de l'information produite.⁵⁵ De manière plus générale, les pressions économiques se sont intensifiées sur le travail des journalistes entre 2000 et 2010. Avec une diminution des effectifs, le cumul de tâches par les journalistes restants a pu affecter la rigueur et l'exactitude des faits rapportés en raison du manque de temps pour effectuer les vérifications requises par les codes de déontologie.⁵⁶ Dans un sondage effectué en 2010 par la FPJQ auprès de journalistes québécois, les trois quarts des répondants estiment que les ressources humaines ou financières consacrées à l'information diminuent.⁵⁷

Bien sûr, Internet a aussi largement transformé les pratiques journalistiques entre 2000 et 2010. D'abord, la consolidation rendue possible par l'utilisation des nouvelles technologies a permis de réduire le nombre de journalistes au sein des entreprises de presse et peut-être aussi la quantité de sujets qu'ils couvrent.⁵⁸ Puis, l'utilisation des nouvelles technologies a eu deux impacts concrets sur les pratiques journalistiques quotidiennes. D'une part, celles-ci ont facilité la collecte d'informations par les journalistes, notamment grâce à l'accessibilité des moteurs de recherche sur le web. D'autre part, elles ont permis d'augmenter le rythme de diffusion des reportages journalistiques avec les nouvelles en ligne, diminuant ainsi le temps disponible pour la collecte et le traitement de l'information.⁵⁹ En tant qu'outils, les téléphones intelligents, les réseaux sociaux et Internet de façon générale ont donc permis aux journalistes d'effectuer leur travail plus rapidement. Le nouveau contexte technologique a cependant entraîné l'obligation de produire du contenu pour différentes plateformes, incluant le web, à un rythme accéléré. Des journalistes ont alors constaté que les échéanciers trop serrés pouvaient limiter la couverture de terrain, le temps consacré à la réflexion et le respect des règles déontologiques.⁶⁰ Ceci fait d'Internet un lieu qui n'est pas encore propice à la production de contenus originaux et à la diffusion « d'informations respectueuses de la méthode journalistique et de sa déontologie ».⁶¹

⁵⁴ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 11-12.

⁵⁵ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 41-44.

⁵⁶ Comité sénatorial, *Rapport intérimaire*, p. 63-64 ; Payette, p. 8.

⁵⁷ Payette, p. 57.

⁵⁸ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 4.

⁵⁹ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 2, p. 3-5.

⁶⁰ Payette, p. 51.

⁶¹ Payette, p. 8.

La question de la qualité de l'information produite dans le cadre de ces pratiques changeantes a d'ailleurs été soulevée par tous les comités et groupes de travail sur les médias entre 2000 et 2010. La prépondérance du spectaculaire et de l'information légère, soit la trivialisation de l'information, a été dénoncée, tout comme son uniformisation et sa « montréalisation » dans le cas des quotidiens québécois. L'absence de mise en contexte des nouvelles ainsi que des manquements à la vérification des faits ont été remarqués. La diversité et la quantité d'informations factuelles produites sont aussi apparues moindres. Les trois quarts des journalistes sondés par la FPJQ en 2010 ont affirmé que les entraves à l'encontre d'un journalisme de qualité devenaient de plus en plus nombreuses.⁶² À cet égard, les syndicats de journalistes étaient perçus au début de la décennie comme d'importants chiens de garde en matière d'éthique et de qualité de l'information.⁶³ Quelques années plus tard, dans le contexte de crise qui s'est aggravée, c'est davantage la création d'un statut professionnel pour les journalistes qui est anticipé afin d'assurer le respect des règles déontologiques dans la production d'une information de qualité.⁶⁴

Le contexte juridique encadrant l'exercice du journalisme est d'ailleurs apparu problématique aux comités et groupes de travail sur les médias. D'abord, les journalistes ne jouissent d'aucune protection spéciale, par exemple pour les sources confidentielles et contre les perquisitions policières.⁶⁵ D'autre part, l'accès à l'information s'est avéré de plus en plus ardu pour les journalistes malgré les dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. Ils ont dû subir des délais importants en ayant recours à la loi pour exiger des documents. Depuis 2009, ils doivent de plus être représentés par un avocat lorsqu'ils contestent devant la Commission d'accès à l'information le refus par un organisme de fournir des informations qu'ils ont demandées, ce qui implique le paiement de frais juridiques. Les menaces de poursuites ont aussi pesé de plus en plus lourd contre les journalistes et les salles de presse, particulièrement dans les petits journaux qui ont dû consacrer une large part de leur budget à un service de contentieux ou renoncer à certaines couvertures par peur de poursuite devant les tribunaux.⁶⁶ Pour faciliter la reconnaissance de droits professionnels aux journalistes, un statut professionnel est d'ailleurs apparu souhaitable à une majorité de journalistes sondés par la FPJQ en 2010.⁶⁷

⁶² Payette, p. 59.

⁶³ Saint-Jean, *Les effets de la concentration des médias au Québec*, t. 2, p. 74.

⁶⁴ Payette, p. 64-65 et 72-73.

⁶⁵ Comité sénatorial, *Rapport final*, vol. 1, p. 6.

⁶⁶ Payette, p. 40-43.

⁶⁷ Payette, p. 72.

En conclusion, il ressort de notre état des lieux et de notre étude documentaire que les journalistes des quotidiens québécois ont dû transformer leurs pratiques au cours de cette décennie pour s'adapter aux phénomènes croissants de la concentration, de la convergence et de la centralisation des contenus, ainsi qu'au nouveau contexte technologique. Les postes de journalistes ont été réduits alors que leur tâche s'est complexifiée et accélérée. Certaines pratiques incarnant la mission de service public du journalisme et les règles déontologiques, par exemple la vérification et la mise en contexte des informations, ont été remises en question. Ces changements ont suscité des inquiétudes relativement à la diversité et à la qualité de l'information, et au plan de son accessibilité en région. Le cadre juridique de pratique des journalistes est aussi apparu inadéquat pour les protéger, pour assurer le respect des règles déontologiques et pour garantir l'accès à certaines informations.

4.2 Réponses aux entrevues

Après cet état des lieux sur la situation de la presse écrite quotidienne québécoise dressé grâce aux études institutionnelles récentes, nous analysons maintenant le contenu des entrevues semi-dirigées que nous avons effectuées auprès de journalistes œuvrant dans des quotidiens pendant cette période charnière. Ces propos concernent leurs perceptions autour de quatre axes, qui sont : 1) le rôle des journalistes en démocratie et les modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010; 2) les pratiques de collecte de l'information politique; 3) les pratiques de traitement de l'information politique; 4) les pratiques de diffusion de l'information politique. Pour chacun de ces thèmes, nous présentons une synthèse des éléments les plus saillants qui ressortent des réponses obtenues, illustrés par un ou des extraits d'entrevue. Notons qu'afin de préserver l'anonymat des sujets, nous n'avons pas attribué de numéro aux journalistes. Nous retenons simplement les propos les plus emblématiques, et ce, par souci de citer des extraits variés provenant de chacun des sujets.

4.2.1 Perception du rôle démocratique des journalistes et des modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010

Appelés à décrire leur rôle dans la société en tant que journalistes couvrant les affaires politiques, les trois quarts d'entre eux l'ont d'emblée qualifié d'« important ». Pour la majorité des journalistes, ce rôle consiste d'abord à informer les citoyens, à les éclairer sur les enjeux de société et à leur donner accès aux informations. Il s'agit ensuite de rapporter aux citoyens les informations qui concernent les actions et décisions des élus et des pouvoirs publics et ce qui touche aux lois, aux politiques et aux gouvernements. Traiter des enjeux qui ont un impact concret sur la vie des citoyens et qui touchent les gens de près fait aussi partie de leur rôle, selon la moitié des journalistes. Ils ont également été nombreux à parler de démocratie et à estimer qu'ils jouent un rôle pour habiliter les

membres du public à prendre des décisions politiques et à exercer leur devoir de citoyen lors des élections. Ces propos d'une journaliste illustrent bien le sens de la majorité des réponses obtenues :

J'essaie d'éclairer les gens sur les enjeux politiques qui ont un impact sur leur vie, finalement pour les aider à prendre une bonne décision puis à être des citoyens responsables.

Enfin, quelques journalistes ont mentionné que leur rôle est également de créer un pont entre les élus et les citoyens, soit de donner accès à l'espace public aux citoyens et aux différents groupes qui composent la société. De cette manière, ils constituent un forum d'échanges.

Dans la même veine, la majorité des journalistes ont dit sentir qu'ils sont, par leurs fonctions, des acteurs prépondérants de l'exercice de la démocratie. Le fait d'agir comme les yeux et les oreilles du public afin de permettre aux gens d'avoir accès aux informations nécessaires à l'exercice de leur citoyenneté explique ce sentiment. Un journaliste a donné cet exemple pour illustrer l'apport des journalistes politiques à l'exercice de la démocratie :

Si le gouvernement décide d'adopter tel projet de loi et que les médias n'en font même pas état, que les gens ne sont même pas au courant que ce projet de loi là existe, comment faire pour avoir un poids dans les décisions ? Dire nous, ça nous convient, ou ça ne nous convient pas. Alors je pense que c'est extrêmement important. On l'a vu avec le projet de loi que le gouvernement du Québec voulait passer pour donner une caution juridique à l'entente sur l'amphithéâtre à Québec. Si les médias n'en avaient pas parlé, (...) Amir Khadir aurait eu beau gueuler en commission parlementaire, s'il n'y avait eu personne pour transmettre son propos, ça n'aurait pas eu plus de poids que ça et le projet de loi serait passé comme dans du beurre.⁶⁸

Dans ce cas-ci, ce journaliste évoque un projet de loi controversé qui a joui d'une grande couverture médiatique au printemps 2011 et dont l'adoption a finalement été reportée. Notons que les quelques journalistes qui ont exprimé des réserves sur ce caractère prépondérant se considèrent tout de même comme des acteurs relativement importants de l'exercice de la démocratie.

En ce qui concerne la liberté de presse, pour la majorité des journalistes, ce principe guide leurs pratiques professionnelles et celles de leurs salles de rédaction. Pour plusieurs, comme cette journaliste, ceci ne fait aucun doute :

⁶⁸ Rappelons que la députée péquiste Agnès Maltais a parrainé au printemps 2011 un projet de loi d'intérêt privé visant à protéger une entente de gestion – dont la légalité était contestée – survenue entre la Ville de Québec, dirigée par le maire Régis Labeaume, et Quebecor Media en vue de la construction d'un nouvel amphithéâtre et de l'accueil d'une équipe de la Ligue nationale de hockey (LNH) à Québec. Amir Khadir était alors le seul député de Québec Solidaire et un des opposants au projet de loi. Le gouvernement de Jean Charest a finalement reporté toute la question de l'amphithéâtre à l'automne 2011.

Je ne peux même pas vous citer un cas où dans le cadre de mon travail, la liberté de presse a été entravée. On pense souvent à l'annonceur, mais aussi à des pressions politiques qui m'empêcheraient de faire mon travail. Ce n'est jamais arrivé. En tout cas, je ne dis pas qu'il n'y a jamais eu de pressions, mais ça n'a jamais fonctionné. Je n'ai jamais été entravée dans mon travail par quelque pression extérieure qui aurait pu être faite pour empêcher la publication d'un article, jamais.

Contrairement à cette dernière, la moitié des journalistes ont tout de même mentionné l'existence de pressions allant à l'encontre de la liberté de presse. Chez les quelques journalistes qui ont exprimé des réserves sur l'incarnation de la liberté de presse au sein des pratiques journalistiques, les décisions des patrons de presse et les intérêts économiques des entreprises de presse ont été cités comme obstacles. Cette réponse l'illustre :

Pratique personnelle, oui. C'est quelque chose à laquelle je suis super attaché, mais (...) je ne peux pas jurer que ça guide tout à fait la direction de mon journal. (...) Sur le principe oui, tout le monde dit qu'ils sont super attachés à la liberté d'expression, mais quand ça vient heurter les intérêts économiques de l'entreprise, il y a de bonnes chances que la notion de liberté d'expression prenne le bord assez rapidement.

Les points de vue sur cette question se sont donc avérés plutôt nuancés, bien que généralement positifs à l'égard du respect de la liberté de presse.

Quant au droit à l'information, tous les journalistes ont estimé que ce principe guide leurs pratiques professionnelles et celles de leurs salles de rédaction. La moitié d'entre eux ont même mentionné que le droit à l'information constitue la raison d'être de leur métier et qu'ils tiennent à lutter pour son exercice et son respect. Un journaliste a donné un exemple de reportage qu'il a réalisé pour illustrer de quelle façon le droit à l'information guide ses pratiques :

Toujours, et je me bats dur pour ça. (...) Dernièrement, le gouvernement du Québec a fait grand état de son fameux Plan Nord et moi, quelques semaines avant le Plan Nord, j'ai sorti une série d'articles sur les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles qui ont littéralement cédé devant les pressions des Autochtones pour empêcher les Blancs de pêcher sur une rivière. (...) C'est de transformer un droit qui n'est pas absolu en droit absolu pour des considérations purement politiques, c'est-à-dire pour ne pas mettre de sable dans l'engrenage du Plan Nord. Et c'est une histoire qui a fait beaucoup de bruit dans la région, qui n'a pas fait l'affaire de la ministre Normandeau [ministre des Ressources naturelles et de la faune et ministre responsable du Plan Nord], qui n'a pas fait l'affaire des Autochtones, qui sont habitués à une certaine complaisance des médias, et évidemment, qui met en cause le droit fondamental des Québécois à avoir accès aux aires publiques pour des pratiques d'activités. Dans ce cas-ci c'est de la chasse et de la pêche, mais ça aurait pu être du camping. Ce n'était quand même pas évident, à l'aube du Plan Nord, de sortir cette enquête.

Pour ce journaliste, renseigner le public sur un enjeu opposé à l'agenda politique du gouvernement correspond à son devoir de concrétiser le droit à l'information. Comme pour cet exemple, plusieurs journalistes se sont dits guidés par le droit à l'information sur les plans du choix et du traitement des

sujets, notamment en respectant les principes de l'éthique professionnelle dans leur démarche de recherche et de rédaction. Quelques journalistes ont toutefois nuancé l'importance de ce droit en citant la mission commerciale des journaux.

Par la suite, ils ont exprimé des avis partagés lorsqu'il était question de savoir si le service public est la priorité de leur journal. Environ un tiers d'entre eux ont affirmé que le service public est la priorité du journal qui les emploie. Pour un autre tiers, le service public est l'une des priorités de leur journal. Les autres ont considéré que le service public n'est pas la priorité de leur journal. Une journaliste a décrit en ces termes ce qui est priorisé au sein de son journal :

Bien, je pense que oui [le service public est la priorité], sous toute réserve. Un journal, ça reste une entreprise qui doit être lucrative. On a eu des problèmes dans les dernières années à cause de la crise économique. Ça reste une entreprise où il doit y avoir de la publicité. Il faut bien séparer l'idée de rédaction – l'espace rédactionnel –, qui oui, je crois, sert au service public, de l'espace publicitaire qui a une fonction plus commerciale.

C'est donc la vocation commerciale des entreprises de presse et leur fragilité dans le contexte de crise des médias que la majorité des journalistes évoque afin d'expliquer pourquoi le service public n'est pas nécessairement la principale priorité du journal qui les emploie. L'importance de la publicité et le choix des sujets les plus susceptibles d'attirer l'attention des lecteurs pour générer des profits se distinguent pour eux de la mission de service public. À contrario, quelques journalistes ont estimé que le rôle de chien de garde joué par leur journal et la diffusion dans ses pages d'une information fouillée sur des sujets importants pour le public illustrent que le service public est sa priorité.

En ce qui concerne les critères qui déterminent le choix de l'information politique dans les journaux qui les emploient, les journalistes en ont énuméré plusieurs. Cinq critères ont été mentionnés par plus d'un tiers d'entre eux. Il s'agit d'abord de l'intérêt public. Ensuite, l'information politique doit toucher les citoyens dans leur quotidien et avoir un impact et des conséquences sur la population. Les sujets relatifs à des enjeux fondamentaux ou à de grandes politiques qui concernent toute la société sont aussi privilégiés. L'attrait de l'information, c'est-à-dire son caractère « *sexy* » ou vendeur, influence aussi le choix des sujets. Enfin, l'espace disponible est un critère important pour la sélection de l'information, car plusieurs journaux ont diminué le nombre et la taille de leurs pages.

Finalement, appelés à décrire les modifications majeures que leur travail a pu subir depuis 2000 ou depuis leur entrée en fonction comme journaliste affecté aux affaires politiques, les journalistes ont principalement noté des changements sur trois plans. D'abord, la majorité d'entre eux ont décrit une

accélération de leur travail avec l'arrivée des appareils Blackberrys et la notion de « *breaking news* »,⁶⁹ qui consiste à alimenter le site web des quotidiens pendant la journée. Cette instantanéité qui détermine la rédaction et la diffusion de leurs nouvelles implique selon eux une diminution du temps disponible pour la préparation, la recherche, l'approfondissement et la mise en contexte des informations. Ces propos d'une journaliste l'illustrent :

... Il y a un gros changement qui s'est fait, c'est la rapidité. C'est le fait d'avoir à écrire pendant la journée. Pas tous les jours, mais la plupart du temps, d'avoir à envoyer des premières versions de texte sur Internet pendant la journée. (...) Ça a beaucoup influencé la capacité de perspective, d'analyse ou d'approfondissement d'un sujet parce qu'il faut aller plus vite. Il faut rapidement mettre l'information sur le site plutôt que de prendre le temps de décortiquer pour le journal, par exemple.

Ensuite, l'importance croissante des microblogues (Twitter), des blogues et des réseaux sociaux (Facebook) au sein de leurs pratiques a été identifiée par la majorité des journalistes comme l'un des principaux facteurs de changement à leur travail. D'une part, la multiplication des plateformes à alimenter (par exemple, diffuser ses nouvelles sur Twitter en plus du site web de leur journal ou commenter l'actualité dans le cadre d'un blogue) a généré une augmentation de la tâche des journalistes qui nuit à une couverture approfondie des faits. D'autre part, le phénomène de Twitter est aussi associé à une accessibilité accrue de l'information et à un meilleur partage des nouvelles entre médias concurrents. Enfin, la majorité des journalistes ont mentionné plusieurs transformations à leur travail résultant de difficultés économiques touchant leur journal et d'une réduction des ressources affectées à la couverture de l'information politique. Ce journaliste énumère les changements qu'il a remarqués :

⁶⁹ Le *breaking news* trouve son origine dans les bulletins spéciaux diffusés en temps réel, soit pendant qu'un événement est en train de se produire, par les chaînes télévisées de nouvelles en continu. Afin de demeurer compétitifs avec ces chaînes 24 heures, de nombreux journaux diffusent dorénavant, sur leurs sites Internet, des nouvelles pendant que les événements couverts sont en train de se passer.

On est passé d'un grand format à un format qui n'est pas tout à fait tabloïd (...) Ça a changé un peu la dynamique d'écriture parce que dans le grand format on pouvait faire des textes beaucoup plus longs. D'ailleurs, on disposait de davantage d'espace, parce que quand un annonceur prend une pleine page et qu'on a une pleine page vide à côté pour les textes, c'est différent quand c'est grand format. Quand le même annonceur prend une pleine page, mais dans un format tabloïd, il reste juste un espace de tabloïd d'une page pour la rédaction. Donc on a appris à faire des textes beaucoup plus courts. (...) Aussi, avec les crises économiques, les journaux n'y échappent pas. Nous on est une industrie en crise, on n'est pas en expansion. Il y a de plus en plus de médias, de façons de véhiculer l'information, et les annonceurs ne se multiplient pas nécessairement, ce qui fait qu'on a perdu de l'espace et on a perdu de l'argent. Ça change aussi la façon de pouvoir couvrir l'information. (...) J'ai l'impression qu'on essaie de privilégier ce qui se vend le plus. On a un souci un peu plus grand de ce qui peut intéresser le lecteur, mais dans le sens de la masse des lecteurs, donc des fois le spectaculaire est privilégié par rapport à ce qui serait peut-être davantage informatif, mais moins vendeur. C'est les changements que je constate depuis les dernières années. Il faut vivre avec ça, il y a d'autres priorités maintenant.

Globalement, les transformations notées incluent des réductions de postes menant à un alourdissement de la tâche des journalistes. Ceci se traduit par davantage de textes à écrire quotidiennement; des formats de journaux rapetissés qui correspondent à une réduction de l'espace et exigent donc la rédaction de textes plus courts; des limitations aux déplacements et donc à la couverture de terrain; ainsi que des orientations éditoriales différentes accordant davantage la priorité aux sujets spectaculaires et à la couverture régionale.

Dans le cadre de ce premier axe, les journalistes ont donc révélé qu'ils considèrent jouer, par leurs fonctions de journalistes affectés à l'information politique, un rôle important pour l'exercice de la démocratie au Québec, et ce en rapportant au public les informations nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. Ils ont aussi indiqué qu'ils estiment que les principes de liberté de presse et de droit à l'information guident leurs pratiques professionnelles et celles de leurs salles de rédaction, tout en exprimant quelques réserves liées à la nature commerciale des entreprises de presse qui possèdent les quotidiens. Ces réserves se sont ensuite révélées plus clairement lorsqu'ils sont apparus divisés sur le fait que le service public soit la priorité de leurs journaux. Ils ont avancé que l'impératif des profits découlant de la vocation commerciale des entreprises de presse et des difficultés économiques affectant l'industrie des médias met en cause la mission de service public. Puis, plusieurs critères qui déterminent le choix des informations politiques, allant de l'intérêt public à l'attrait des informations, ont été identifiés par les journalistes. Finalement, ils ont témoigné d'importants changements qui ont bouleversé leurs pratiques au cours des dernières années. Ils ont principalement identifié une accélération du travail lié aux nouvelles technologies de diffusion, une multiplication des plateformes de diffusion, ainsi qu'une réduction considérable des ressources disponibles en raison du contexte de crise. Les résultats de notre étude en ce qui a trait aux trois axes qui suivent (collecte, traitement et

diffusion de l'information politique) permettent d'explorer plus en détail ces transformations observées par les journalistes.

4.2.2 Perception des effets de la crise sur les pratiques de collecte de l'information

En matière de collecte de l'information politique, plusieurs tendances fortes se dégagent des propos des journalistes, qui ont décrit presque unanimement certaines réalités de leur métier.

Observons d'abord les réponses obtenues dans le cadre du questionnaire écrit portant sur les pratiques de collecte de l'information politique.⁷⁰ En ce qui concerne les principales sources d'information, celles classées parmi les plus importantes par au moins la moitié des journalistes sont : les sources privilégiées (contacts), les conférences de presse, les séances d'assemblées législatives, les documents institutionnels, les experts, les autres médias, les commissions et comités, les mêlées de presse (*scrums*) et les événements sur le terrain. La majorité des journalistes ont indiqué consulter en moyenne trois à quatre sources pour chaque sujet et un quart d'entre eux seulement une à deux sources, ce qui a été jugé plutôt ou tout à fait satisfaisant par les trois quarts d'entre eux. En fonction de leur charge, de leurs conditions et de leur contexte de travail, la moitié des journalistes ont dit se rendre souvent sur le terrain afin d'observer et de rapporter les événements. L'autre moitié ont répondu qu'ils s'y rendent parfois. Plus de la moitié ont dit qu'ils prennent souvent connaissance de documents longs ou complexes, tandis que plus du tiers ont indiqué qu'ils le font parfois ou jamais. Les trois quarts des journalistes ont répondu qu'ils peuvent souvent vérifier ou contre-vérifier les faits, et l'autre quart ont dit le faire toujours. Pour ce qui est de recueillir les données nécessaires à une mise en contexte des nouvelles, près de la moitié des journalistes ont indiqué le faire parfois, tandis qu'un tiers ont dit le faire souvent et les autres toujours.⁷¹

Dans le cadre des entrevues, tous les journalistes ont affirmé que des pressions économiques affectent leurs pratiques de collecte et celles de leurs salles de rédaction. La majorité d'entre eux ont fait référence au contexte de crise et aux difficultés traversées par les médias au cours des dernières années. Cette journaliste l'explique en ces termes :

⁷⁰ Les réponses compilées grâce au questionnaire sont présentées sous la forme de tableaux – détaillant les données recueillies pour chaque question – en annexe (voir Appendices C, D et E).

⁷¹ Voir l'Appendice C, qui présente les réponses obtenues dans le cadre du Segment 1 du questionnaire sous la forme de tableaux.

La plus importante pression économique que nous avons, c'est en termes d'espace, aujourd'hui, qui n'était pas la même il y a cinq ans. L'espace rédactionnel est de plus en plus réduit dans le journal. Pas parce que la publicité prend plus d'espace, mais parce que le nombre de pages a été réduit pour des contraintes économiques. Ça s'est vu beaucoup pendant la crise il y a deux ans, mais c'est encore très présent. Et donc, ce que ça fait au quotidien, c'est qu'on se fait dire tous les jours : « Ah, bien, fais court, écris 400 mots au lieu d'en écrire 700 ». Et pour ça, c'est une autre forme d'écriture, et ça nous empêche d'approfondir parfois des sujets ou d'appeler plus d'intervenants, d'avoir plus de points de vue.

Presque tous les journalistes ont d'ailleurs mentionné que les conditions dans lesquelles ils exercent leur métier depuis 2000 limitent leur possibilité d'approfondir leur recherche sur certains sujets et de vérifier les faits, ce qui donne lieu à une couverture journalistique plus superficielle. Un journaliste explicite :

Notamment, le fait de perdre une recherchiste, ça fait mal. Parce que veut, veut pas il arrive des journées où tu traites deux ou trois sujets différents, ça peut aller de l'hydroélectricité aux soins de santé, aux affaires autochtones. Je ne suis pas un expert dans tout ça. Ce que tu sais est parfois approximatif donc tu as besoin de te référer à des documents, à des articles déjà écrits. Quand on avait une recherchiste, je lui disais : « Sors moi les cinq articles les plus pertinents sur chacun de ces sujets là, sors moi le nom de deux ou trois experts, puis après je vais les appeler et ça va bien se faire ». Maintenant qu'elle n'est plus là, puis qu'il faut que je livre un *breaking news* de bonne heure, et qu'il faut que je finisse ma journée aussi à un moment donné parce que les heures supplémentaires, ce n'est pas ce qui les ravit, bien... à un moment donné, tu fais plus du « a dit, a dit, a dit » sans vraiment aller voir, est-ce que vraiment c'est cohérent avec le discours qu'il avait dans la dernière année ? Et est-ce que vraiment ça s'inscrit dans le traité qui a été signé ? Est-ce que vraiment ça répond aux normes ? Puis est-ce que vraiment je vais aller demander à un expert, le temps de trouver un expert souvent, le numéro de téléphone, l'appeler, il n'est pas là, ça t'en prend un autre... Quand j'avais une recherchiste, c'était fantastique. Elle m'arrivait avec deux ou trois noms d'experts, j'en attrapais un, puis il pouvait emmener un éclairage différent. Là j'avoue que c'est un peu frustrant, mais il y a des jours où tu dis : « je suis désolé, je ne peux juste pas le faire ».

Pour ce journaliste, l'élimination d'un poste de recherchiste – ce qui a réduit les effectifs affectés à l'information politique – et l'ajout des *breaking news* – ce qui a augmenté sa charge de travail – ont donc limité dans certains cas l'étendue de sa collecte d'information. Dans la même veine, d'autres journalistes ont mentionné se rendre moins sur le terrain, se voir confier moins de dossiers de fond par la direction de leur journal et avoir moins la possibilité de fouiller pour initier des sujets originaux.

Ce manque de temps pour recueillir l'information, ainsi que le manque d'espace pour publier l'information recueillie ont été cités par la majorité des journalistes parmi les principaux changements affectant leurs pratiques de collecte. Ils ont généralement associé ces contraintes à une baisse de la qualité de l'information produite comme l'indiquent ces propos d'une journaliste :

Ce n'est pas facile les journaux en ce moment, malgré qu'on ait fait le virage informatique. Il y a des jours où notre journal n'est pas épais. C'est sûr qu'on a des contraintes d'espace, et c'est pour ça que l'anecdotique va presque toujours primer, parce que ça, c'est lu. Avant on avait les deux, on pouvait se permettre l'anecdotique puis le truc de fond, mais là, c'est l'anecdotique qui prend le dessus.

Pour illustrer concrètement cette orientation éditoriale, la journaliste donne l'exemple de l'attention démesurée accordée par son journal, ainsi que par d'autres médias, à l'élection au printemps 2011 d'une jeune députée néodémocrate unilingue anglophone ayant séjourné à l'étranger pendant la campagne électorale,⁷² tandis que d'autres enjeux importants, comme des annonces concernant l'avenir de l'énergie atomique au Québec, étaient passés sous silence faute d'espace dans les pages de son journal.

Dans un autre ordre d'idée, les trois quarts des journalistes ont indiqué que la centralisation et le contrôle croissants de l'information au sein des appareils gouvernementaux sont la contrainte majeure qu'ils ont rencontrée au plan de la collecte de l'information politique au cours de la décennie 2000-2010. D'une part, le gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper à Ottawa est pointé du doigt pour son manque de transparence.

En ce moment [la contrainte] est circonstancielle, elle est avec ce gouvernement conservateur qui nous met plusieurs bâtons dans les roues. D'abord le temps pris pour obtenir des réponses assez banales de la part de l'appareil gouvernemental, et les réponses qui sont absolument épurées, édulcorées, qui contiennent à peu près aucun élément d'information. Même en privé les fonctionnaires le reconnaissent, ils vont dire : « on n'a plus le droit de mettre aucune information là-dedans, c'est complètement fou ». Alors ça, c'est vraiment un obstacle important qui nuit à l'intérêt public, c'est clair.

D'autre part, les journalistes signalent le phénomène du contrôle de plus en plus serré de l'information chez les élus du palier provincial, au sein des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que dans les organisations publiques. La difficulté grandissante à obtenir des informations factuelles qui ne sont pas de nature politique a été décriée, tout comme les délais imposés et l'inexactitude des réponses fournies dans le cadre d'un recours à la Loi sur l'accès à l'information. L'importance accrue des spécialistes en relations publiques, ou *spin doctors*, comme intermédiaires entre les journalistes et les acteurs politiques a aussi été mentionnée à plusieurs reprises.

⁷² Rappelons que le Nouveau Parti Démocratique (NPD) a suscité la surprise en devenant l'opposition officielle à Ottawa pour la première fois de son histoire avec l'élection de 103 députés, dont 59 au Québec, le 2 mai 2011. Quelques députés néodémocrates néophytes et inconnus dans leurs circonscriptions ont alors fait les manchettes.

Enfin, dans ce contexte de pressions économiques et de contrôle de l'information au sein des appareils gouvernementaux, la majorité des journalistes ont estimé que les conditions dans lesquelles ils pratiquent leur métier affectent le droit à l'information. Ces propos illustrent pourquoi :

Je pense que la liberté de presse est la même, mais les contraintes imposent de faire différemment et plus rapidement. Donc c'est plutôt la qualité de l'information, le droit de public à l'information qui en est restreint.

D'autres journalistes expliquent plutôt en ces termes comment le droit à l'information est affecté :

Au niveau des difficultés qu'on a à obtenir de l'information, je pense que ça a un impact sur le droit à l'information. Mais je dirais que c'est plutôt du niveau gouvernemental que vient le problème.

Pour ce qui est de la liberté de presse, la moitié des journalistes considèrent que les conditions dans lesquelles ils pratiquent leur métier l'affectent, tandis qu'il n'en n'est rien pour l'autre moitié.

Les réponses de la plupart des journalistes au sujet de la collecte de l'information politique ont donc permis d'identifier deux problèmes majeurs. D'une part, le contrôle de l'information au sein des appareils gouvernementaux limite leur accès à des informations essentielles pour informer le public sur les enjeux politiques. D'autre part, les pressions économiques liées aux difficultés traversées par leurs médias restreignent à la fois le temps qu'ils peuvent accorder à la recherche et à la vérification des informations et l'espace dont ils disposent pour présenter des informations de fond au public. Ces deux phénomènes sont ensuite décrits comme une limitation au droit à l'information par une baisse de la qualité de l'information et par l'exclusion de sujets importants au sein des journaux.

4.2.3 Perception des effets de la crise sur les pratiques de traitement de l'information

Pour ce qui est du traitement de l'information politique, des contraintes similaires à celles affectant les pratiques de collecte ont été identifiées.

Voici d'abord les pratiques décrites par les journalistes grâce au questionnaire écrit portant sur le traitement de l'information politique. La moitié des journalistes ont dit traiter en moyenne deux sujets par jour, tandis que les autres, à l'exception d'un journaliste qui en traitait un seul, ont dit traiter trois sujets ou plus chaque jour. Dans le cadre de leur charge, de leurs conditions et de leur contexte de travail, la majorité des journalistes ont indiqué qu'ils peuvent souvent faire le tour d'un sujet avant de rédiger et/ou de diffuser l'information, un quart ont dit le faire parfois et le dernier toujours. La moitié d'entre eux ont estimé qu'ils peuvent souvent effectuer le suivi à moyen et long terme de dossiers politiques, tandis que plus d'un tiers ont dit le faire parfois et un seul toujours. Les trois quarts des journalistes ont dit avoir parfois la possibilité de réaliser des enquêtes ou des reportages approfondis,

alors qu'un seul a dit le faire souvent et un seul jamais. Enfin, la majorité des journalistes ont estimé qu'ils explorent parfois des sujets politiques originaux, et les autres ont dit le faire souvent.⁷³

Dans le cadre des entrevues, la majorité des journalistes ont par la suite révélé que comme pour l'étape de la collecte, des pressions économiques affectent le traitement de l'information politique. Encore une fois, la majorité d'entre eux ont mentionné le contexte de crise et de difficultés économiques dans lequel évoluent les médias pour expliquer les principaux changements au sein de leurs pratiques de traitement de l'information politique. Un journaliste décrit la situation :

Comme bien des sujets, depuis quelques années on a moins de ressources ici. On a déjà été une équipe plus nombreuse, on a déjà eu davantage de moyens et il y a bien des sujets, dont entre autres la politique, qu'on couvre de façon moins assidue.

Comme ce dernier, la majorité des journalistes ont souligné plus particulièrement le manque de ressources humaines et ses effets sur les pratiques de traitement de l'information politique.

Le manque de ressources parfois fait en sorte que comme on est seulement deux journalistes ici, bien il y a des sujets qu'on ne peut pas faire, ou on ne peut pas être libéré pendant trois mois, disons, pour approfondir une histoire. Ça, c'est sûr, mais il n'y a plus beaucoup de gens qui peuvent se permettre de faire ça.

Outre la quantité d'effectifs affectés à l'information politique dans chaque journal, une dégradation des conditions de travail qui nuisent au maintien et au renouvellement de la main d'œuvre a été mentionnée. Une réduction des budgets disponibles pour défrayer les coûts de déplacement, notamment afin de suivre les politiciens et de couvrir des événements politiques sur le terrain, a aussi été notée.

Enfin, le manque de temps et d'espace déjà décrit a été une fois de plus signalé par la plupart des journalistes comme des contraintes affectant le traitement de l'information politique. L'alourdissement de la tâche des journalistes et l'augmentation de la rapidité à laquelle ils doivent travailler, notamment avec la rédaction de *breaking news* pendant la journée pour le site Internet des journaux, ont été soulignés. Une journaliste explique :

⁷³ Voir l'Appendice D, qui présente les réponses obtenues dans le cadre du Segment 2 du questionnaire sous la forme de tableaux.

De par les contraintes de temps et d'espace, c'est plus fréquent aujourd'hui qu'on couvre ou qu'on traite plus d'un sujet. (...) Ça m'arrive très fréquemment d'avoir deux sujets, trois sujets par jour, alors qu'autrefois, on en avait plutôt un. (...) On doit faire le tour des sujets, on doit faire nos recherches plus rapidement, on doit comprendre plus rapidement, rejoindre les intervenants plus rapidement, et ça, ça affecte le travail comme tel. (...) La contrainte c'est le fait de faire maintenant des nouvelles sur Internet, on devient plus proche d'un fil de presse même si ce n'est pas du tout ça notre travail et ça fait qu'on a moins de recul sur ce qu'on écrit, moins de perspective. (...) Le traitement se fait maintenant en deux temps. C'est-à-dire celui qu'on fait pour le site internet, puis après on fait une version généralement différente, plus longue, pour le journal.

D'autres journalistes ont indiqué avoir moins de temps pour creuser les sujets en vue de la production du journal du lendemain matin, ainsi que pour effectuer le suivi de dossiers politiques sur plus d'une journée.

En matière de traitement de l'information politique, ces conditions dans lesquelles ils pratiquent leur métier ont été perçues comme affectant la liberté de presse par la moitié des journalistes, tandis que la majorité d'entre eux ont considéré que celles-ci affectent le droit à l'information. Les journalistes ont directement lié le plus grand nombre de sujets à traiter quotidiennement et les nouvelles pratiques de rédaction pour le site Internet à une limitation de ces droits :

La liberté de presse n'est pas super bien servie si je ponde six ou sept articles par jour. Je suis convaincu de ça.

La rapidité fait en sorte que des fois j'écris des textes par Blackberry, ce qu'on ne faisait pas il y a cinq ans. (...) Il y a des erreurs, des fautes de français qui se glissent, parce qu'on fait ça en cinq minutes, sur un autobus qui roule. Je crois que le droit du public à l'information n'est pas nécessairement servi par ça.

Ces propos de deux journalistes illustrent bien pourquoi la plupart d'entre eux ont considéré que la liberté de presse ou le droit à l'information sont affectés par les conditions dans lesquelles ils doivent effectuer le traitement de l'information politique.

En somme, les réponses des journalistes touchant au traitement de l'information politique soulignent encore une fois l'importance des pressions économiques dans le contexte de crise des médias. Les ressources humaines et les budgets limités, combinés aux changements technologiques qui entraînent une accélération du traitement de l'information politique, sont perçus par la majorité d'entre eux comme des contraintes assez majeures au sein de leurs pratiques quotidiennes pour avoir comme effet d'entraver l'exercice du droit à l'information ou de la liberté de presse. La possibilité que se glissent des erreurs, le manque de recherche approfondie, de suivi et de mise en contexte des faits, ainsi que l'absence des ressources nécessaires pour couvrir certains sujets ont été fréquemment cités.

4.2.4 Perception des effets de la crise sur les pratiques de diffusion de l'information

Finalement, les journalistes ont unanimement noté des changements importants sur le plan des pratiques de diffusion de l'information politique.

Une dernière fois, voyons d'abord les pratiques décrites au sein du questionnaire écrit portant sur la diffusion de l'information politique. Parmi le matériel qu'ils produisent, tous les journalistes ont bien sûr indiqué produire des articles. La moitié d'entre eux ont aussi dit produire respectivement des enquêtes, des dossiers et des entrées de microblogue (Twitter). Plus du tiers des journalistes ont indiqué produire respectivement des reportages multimédias et des photos. La plupart des journalistes ont dit produire entre deux et cinq types différents de matériel. L'un d'entre eux a indiqué en produire neuf, soit la quasi-totalité des choix présentés. La majorité des journalistes ont répondu être soumis à une heure de tombée (*deadline*) par jour, mais plus du tiers ont plutôt dit qu'ils sont soumis à deux tombées ou plus par jour. Les trois quarts d'entre eux ont dit participer, entre parfois et toujours, à la diffusion de leur matériel. Pour la moitié des journalistes, cette participation consiste respectivement à diffuser des entrées de microblogue (Twitter) et à effectuer des entrevues pour d'autres médias. Un quart d'entre eux ont aussi dit participer soit par la mise en ligne sur le site Internet, soit par l'alimentation d'un blogue. Les trois quarts des journalistes ont dit préparer du matériel pour deux plateformes différentes, le plus souvent le site Internet et le journal papier. Ils ont aussi tous affirmé que le matériel qu'ils produisent est diffusé sur au moins deux plateformes.⁷⁴

Notons ici que l'imprécision du terme plateforme, abondamment utilisé dans les documents étudiés et donc repris dans le questionnaire, impose la prudence dans l'analyse de ces résultats. S'il est clair que tous les journalistes produisent du matériel non seulement pour le journal papier mais aussi pour le site Internet de leur journal, il n'est pas possible de dégager de ces réponses un portrait global de l'utilisation du matériel produit par les journalistes. Certains ont mentionné que leurs articles sont diffusés dans d'autres journaux de leur conglomerat de presse, sur des portails d'information n'appartenant pas à leur journal, et même dans le cadre d'agences de presse internes à leur entreprise de presse. De la même façon, en ce qui concerne le matériel produit pour différentes plateformes, certains journalistes ont répondu produire du matériel destiné seulement à deux plateformes, alors qu'ils ont préalablement indiqué participer à la diffusion de leur matériel de plusieurs façons différentes (par exemple, blogue, microblogue, etc.). L'imprécision du terme plateforme empêche donc de décrire adéquatement le nombre de supports différents sur lesquels les journalistes produisent du

⁷⁴ Voir l'Appendice E, qui présente les réponses obtenues dans le cadre du Segment 3 du questionnaire sous la forme de tableaux.

matériel. Par conséquent, ces deux aspects nécessiteraient une investigation ultérieure plus approfondie.

Dans le cadre des entrevues, tous les journalistes ont décrit des changements importants en matière de diffusion de l'information politique. L'ajout d'Internet comme lieu de diffusion pour l'information qu'ils produisent a été souligné comme principale modification par la quasi-totalité d'entre eux. L'accélération de leur rythme de travail et l'alourdissement de leur tâche en raison des *breaking news* à rédiger en tout temps pour le site web, du microblogue et parfois du blogue à alimenter ont encore une fois été mentionnés. Outre les impacts plutôt négatifs déjà décrits sur l'étendue de la recherche, de la vérification et de l'analyse des informations avant la diffusion, qui ont été répétés, quelques journalistes ont aussi noté l'impact positif d'Internet sur l'accessibilité de l'information pour le public. Certains ont remarqué avoir des lecteurs beaucoup plus éloignés qu'auparavant de la ville où ils travaillent.

Cette plus large diffusion de l'information politique grâce aux nouvelles pratiques engendrées par Internet explique le fait que la majorité des journalistes ont considéré qu'en matière de diffusion, la liberté de presse n'est pas affectée par les conditions dans lesquelles leur journal est produit. Ces propos illustrent ce point de vue :

En fait, de travailler aussi sur le web a peut-être amélioré d'une certaine façon l'accessibilité, donc la liberté de presse, et à la fois, le droit du public à l'information. Il y a quelque chose de bon d'avoir plus de plateformes. On multiplie les endroits où on diffuse l'information politique, et une information politique que je considère de qualité par rapport à d'autres qui le sont moins. Donc je me dis qu'il y a du bon là-dedans aussi.

Contrairement aux propos rapportés ci-dessus, la moitié d'entre eux ont jugé que le droit à l'information est tout de même affecté par les conditions entourant la diffusion de l'information politique par leur journal. Ce journaliste explique pourquoi :

Dans la mesure où le droit à l'information comprend une information complète, détaillée, mise en contexte, un peu. Dans le sens où, si ton droit à l'information est un droit à avoir de façon permanente et automatique l'ensemble d'un dossier à chaque article, je pense que tu ne peux pas dire que tu as ça à chaque fois tout le temps quand tu lis mon journal. Il y a des fois où tu n'as pas le choix de faire avec les ressources que tu as, le temps qui t'est imparti, puis le *deadline*.

Comme lui, presque tous les journalistes ont d'ailleurs dit que leur journal manque de ressources pour la diffusion de l'information politique, plus particulièrement des ressources humaines. Une journaliste décrit le problème :

Nous on n'a pas de service de recherche. Et des fois, je pense que les gens nous jugent un peu durement en disant « ah, vous n'avez pas fait de recherche, vous n'avez pas fait d'enquête ». Oui, mais il faut que tu sortes un journaliste de la salle de rédaction pendant des jours pour faire ça et on n'a plus les moyens de le faire, surtout que l'équipe de personnel est beaucoup plus mince qu'avant. Avant, mon patron me disait, « ok tu peux y aller, j'ai du monde en masse pour faire ça ». Maintenant, si je veux m'en aller une couple de jours pour faire quelque chose, il va me dire « ça a besoin d'être important » parce que lui, ses ressources sont beaucoup plus modestes qu'avant. (...) Il y a 10 ans, il y avait plus d'effectifs. On fait des blagues maintenant quand il y a un journaliste qui part à la retraite : l'ordinateur disparaît. Son bureau, avant ça restait là, parce que quelqu'un venait s'asseoir là, mais maintenant – puis je vous dis ça parce qu'on en a parlé la semaine dernière – bien coudonc, les ordinateurs disparaissent donc bien vite de la salle de rédaction ! Aussitôt qu'il y a un décès ou un départ, il n'est pas remplacé. Ça affecte forcément aussi la couverture.

Cette description colorée s'apparente au portrait dressé par la plupart des journalistes, qui constatent un manque important d'effectifs pour fouiller et sortir les nouvelles de fond.

Comme pour la collecte et le traitement, la majorité des journalistes ont aussi considéré que des pressions économiques affectent la diffusion de l'information politique par leur journal. La rapidité et la hausse de productivité imposées par le nouveau contexte technologique ont été soulignées par les trois quarts des journalistes. Ils ont été aussi nombreux à mentionner le manque d'espace pour diffuser les textes sur l'information politique, souvent en raison de la pénurie de publicité qui tend à limiter le nombre de pages disponibles, ou en en raison d'une réduction du format de leur journal. La majorité d'entre eux ont ajouté que l'information est moins approfondie, fouillée et obtient moins de suivi dans ce contexte. Enfin, la moitié des journalistes ont souligné la minceur des budgets et les contraintes que cela impose à la couverture de l'information politique, notamment en limitant l'accès aux voyages.

Les réponses des journalistes sur la diffusion de l'information politique révèlent donc qu'Internet a entraîné un bouleversement des pratiques au cours des dernières années. Certes, ceci a été bénéfique pour élargir la diffusion de l'information politique en accord avec la liberté de presse et le droit à l'information. Mais ceci a également impliqué des contraintes importantes pour les journalistes en termes d'alourdissement de leur tâche et d'accélération du rythme de diffusion de leur production. Dans un contexte de réduction des effectifs et des budgets, certains journalistes considèrent donc que le droit à l'information n'est pas servi par l'ajout de supports dotés de moins de ressources pour produire l'information. Malgré le développement d'Internet, les contraintes d'espace au sein des journaux imprimés ont aussi été déplorées.

4.2.5 Autres éléments

À la toute fin de l'entrevue, les journalistes ont répondu à quelques questions plus factuelles sur les conditions dans lesquelles l'information politique aux paliers fédéral et provincial est couverte par

leur journal. Les tableaux suivants détaillent les ressources affectées à l'information politique dans chacun des journaux, telles que décrites par les journalistes. Le tableau 4.1 présente les réponses quant au nombre de journalistes affectés à l'information politique.

Tableau 4.1
Journalistes affectés à l'information politique par journal

Nombre de répondants	Réponse fournie
2	Aucun journaliste à temps plein
2	Un (1) journaliste affecté(e) à l'information politique
2	Deux (2) journalistes affecté(e)s à l'information politique
2	Six (6) journalistes affecté(e)s à l'information politique

Comme l'illustre ce tableau, deux journalistes ont indiqué qu'aucun journaliste n'est affecté à l'information politique à temps plein dans leur journal. Deux autres ont indiqué être l'unique journaliste affecté(e) à ce poste.⁷⁵ Deux d'entre eux ont affirmé que leur journal compte deux journalistes affecté(e)s à l'information politique. Les deux derniers ont affirmé que six journalistes y sont affecté(e)s au sein de leur journal. Le tableau 4.2 indique les réponses quant aux employés de soutien affectés à l'information politique.

Tableau 4.2
Employés de soutien affectés à l'information politique par journal

Nombre de répondants	Réponse fournie
6	Aucun
1	Un(e) chercheur et un(e) documentaliste
1	Deux chercheurs

Tel qu'illustré dans ce tableau, les trois quarts des journalistes ont dit ne pas être soutenus dans leur tâche par des employé(e)s de soutien, comme des chercheurs. Un journal compte cependant un(e) chercheur et un(e) documentaliste. Un autre journal dispose de deux chercheurs, mais les heures de travail de ces employé(e)s ont été réduites au cours des dernières années. Rappelons que ces données concernent uniquement notre échantillon, soit des journaux qui avaient au moins un ou une journaliste affecté(e) à l'information politique.

⁷⁵ Notons que la dotation d'un second poste laissé vacant depuis plusieurs mois était prévue à moyen terme dans le cas d'un de ces quotidiens.

Presque tous les journalistes interrogés ont indiqué que des textes d'agence de presse, plus particulièrement ceux de la Presse canadienne, remplacent parfois leurs articles au sein de leur journal. Certains ont remarqué que des textes proviennent aussi d'autres journaux appartenant à leur conglomérat de presse. Aucun journaliste n'a noté la publication de textes politiques signés par des journalistes indépendants. Le recours aux services de la Presse canadienne a été généralement décrit positivement comme une façon de diversifier la couverture et de ne pas manquer certains événements qui se déroulent simultanément.

Appelés à noter l'information politique diffusée par leur journal en termes de service public, les sept journalistes qui ont accepté de se prêter au jeu ont accordé des notes variant entre 6.5 et 9 sur 10 (1 étant la plus mauvaise note et 10 la meilleure), pour une note moyenne de 7.4 sur 10. La moitié des journalistes ont estimé que la situation s'était améliorée au cours des dernières années, tandis qu'un quart d'entre eux ont dit qu'elle était demeurée stable et un quart qu'elle s'était détériorée.

Enfin, invités à ajouter un commentaire en fin d'entrevue, quelques journalistes ont tenu à préciser certains points. L'un d'entre eux a spécifié que malgré l'aspect critique de certaines de ses réponses, les journalistes politiques font généralement du bon travail et plusieurs textes diffusés sont de très bonne qualité. Pour lui, le problème réside dans la couverture occasionnelle de certains sujets au détriment d'autres enjeux plus pertinents. Une autre journaliste a insisté sur l'impact des réseaux d'information, ou conglomérats de presse, sur l'information politique en région. Elle a soutenu que les journaux et journalistes de région sont désavantagés par rapport aux grands centres, car s'il y a une circulation considérable de textes montréalais vers les quotidiens régionaux, les textes régionaux ne circulent pas en direction de la métropole. Plusieurs journalistes ont d'ailleurs noté l'orientation de plus en plus régionale prise par leur journal dans la couverture de l'information politique au cours des dernières années. Finalement, un journaliste a voulu décrire plus en détail le contexte difficile traversé par la presse écrite, qui selon lui secoue son milieu de travail. Il nous semble pertinent de rapporter ici un extrait de son propos :

C'est une situation qui est difficile pour la presse écrite, ce n'est pas évident de publier des journaux en ce moment. Ce n'est pas facile. Ils sont dans un virage important, le virage Internet, puis personne ne sait jusqu'où ça va aller et quand ça va finir. Quand vous travaillez dans ces contextes là, ce n'est pas facile. Travailler dans l'inconnu c'est toujours la pire situation, mais dans le moment on est plongé là-dedans. C'est évident qu'on voit qu'il se passe des choses, on le voit, on le sent, on sait ce qui s'en vient, la compétition est féroce avec les autres médias. Ce n'est pas que les gens sont abattus, ou sont négatifs, mais on sent que les gens sont... Ce n'est pas jusqu'à de l'inquiétude, mais les gens savent qu'on s'en va dans un virage important. Je ne dis pas que ça crée de l'insécurité, mais ce n'est pas évident. (...) Parce que les médias c'est quand même assez conventionnel, c'est des organisations bureaucratiques très ancrées dans la tradition, puis avec ce qui se passe là, il y a une onde de choc et on le sent bien. Puis quand votre milieu de travail est secoué, normalement ça secoue un peu votre travail.

La vision de ce journaliste résume bien comment il a pu se situer par rapport aux changements récents affectant la presse écrite afin de répondre aux questions dans le cadre de l'entrevue et du questionnaire. L'incertitude dont il témoigne semble par ailleurs faire écho aux propos de la plupart des journalistes interrogés.

Voilà ce qui conclut la présentation des résultats de nos entrevues. La discussion et l'interprétation de ces résultats feront l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE V

DISCUSSION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Dans ce dernier chapitre, l'on discute et interprète les résultats détaillés au chapitre précédent. D'abord situés dans la perspective de la problématique et du cadre théorique de ce mémoire, les faits saillants des résultats sont ensuite mis en lien avec notre question de recherche et notre hypothèse. L'on conclut à l'existence d'une « crise de l'information » au sein de la presse écrite quotidienne au Québec, du fait que des modifications récentes aux pratiques journalistiques affectent la concrétisation des droits à l'information et à la liberté de presse. Les limites de la recherche sont précisées, ainsi que les pistes de réflexion qui s'en dégagent. Notamment, il est question des racines de la crise, des nouvelles possibilités du web, de freins à l'intervention gouvernementale, d'un modèle de continuum dépassant le cadre de l'espace public, ainsi que de l'évolution de la sphère publique.

5.1 Conséquences de la « crise de l'information »

À la lumière de l'analyse présentée au chapitre 4, nous discutons des résultats de chaque aspect de notre démarche en lien avec notre problématique (chapitre 1), notre cadre théorique (chapitre 2), ainsi que notre question de recherche et notre hypothèse. Rappelons ici le libellé de cette question qui guide notre démarche : comment et dans quelle mesure la « crise de l'information » au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec affecte-t-elle les pratiques des journalistes œuvrant dans les quotidiens québécois, et par extension, quelles sont les conséquences au plan de l'application de la liberté de presse et du droit à l'information ? Notre hypothèse postule que les transformations inhérentes à la « crise de l'information » touchant la presse écrite quotidienne au Québec ont une incidence sur les pratiques journalistiques relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information politique. Plus exactement, ces modifications affectent les pratiques concrétisant le droit à la liberté de presse, incluant la liberté d'expression et de pensée des journalistes, et par extension le droit à l'information, qui sont des droits politiques fondamentaux en démocratie.

Pendant la période de 2000 à 2010, la documentation institutionnelle révèle une intensification de la concentration de la presse ainsi que de la convergence et de la centralisation des contenus au sein

de la presse écrite quotidienne québécoise, des phénomènes déjà abondamment décrits au sein de la littérature scientifique. Les transactions de propriété croisée se sont multipliées avec l'aval du CRTC. Les conglomérats de presse ont créé des agences de nouvelles internes pour alimenter leurs quotidiens et la survie de la Presse canadienne a été remise en question. En parallèle, le modèle d'autorégulation des médias – selon lequel le Conseil de presse et son rôle de tribunal d'honneur suffisent pour garantir la circulation d'une information de service public – ainsi que le pouvoir des syndicats, se sont affaiblis. La financiarisation des entreprises de presse, les changements technologiques et les modifications au marché de la publicité ont aussi fragilisé la mission de service public des quotidiens. Le coût de l'information de qualité est même apparu trop élevé vers la fin de la décennie, ce qui illustre et explique le phénomène de marchandisation de l'information. Ces tendances ont eu des effets concrets sur les journalistes et leurs pratiques professionnelles. Les impacts rapportés au sein de la documentation institutionnelle sont sensiblement les mêmes que ceux associés à la crise des journaux dans la littérature scientifique. Il s'agit notamment d'une limitation de la couverture de terrain et du temps consacré à la réflexion et à la mise en contexte des informations, ainsi qu'un moindre respect des règles déontologiques.

À l'égard des trois axes de notre état des lieux, l'on constate donc que malgré l'expression de multiples craintes concernant la diversité et la qualité de l'information dans le paysage québécois et canadien, le cadre juridique et éthique relatif à la presse écrite québécoise n'a eu de cesse de s'assouplir entre 2000 et 2010. Dans un contexte de développement technologique, les quotidiens ont quant à eux subi des transformations structurelles importantes qui s'inscrivent en continuité avec les phénomènes de marchandisation de l'information, de concentration de la presse, de convergence et de centralisation des contenus. Le statut d'emploi des journalistes s'est précarisé et les pratiques professionnelles ont été profondément affectées. Principalement, le nombre de postes de journalistes a été réduit tandis que leur tâche s'est accélérée et complexifiée, affectant la capacité à concrétiser la mise en œuvre de plusieurs principes fondamentaux du journalisme de service public, tels que définis par Bill Kovach et Tom Rosenstiel.¹ C'est entre autres le cas de l'exercice de la conscience personnelle et de la discipline de la vérification comme essence du journalisme. Ces transformations aux pratiques journalistiques décrites dans le troisième axe de notre état des lieux sont associées aux phénomènes de

¹ Kovach et Rosenstiel, p. 5-6. Rappelons que ces principes sont : 1) La vérité est la première obligation du journalisme. 2) Sa fidélité regarde les citoyens en premier lieu. 3) Son essence est la discipline de la vérification. 4) Les praticiens du journalisme doivent maintenir leur indépendance vis-à-vis de leurs sources et de leurs sujets. 5) Le journalisme doit incarner l'observateur indépendant du pouvoir. 6) Le journalisme doit offrir un forum pour la critique et le compromis publics. 7) Le journalisme doit viser à rendre les contenus qui sont significatifs intéressants et pertinents. 8) Le journalisme doit présenter les nouvelles de manière compréhensive et équitable. 9) Les praticiens du journalisme doivent exercer leur conscience personnelle. 10) Les citoyens ont aussi des droits et des responsabilités en matière de nouvelles. (Traduction libre du texte anglais.)

trivialisation, d'uniformisation et de « montréalisation » de l'information, ainsi qu'à une baisse au plan de la diversité, de la quantité et de la qualité des informations produites. Sur le plan de la qualité, il s'agit surtout de l'absence de mise en contexte lors de la couverture d'un événement et de lacunes en matière de vérification des faits. Ces phénomènes font écho aux conséquences de la crise des médias identifiées par Christopher Waddell, notamment l'uniformisation de l'information et la centralisation de sa production dans les grands centres urbains.²

Les propos recueillis grâce aux entrevues semi-dirigées confirment les principaux constats de cet état des lieux et nous renseignent sur la perception que les journalistes ont de leur rôle dans le contexte des années 2000 à 2010. D'abord, les journalistes interrogés considèrent jouer un rôle important en démocratie en assurant la couverture de l'information politique. Ce rôle, qui consiste principalement à éclairer les citoyens sur les enjeux de société et à les informer sur les actions et les décisions des pouvoirs publics, s'inscrit tout à fait dans la conception de l'espace public qui sert de fondement à notre cadre théorique. Si les journalistes affirment que la liberté de presse est importante au sein de leurs pratiques, ils nuancent aussi cette importance en raison de la mission économique des journaux qui les emploient. Ceci fait écho à la liberté d'entreprise de presse qui s'oppose à la liberté de l'information selon plusieurs auteurs, comme nous en avons fait état au chapitre 2. Le droit à l'information est cité avec beaucoup plus de force comme raison d'être du métier de journaliste et de sa pratique quotidienne. Ce droit est aussi celui qu'ils souhaitent le plus ardemment défendre à travers leurs pratiques professionnelles, notamment en respectant les grands principes de l'éthique journalistique. Malgré sa place centrale dans notre cadre théorique et dans les propos recueillis, le service public est perçu davantage comme l'une des priorités des journaux et non comme leur principale raison d'être. Les critères cités par les journalistes comme guidant le choix des sujets politiques s'inscrivent d'ailleurs soit au sein de la mission d'information ou de celle de captation des médias, ce qui illustre la perspective de Patrick Charaudeau.³ Les critères de choix relatifs à la notion d'intérêt public et à la nécessité de couvrir les enjeux sociaux fondamentaux relèvent ainsi de la mission d'information des journaux, tandis que les critères liés à l'attrait de l'information et à l'espace disponible traduisent plutôt leur mission de captation.

De manière générale, les journalistes notent trois grands changements à leurs pratiques depuis 2000. Premièrement, les transformations technologiques que sont l'utilisation systématique de téléphones dits intelligents (Blackberrys) et la production de *breaking news* pour alimenter les sites Internet des quotidiens sont citées. Les effets sur les pratiques journalistiques sont une accélération du

² Waddell, p. 17-19.

³ Charaudeau, *Les médias et l'information*, p. 8-11.

travail et une instantanéité dans la rédaction et la diffusion des nouvelles. Ces deux effets accélèrent la diminution du temps consacré à la préparation, à la recherche, à l'approfondissement et à la mise en contexte des informations. Cela confirme les conséquences relatives à la multiplication des plateformes et des échéanciers, ainsi qu'à la baisse du temps disponible pour la recherche que Waddell impute à la crise et associe à une couverture journalistique appauvrie.⁴ Deuxièmement, la place de plus en plus importante qu'occupent les blogues, les microblogues (Twitter) et les réseaux sociaux (Facebook) au sein des pratiques journalistiques, à la fois comme source d'information et comme mode de diffusion, est notée. Cette transformation est aussi associée directement à la crise des médias décrite par Waddell, qui souligne la surcharge de travail liée à la multiplication des plateformes de diffusion.⁵ Très récent, ce phénomène ne semble cependant pas encore analysé au sein de la littérature scientifique sous l'angle d'une nouvelle source d'information de plus en plus consultée par les journalistes. Troisièmement, la diminution des ressources humaines et financières affectées à la couverture de l'information politique confirme les tendances étudiées dans la littérature traitant de la crise de la presse. Il s'agit des nombreuses compressions de postes de journalistes constatées par le Consortium canadien de recherche sur les médias⁶, ainsi que de la pression croissante s'exerçant sur les journalistes avec une réduction de leurs effectifs et une baisse des budgets consacrés à l'information, telle que soulignée par le rapport de l'OCDE sur l'état de la presse écrite.⁷ Waddell y voit des conséquences pour l'information, notamment une baisse de la qualité de la couverture parce que les journalistes sont moins nombreux et donc davantage forcés de traiter, avec des délais de plus en plus restreints, une variété de sujets pour lesquels ils ne sont pas spécialisés.⁸ Comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, les impacts de cette rationalisation sur le type d'informations couvertes et diffusées reflètent parfaitement le phénomène de marchandisation qu'Anne-Marie Gingras décrit comme étant contraire à la mission de service public des médias.⁹

L'analyse de nos entrevues révèle en effet que tous les journalistes interrogés jugent que des pressions économiques affectent leurs pratiques professionnelles, particulièrement pour la collecte de l'information politique. La majorité d'entre eux considèrent aussi que leurs pratiques de traitement et de diffusion de l'information politique sont affectées par de telles pressions. Directement associées au

⁴ Waddell, p. 17-19.

⁵ *Ibid.*

⁶ Consortium canadien de recherche sur les médias, *State of the Media in Canada*.

⁷ OCDE, *The Future of News and the Internet*.

⁸ Waddell, p. 17-19.

⁹ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 132.

contexte de crise et aux difficultés traversées par les journaux, ces pratiques donnent lieu à une couverture journalistique plus superficielle. Les journalistes soulignent que la diminution des ressources affectées à l'information politique au cours des dernières années, combinée avec les nouveaux modes de diffusion, augmente leur charge de travail et réduit le temps qu'ils peuvent consacrer à la vérification des faits, à la recherche, à la couverture de terrain, à l'analyse et au suivi des enjeux ainsi qu'à la mise en contexte des informations, tout en réduisant l'espace dont ils disposent pour transmettre des nouvelles politiques. Dans ce contexte, les choix éditoriaux de leurs salles de rédaction se portent de plus en plus vers une couverture spectaculaire des événements et de moins en moins vers le traitement de sujets de fond. Ces propos confirment plusieurs analyses constitutives de la littérature scientifique sur la crise de la presse, notamment l'étude de Robert G. Picard selon laquelle les difficultés rencontrées par les quotidiens orientent leur couverture journalistique vers les nouvelles attirant de larges publics aux dépens des sujets d'intérêt public.¹⁰ De plus, les conditions de pratique décrites sont en contradiction avec les principes devant guider le journalisme de service public tels qu'établis par Kovach et Rosenstiel.¹¹ Les principes qui touchent à la fidélité du journalisme envers les citoyens, au fait de produire des contenus significatifs intéressants et pertinents et à la présentation des nouvelles de manière compréhensive et équitable peuvent être entravés par les pressions économiques décrites.

Il n'est donc pas étonnant que la majorité des journalistes interrogés estiment que le droit à l'information des citoyens québécois est affecté par ces conditions dans lesquelles ils exercent leur métier, particulièrement en ce qui a trait aux pratiques de collecte et de traitement de l'information politique. La moitié d'entre eux considèrent aussi que la liberté de presse est affectée par les conditions entourant ces pratiques de collecte et de traitement. Deux principales contraintes nuisant à la réalisation du droit à l'information et de la liberté de presse sont citées. D'une part, il s'agit des difficultés économiques rencontrées par les journaux en relation avec les impacts précédemment décrits sur les pratiques journalistiques, soit le contexte de crise de la presse. D'autre part, la collecte des informations est l'objet d'un contrôle croissant de l'information au sein de l'appareil gouvernemental québécois et canadien. Même si cette contrainte dépasse le cadre de cette recherche tel que nous l'avons problématisé, celle-ci a des implications parallèles qui alimentent nos pistes de réflexion (section 5.3). À travers les propos des journalistes, c'est l'exactitude, la qualité, l'étendue, l'équilibre, la diversité, la pertinence pour les lecteurs et le caractère de service public de certaines informations politiques produites et diffusées qui paraissent poser problème et affecter l'application

¹⁰ Picard, p. 56.

¹¹ Kovach et Rosenstiel, p. 5-6.

concrète des droits fondamentaux. Par ailleurs, les entrevues révèlent que les avis des journalistes sont davantage partagés au sujet de l'impact des conditions de diffusion de l'information politique sur la concrétisation de la liberté de presse et du droit à l'information. Pour certains, l'augmentation du nombre de plateformes va de pair avec la bonification de l'offre et de l'accessibilité de l'information politique. Mais ils font aussi état de contraintes en termes d'espace pour les textes liées au format réduit des journaux et au manque de publicité, ainsi que de contraintes de temps liées à l'exigence d'alimenter plusieurs plateformes avec différents contenus. À la lumière de ces propos et des données de nature plus factuelle que nous avons recueillies – indiquant que les journalistes politiques traitent plusieurs sujets par jour et produisent plusieurs types de contenu à différentes heures de tombée –, il nous semble tout de même que l'application de ces droits fondamentaux peut être affectée par les conditions de diffusion identifiées par nos sujets.

L'analyse des entrevues réalisées auprès de journalistes en 2011 confirme ainsi les tendances observées au sein de la documentation institutionnelle. C'est le cas de la marchandisation croissante de l'information, de la crise structurelle qui affecte les quotidiens de la presse écrite, de l'étendue de la portée des considérations économiques dans les salles de rédaction, des évolutions technologiques qui transforment profondément les pratiques journalistiques ainsi que des pressions sans cesse grandissantes qui s'exercent sur les journalistes. Ces entrevues mettent aussi en lumière un phénomène qui dépasse le contexte de production de l'information au sein des journaux, soit l'intensification du contrôle de l'information par les différents paliers de gouvernement et les organismes publics au Québec et au Canada. Ils permettent enfin d'apprécier comment et dans quelle mesure les journalistes eux-mêmes considèrent que le contexte actuel mine leur capacité à concrétiser – à travers leurs pratiques professionnelles de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique – les droits fondamentaux des citoyens qu'ils conçoivent pourtant comme la raison d'être de leur profession.

De ces résultats tirés à la fois de la documentation institutionnelle et des perceptions de journalistes politiques, se dégagent des éléments de réponse vis-à-vis de notre question de recherche. En effet, il apparaît que les pratiques des journalistes œuvrant dans les quotidiens québécois ont été affectées par les transformations qui ont marqué la presse écrite quotidienne payante au Québec entre 2000 et 2010, ce que nous nommons « crise de l'information ». Tandis que la documentation institutionnelle en fait état de manière plus générale en notant, comme nous l'avons vu, une amplification des phénomènes de concentration de la presse, de convergence et de centralisation des contenus et de marchandisation de l'information, les entrevues décrivent très concrètement les impacts de ces changements sur certaines pratiques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique. Dans la perspective de notre modèle conceptuel, qui lie la concrétisation du droit à l'information et de la liberté de presse des citoyens à une information de service public rendue

disponible grâce à des pratiques journalistiques respectant certains grands principes, nous concluons donc que les impacts de la crise de l'information sur les pratiques journalistiques sont de nature à avoir des conséquences néfastes pour l'application de ces droits, particulièrement le droit à l'information. En effet, la qualité et la diversité des informations politiques nécessaires pour l'exercice de la citoyenneté et qui sont produites et diffusées par la presse écrite quotidienne au Québec semblent remises en question par les conditions actuelles (économiques, structurelles, etc.) qui déterminent la collecte, le traitement et la diffusion de l'information politique.

Cette conclusion tend à confirmer notre hypothèse, puisque les transformations touchant la presse écrite quotidienne au Québec paraissent avoir une incidence considérable sur les pratiques journalistiques relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information politique. Ces transformations sont aussi conformes à plusieurs analyses et descriptions de la crise que traversent les journaux au sein de la littérature scientifique. Cependant, la notion de crise des journaux ou de crise la presse concerne une industrie qui serait en crise. L'objet de notre recherche ne touche pas à la santé économique ou à la rentabilité des journaux et notre méthode ne comporte pas d'analyse approfondie de la presse écrite quotidienne en tant qu'industrie. Il nous semble donc prudent d'éviter d'associer les transformations que nous avons observées, ainsi que les impacts de celles-ci sur les pratiques journalistiques et par extension sur l'application des droits fondamentaux, à une crise de la presse. En effet, certains faits rapportés au sein de la documentation institutionnelle portent à croire que l'industrie des journaux québécois et canadiens n'est peut-être pas en crise d'un point de vue strictement économique. Nous préférons donc traiter d'une « crise de l'information », car il nous semble, à la lumière de nos résultats et des études antérieures, qu'une réelle crise affecte la qualité et la diversité de l'information au sein de la presse écrite quotidienne. Par ailleurs, les modifications inhérentes à cette « crise de l'information » semblent entraver les pratiques journalistiques concrétisant le droit à la liberté de presse, incluant la liberté d'expression et de pensée des journalistes, et par extension le droit à l'information, qui sont des droits politiques fondamentaux en démocratie. Soulignons tout de même que c'est la liberté de presse, corollaire du droit à l'information, et non la liberté des entreprises de presse – qui demeurent aussi libres sinon davantage de faire des affaires en 2010 qu'en 2000 – qui nous semble affectée. L'application de cette liberté de presse est minée parce que la liberté d'expression et de pensée des journalistes se voit parfois limitée par le contexte et les conditions de pratique du journalisme, et ce de manière plus prononcée depuis quelques années. L'application du droit à l'information est aussi entravée lorsque le contexte et les conditions d'exercice du métier de journaliste, particulièrement de ceux affectés à l'information politique, imposent des pratiques qui ne permettent pas de répondre aux principes devant guider un journalisme de service public.

Bien sûr, ces conclusions, bien que peu reluisantes pour l'exercice de la démocratie au Québec, ne sont pas étonnantes au regard de l'abondante littérature scientifique et institutionnelle ayant généré des conclusions semblables au cours des dernières années et même décennies. Notre recherche témoigne cependant de plusieurs évolutions concrètes et très récentes des pratiques journalistiques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique au sein de la presse écrite quotidienne, ce qui soulève de nombreuses pistes de réflexion sur les enjeux démocratiques. Après avoir clarifié les limites de notre recherche dans la section qui suit, nous tenterons de dégager certaines de ces avenues pour alimenter les réflexions futures sur la concrétisation des droits fondamentaux à travers l'information fournie par la presse écrite quotidienne payante au Québec.

5.2 Limites de la recherche

Rappelons que l'objet de notre recherche concerne uniquement la presse écrite quotidienne payante et non tous les médias québécois d'information. Parce que la presse écrite est l'une des principales sources d'information des Canadiens, qu'elle représente traditionnellement le support le plus riche en contenus d'information lourds et originaux et que son format a été associé à une réflexion critique sur les informations menant à une participation civique, les tendances observées nous paraissent tout de même probantes en ce qui a trait aux pratiques journalistiques qui influencent la quantité, la diversité et la qualité des informations politiques rendues disponibles pour les citoyens québécois. Comme les autres médias – télévisuels, radiophoniques et même web – reprennent régulièrement les nouvelles diffusées par les journaux, ces changements peuvent aussi influencer l'offre globale d'information. Par ailleurs, plusieurs phénomènes affectant la presse écrite – comme la marchandisation de l'information, la concentration de la propriété et la centralisation des contenus – ne sont pas propres aux journaux, mais s'appliquent à tous les organes d'information appartenant à des entreprises privées et commerciales.

Notons aussi que nous avons choisi d'analyser les pratiques journalistiques et non les informations diffusées. Même si la documentation institutionnelle et les propos des journalistes rapportent des modifications aux pratiques qui suggèrent des impacts négatifs sur la quantité, la diversité et la qualité des informations politiques diffusées et ainsi sur l'application du droit à l'information et de la liberté de presse, cette conclusion n'est pas appuyée par une analyse de contenu. Une recension exhaustive de l'information diffusée par les quotidiens québécois et de son évolution au cours des dernières années serait fort éclairante à cet égard, mais l'ampleur d'une telle analyse dépasse largement le cadre de ce mémoire et suppose une tout autre méthode.

Dans la même veine, soulignons certaines limites relatives à l'échantillon de notre étude de terrain. Comme précisé, nous avons tenté d'inclure un ou une journaliste affecté(e) à l'information politique depuis au moins deux ans dans chacun des quotidiens québécois. En raison des critères balisant notre recherche et de contraintes propres à chaque journal, notre échantillon comporte au final huit journalistes plutôt que douze. Notre choix d'interroger des journalistes affectés principalement à l'information politique a limité dès le départ le bassin de participants potentiels. Cela révèle déjà le petit nombre de journalistes politiques œuvrant au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec, un nombre qui semble par ailleurs en baisse selon les propos recueillis.

De plus, ces journalistes se retrouvent très majoritairement au sein de quotidiens situés dans les grands centres urbains. Nos entrevues révèlent des disparités importantes entre les journalistes œuvrant en région, qui sont souvent les seuls à être affectés à la politique dans leur journal et ce généralement en devant traiter d'autres sujets, tandis que les journalistes des grands centres ont des conditions de pratique plus favorables en se consacrant uniquement à l'information politique et même en partageant souvent cette tâche avec un(e) ou quelques collègues. Les propos recueillis suggèrent que l'information politique jugée de service public par les journalistes dispose de moins de ressources humaines, temporelles et financières – se traduisant par peu de journalistes, peu de temps et presque pas de budgets pour les déplacements et la couverture de terrain – et jouit d'une moins grande place au sein des pages de quotidiens régionaux. Comme tous ces quotidiens appartiennent à Gesca, ce phénomène ne peut être dissocié du partage de contenus entre les journaux de la chaîne. Il n'en demeure pas moins que les quotidiens régionaux comptent pour la plupart au moins une ou une journaliste affecté(e) à l'information politique, ce qui explique que la majorité de notre échantillon soit composé d'employés de Gesca.

Au sein de notre échantillon, six journalistes travaillent en effet pour Gesca, un(e) au *Devoir* et un(e) autre pour Quebecor. Cette distribution a pour effet de sous-représenter les conditions de pratique au sein des journaux de Quebecor, un joueur pourtant incontournable de la presse écrite au Québec avec des tirages parmi les plus importants, et de passer sous silence ce qui se passe chez PostMedia Network. PostMedia et Quebecor sont deux conglomerats possédant plusieurs types de médias et ayant chacun implanté une agence de presse interne pour rationaliser la production de l'information. Ce degré de concentration et la centralisation de la production des contenus suggèrent que les pratiques journalistiques ont pu connaître des transformations encore plus prononcées dans les journaux de ces conglomerats. En outre, les journalistes qui ont participé à notre étude travaillent majoritairement dans des journaux où le seuil de concentration de la propriété, de centralisation et de convergence des contenus est moins élevé. Conséquemment, la composition même de notre échantillon peut être sous-représentative de certaines transformations actuelles des pratiques

journalistiques en traitant principalement des conditions de pratique dans des journaux qui n'appartiennent pas à des conglomerats de presse possédant différents types de médias et une agence de presse interne. Les propos recueillis révèlent effectivement des contraintes affectant plus intensément le droit à l'information et la liberté de presse dans le contexte du *Journal de Québec* avec la double logique de quotidien et d'agence de presse interne qu'au *Devoir*, un journal indépendant, et qu'au sein de la chaîne Gesca où la concentration est principalement horizontale avec la présence de plusieurs journaux sans chaîne de télévision. Ce constat nous pousse à considérer que le portrait des transformations en cours et de leurs impacts sur les pratiques journalistiques dressé à partir de nos entrevues peut être plus conservateur que ce qui se produit en réalité.

5.3 Pistes de réflexion

Une fois établies ces nuances, nos résultats suggèrent différentes avenues de réflexion. Dans les pages qui suivent, nous explorons d'abord les liens qui raccordent la crise aux autres phénomènes structurants observés, avant d'aborder brièvement les nouvelles possibilités du web pour la participation civique. En considérant les interventions gouvernementales fréquemment réclamées pour garantir aux citoyens l'accès à une information diversifiée et de qualité, nous explorons la nécessité mais aussi les freins possibles d'une telle intervention. Nous discutons ensuite de la notion d'espace public et d'un modèle de continuum permettant de mieux appréhender les liens entre les transformations observées aux pratiques journalistiques et le mode d'exercice de la démocratie. Nous concluons avec de nouvelles manifestations de la sphère publique ainsi que des questions en découlant pour la concrétisation des droits fondamentaux.

5.3.1 Les choix économique-politiques et les racines profondes de la crise

D'abord, l'on remarque un certain écart entre les transformations perçues par les journalistes et le portrait dressé par la littérature institutionnelle. Il ressort de l'analyse des rapports produits entre 2000 et 2010 à la demande de différents gouvernements en poste à Québec et à Ottawa que les changements qui affectent les pratiques journalistiques et donc l'information produite et diffusée sont liés à des phénomènes ayant des racines antérieures à la dernière décennie. C'est le cas de la marchandisation de l'information et de la concentration de la propriété des médias sous toutes ses formes. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, la littérature scientifique situe l'émergence de ces phénomènes au milieu du 20^e siècle. Des rapports institutionnels se penchent d'ailleurs sur le problème de la concentration des journaux au Canada dès 1970. La documentation institutionnelle du début du 21^e siècle lie maintenant les phénomènes de convergence et de centralisation des contenus aux

stratégies d'affaires des empires médiatiques qui se sont constitués au fil des décennies. Ceci confirme les tendances soulignées par de nombreuses analyses scientifiques sur l'état de l'information depuis les années 1990. Au sein de la littérature scientifique, la crise de la presse apparaît dans les années 2000 dans un contexte de récession économique mondiale et surtout de développement technologique qui change radicalement le marché de la publicité, les habitudes de consommation de l'information et les supports de cette information. Mais ces bouleversements récents ne peuvent être dissociés des tendances à long terme qui structurent l'industrie des médias. Les chercheurs Rasmus Kleis Nielsen et Davis A. L. Levy du Reuters Institute for the Study of Journalism de l'Université Oxford le soulignent en 2010 :

Les débats contemporains se concentrent souvent uniquement sur les défis cycliques et technologiques (...), sans tenir compte du fait que plusieurs tendances actuelles affectant l'industrie du journalisme ne sont que le prolongement de développements politiques, sociaux et économiques datant de plusieurs décennies.¹²

Les plus récentes sources institutionnelles québécoises traitant de cette question, soit le rapport Payette et, à un moindre degré, les constats qu'en a conservé la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour lancer des consultations en 2011, abordent la crise de la presse en continuité avec des phénomènes préexistants. En plus des stratégies commerciales des empires médiatiques, la décision des pouvoirs publics de ne pas intervenir pour encadrer davantage la presse écrite au fil des décennies doivent être pris en compte, au-delà des changements technologiques et de la récession économique. Or, si la documentation institutionnelle en fait abondamment état, ce qui semble davantage marquer les pratiques journalistiques au quotidien sont les facteurs technologiques – par exemple la pratique des *breaking news* et la fuite des revenus publicitaires qui limite l'espace disponible pour les textes – et les facteurs économiques liés à la récession – par exemple la baisse des tirages et la réduction des effectifs journalistiques.

Il nous semble cohérent que ces changements de l'environnement médiatique ressortent le plus fortement chez les journalistes interrogés et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, ce sont les tendances les plus récentes alors que nos entrevues ont porté uniquement sur la période allant de 2000 à 2010. Ensuite, ce sont les explications largement mises de l'avant par les entreprises médiatiques pour justifier leurs décisions récentes de réduire les effectifs journalistiques, de fermer des salles de presse et de rationaliser la production des contenus,¹³ des décisions dont l'impact a été le plus direct sur les

¹² David A. L. Levy et Rasmus Kleis Nielsen (sous la dir.). *The Changing Business of Journalism and Its Implications for Democracy*, Oxford : Reuters Institute for the Study of Journalism, 2010, p. 9. (Traduction libre du texte anglais.)

¹³ Une analyse du discours médiatique québécois sur la crise de la presse en 2009, réalisée dans le cadre d'un autre projet académique, nous a permis de constater l'étendue du traitement accordé aux difficultés

pratiques journalistiques. Enfin, il est possible que le phénomène de concentration de la propriété avec ses répercussions en matière de convergence et de centralisation des contenus soit tellement intégré au paysage médiatique québécois et canadien, et ce depuis longtemps, qu'il a acquis une certaine invisibilité. Les recommandations répétées de groupes d'experts à l'effet de mieux encadrer l'information de service public et l'inaction des gouvernements provincial et fédéral en ce domaine depuis près d'un demi-siècle ont pu contribuer à cette naturalisation d'une industrie médiatique concentrée et convergente. Dans ce contexte, c'est en large partie la popularisation d'Internet qui apparaît comme élément perturbateur. Finalement, la posture particulière des journalistes, qui se trouvent au cœur des mutations actuelles dans le cadre de leur emploi, explique l'importance accordée aux transformations les plus récentes dont les impacts sont encore méconnus.

Si cela est justifié sur le plan de la perception des pratiques journalistiques quotidiennes, la recherche se doit toutefois d'aller au-delà d'un certain déterminisme technologique, tel que dénoncé dès 1980 par les chercheurs Armand Mattelart et Jean-Marie Piemme dans leurs travaux portant sur la télédiffusion. Pour ces auteurs, traiter l'apparition de la télévision et sa popularisation comme le résultat nécessaire de la nature même de ce médium permet de faire silence sur trois facteurs essentiels, soit :

... la liaison organique qui lie un médium à son ère historico-géographique de fonctionnement, la relation des média entre eux, à la fois à l'intérieur d'un pays et sur le plan international, et la détermination économique-politique qui, à un moment donné, marque de son empreinte la ou les fonctions sociales des technologies de communications.¹⁴

En effet, tout comme la généralisation de l'écoute de la télévision dans les années 1980, l'utilisation accrue d'Internet aujourd'hui ne peut pas porter seule le fardeau de la « crise de l'information » et des transformations des pratiques journalistiques qui concrétisent le droit à l'information et la liberté de presse. Sans les choix politiques et économiques faits par les pouvoirs publics et des entreprises médiatiques en particulier au cours des dernières décennies, le déploiement actuel d'Internet et des appareils mobiles n'aurait pas les impacts sur l'information qui sont largement imputés à ces technologies aujourd'hui. L'exemple de la financiarisation des conglomérats de presse telle que décrite par Dwayne Winseck est éloquent à cet égard.¹⁵ Cet auteur explique comment les priorités organisationnelles et commerciales des médias, combinées avec le contexte politique national et les

économiques rencontrées par les médias tandis que les impacts de ces difficultés sur l'information étaient davantage passés sous silence.

¹⁴ Armand Mattelart et Jean-Marie Piemme. *Télévision : enjeux sans frontières*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1980, p. 36-37.

¹⁵ Winseck, p. 365-393.

tendances du marché financier mondial sous-tendent des phénomènes ensuite imputés à des causes externes, dans ce cas-ci le passage du marché publicitaire en ligne et les changements d'habitudes des lecteurs. L'analyse de Winseck soulève aussi la question de l'influence des structures de la haute finance au-delà de l'industrie médiatique, ce qui nous semble un enjeu crucial en matière d'information de service public.

Les récents développements entourant la crise des marchés financiers aux États-Unis et en Europe avec ses nombreuses ramifications qui affectent la vie des citoyens suggèrent d'ailleurs une réflexion sur les implications possibles des structures financières internationales pour la disponibilité d'une information de service public et de voies de participation civique. Il nous apparaît donc que la recherche de solutions pour améliorer le contexte et les conditions de pratique du journalisme au Québec doit passer par la prise en compte de ces causes profondes et sous-jacentes. Cependant, les structures financières et médiatiques historiquement constituées par des choix économiques, politiques et sociaux peuvent aussi se modifier par des choix ultérieurs de nature économique, politique et sociale, et ce avec ou sans l'apport de nouvelles technologies. Il nous semble donc que la crise de l'information constatée n'est pas immuable, mais dépend au contraire des orientations prises politiquement sur le plan du cadre juridique et éthique entourant la presse écrite au Québec, ainsi que par celles privilégiées par les pouvoirs économiques derrière les conglomérats de presse.

5.3.2 Le web et la participation civique

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer les changements concrets des pratiques sociales qui peuvent accompagner les nouvelles technologies. La documentation institutionnelle et les propos recueillis auprès des journalistes font ressortir certaines tendances actuelles en matière d'information en ligne et de changements aux habitudes de lecture. L'on peut se questionner sur l'impact à plus long terme de ces habitudes changeantes – à la fois chez les journalistes et parmi le public – sur la concrétisation du droit à l'information et de la liberté de presse.

Deux perceptions semblent s'affronter. D'une part, ce que nous avons exploré dans le cadre de ce mémoire, c'est-à-dire les impacts sur les pratiques journalistiques qui suggèrent un appauvrissement de la diversité, de la qualité et de la quantité des informations produites et diffusées. Les travaux de Bernard Poulet portant sur la crise des journaux en tant que remise en question de la démocratie actuelle vont dans ce sens. Il cite notamment le scénario d'un univers médiatique composé uniquement d'agrégateurs de contenu en ligne réunissant des informations sur mesure pour chacun sans égard à

leur qualité, avec la disparition complète de producteurs de contenus journalistiques originaux ayant une visée de service public et s'adressant à un large lectorat.¹⁶

D'autre part, l'utilisation accrue d'Internet comme source et lieu de partage de l'information peut être vue comme un enrichissement à la participation civique des citoyens. Les journalistes que nous avons interrogés ont soulevé cette avenue, tout comme la documentation institutionnelle récente qui souligne l'importance d'un accès à Internet pour la population de toutes les régions du Québec. Des manifestations et mouvements citoyens qui utilisent les médias sociaux et les appareils mobiles comme moyen d'échange d'informations et de mobilisation semblent aller en ce sens. Certaines études avancent en effet que les espaces de discussion en ligne favorisent davantage les débats publics – notamment sur des sujets politiques – que le contenu et les pages éditoriales des journaux,¹⁷ même si d'autres s'interrogent encore sur la valeur du cyberspace comme expression de la sphère publique.¹⁸

Dans le contexte actuel, les deux tendances nous semblent pertinentes et même interreliées. Comme les propos des journalistes l'indiquent, ceux-ci alimentent de plus en plus de supports en ligne, tout en étant eux-mêmes de plus en plus alimentés par d'autres supports en ligne. Ces tendances et les enjeux qu'ils poseront à plus long terme pour l'exercice de la démocratie demeurent donc des questions ouvertes et des phénomènes importants à observer. Car les façons dont les citoyens s'informent, partagent les informations et surtout agissent à l'égard de celles-ci peuvent être déterminantes tant pour la politique active qu'en matière de gouvernance et de décisions publiques, et ce peut-être encore davantage dans le contexte technologique actuel. Il n'est d'ailleurs pas sans conséquence que Kovach et Rosenstiel aient ajouté parmi leurs principes guidant le journalisme celui du rôle des citoyens à l'égard de l'information.¹⁹ Il reste à voir comment ce rôle évoluera à l'égard de la participation civique et de la réalisation des droits politiques fondamentaux avec la multiplication des moyens de communication.

5.3.3 Nécessité et freins à l'intervention étatique

Pour en revenir plus spécifiquement aux conclusions de notre recherche présentées au début de ce chapitre, notre analyse des transformations récentes des pratiques journalistiques de collecte, de

¹⁶ Poulet, p. 43. Voir à sa suggestion les vidéos *Epic 2014* et *Epic 2015* produits par Robert Sloan du Museum of Media History pour un aperçu futuriste d'un tel développement : <http://epic.makingithappen.co.uk/> (page consultée le 17 décembre 2011).

¹⁷ Levy et Kleis Nielsen, p. 144.

¹⁸ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 256-257.

¹⁹ Kovach et Rosenstiel, p. 5-6.

traitement et de diffusion de l'information politique nous porte à constater l'existence d'une crise de l'information au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec. Ceci suggère la présence d'une dégradation de la concrétisation des droits politiques fondamentaux que sont la liberté de presse et le droit à l'information dans le système politique québécois et canadien. Le même type de constat a poussé les auteurs de nombreux rapports et études institutionnels à recommander des interventions gouvernementales, tant au fédéral qu'au provincial, pour mieux garantir le respect des droits fondamentaux par l'encadrement du rôle des médias afin qu'il incarne celui qui leur est tacitement reconnu en démocratie depuis le milieu du 20^e siècle. Dans un premier temps, nous ne pouvons qu'abonder dans le même sens à la lumière de nos résultats. Ceux-ci appuient les propositions d'intervention visant à améliorer le contexte et les conditions d'exercice du métier de journaliste pour favoriser le respect généralisé des règles déontologiques et des grands principes du journalisme afin de mieux concrétiser la liberté de presse et le droit à l'information. Quant à la forme que de telles interventions pourraient prendre, les possibilités sont nombreuses,²⁰ mais il nous semble que l'information de fond, particulièrement celle de nature politique, mériterait des efforts pour garantir son accessibilité, sa diversité et sa qualité.

Dans un second temps, l'on peut se questionner sur la pertinence de ces nombreuses études, puisqu'elles sont commandées successivement par des gouvernements qui choisissent par la suite de ne pas agir en fonction de leurs recommandations. Le cas du rapport Payette, suivi des consultations publiques en 2011, marque peut-être le début d'une orientation politique différente.²¹ Un tel changement n'est cependant pas encore réalisé et l'efficacité des axes d'intervention mis de l'avant par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, si elles se concrétisent, n'est pas démontrée. À cet égard, il nous semble révélateur que le document de consultation retienne, pour « la mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias québécois », la création potentielle d'un statut professionnel pour les journalistes et le renforcement du Conseil de presse.²² Bien qu'intéressants, ces axes d'intervention se situent le plus loin possible d'un encadrement légal ou réglementaire des organes d'information. De façon similaire, pour soutenir la diversité des voix, un appui à Télé-Québec et aux médias communautaires et indépendants est envisagé.²³ Même si ces

²⁰ Les recommandations des rapports institutionnels depuis 1970 soulèvent en effet plusieurs possibilités pour encadrer la mission de service public des quotidiens, notamment à travers la législation et la mise en place d'organes de surveillance sur les effets des mouvements de propriété et le respect des règles déontologiques.

²¹ Notons que des consultations semblables se sont tenues à l'étranger récemment et que plusieurs pays ont mis en place de nouvelles mesures de soutien touchant la presse écrite, notamment la France et les États-Unis, ce qui pourrait favoriser des évolutions semblables au Québec.

²² MCCCCF, *Document de consultation*, p.12.

²³ *Ibid.*

propositions semblent valables pour favoriser une nouvelle offre d'information, il demeure étonnant que l'étanchéité des salles de rédaction appartenant à des conglomerats de presse ou la production locale d'informations au sein de ceux-ci soient absentes. Ce sont pourtant des problématiques largement documentées par les sources institutionnelles comme entraves à la diversité, à la qualité et à la quantité d'informations disponibles pour les citoyens québécois.

Bien sûr, la complicité des acteurs politiques et économiques pourrait être avancée comme élément explicatif de cette timidité des pouvoirs publics envers l'encadrement de l'industrie médiatique. Davantage que d'autres industries, les médias d'information semblent exercer une influence symbolique sur les politiciens et les gouvernements, car ils servent d'intermédiaires entre les pouvoirs publics et les citoyens par la couverture de l'information politique.²⁴ De nombreux travaux ont déjà porté sur les liens entre la couverture médiatique et les intérêts politiques et économiques des élites de la société, notamment ceux du philosophe Noam Chomsky et de l'économiste Edward Herman aux États-Unis. Dans cette perspective, la communauté d'intérêts entre les médias de masse, les entreprises privées et les politiciens donne une couverture journalistique qui tend à désinformer les citoyens.²⁵ L'étendue des pressions économiques s'exerçant sur les pratiques journalistiques et le contrôle de l'information de plus en plus prononcé au sein de l'appareil gouvernemental québécois et canadien, que les journalistes politiques ont soulignés comme contraintes majeures à leurs pratiques dans le cadre de nos entrevues, ne contredisent pas cette analyse.

Cependant, une autre explication nous paraît pertinente à l'égard de notre cadre théorique et de notre problématique. Sans aller jusqu'à un modèle de propagande tel qu'avancé par Chomsky et Herman, il s'agit d'un frein à l'intervention gouvernementale découlant de la théorie même de l'espace public qui légitime la prise de décision publique en démocratie représentative. En effet, la conception des médias d'information et de leur rôle essentiel en démocratie selon le modèle de l'espace public développé par Jürgen Habermas – largement répandu dans la littérature scientifique et institutionnelle – est aussi inscrite au cœur de nos institutions démocratiques. L'inclusion de la liberté de pensée, d'expression et de presse parmi les droits fondamentaux au sein des chartes de droits nationales et internationales l'illustre bien. Cette liberté constitue un droit fondamental pour les citoyens parce qu'elle est considérée comme une condition incontournable de l'exercice de la démocratie. Dans son analyse historique de l'apparition de la sphère publique, Habermas associe ainsi l'usage public de la raison et le régime de Publicité à la démocratisation de l'Occident à partir du 17^e siècle. Depuis la fin

²⁴ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 99.

²⁵ Noam Chomsky et Edward Herman. *Manufacturing Consent : The Political Economy of the Mass Media*, New York : Pantheon, 1988, 432 p.

du 19^e siècle, ce sont largement les médias imprimés qui incarnent la sphère publique, dont l'existence est synonyme de démocratie.²⁶ Pour leur part, la liberté de presse et le droit à l'information garantissent ce rôle des médias au sein de l'espace public, c'est-à-dire celui de publiciser l'information d'intérêt public nécessaire au maintien de la vie démocratique.

Or, non seulement ces droits fondamentaux justifient l'existence et les privilèges des organes d'information dans la société, mais ils légitiment aussi le caractère démocratique de la société québécoise et canadienne. L'existence d'une presse libre informant les citoyens et les habilitant à voter de manière éclairée pour élire leurs représentants est une caractéristique essentielle d'une démocratie représentative considérée effective. À l'inverse, l'absence d'une presse libre et un contrôle accru de l'information qui privent les citoyens de l'accès à des informations fiables pour accomplir des gestes politiques sont généralement associés à des régimes non démocratiques. Cette importance du rôle des médias en démocratie explique les inquiétudes des dirigeants politiques vis-à-vis des phénomènes de concentration de la presse, de marchandisation de l'information, de convergence et de centralisation des contenus, qui peuvent, comme nous l'avons vu, entraver la concrétisation de la liberté de presse et du droit à l'information. Des enquêtes pour faire état de la situation des médias d'information et de leur capacité à remplir leur mission démocratique sont donc commandées périodiquement par les gouvernements aux paliers provincial et fédéral. Les études institutionnelles qui en résultent exposent certaines entraves aux droits fondamentaux et recommandent en conséquence des interventions étatiques, mais celles-ci ne se concrétisent pas.

Pour comprendre cette inaction politique, un paradoxe découlant de la théorie du rôle des médias en démocratie nous semble représenter un facteur explicatif. En intervenant sur les phénomènes de concentration de la presse, de marchandisation de l'information, de convergence et de centralisation des contenus, un gouvernement confirmerait leur existence et leur caractère problématique. Le fait que des contraintes suffisamment importantes s'exercent à l'encontre de la mission de service public des médias pour qu'un gouvernement intervienne pourrait suggérer que le rôle reconnu aux médias n'est pas effectif. Cela est d'autant plus probable dans le cas de la presse écrite, qui s'est développée au Canada et au Québec presque complètement à l'abri de tout encadrement légal et étatique. Il nous semble ainsi qu'en intervenant pour garantir le rôle démocratique des médias, et des journaux en particulier, le gouvernement pourrait miner la légitimité de l'information produite par ces médias comme pilier de la démocratie.²⁷ Paradoxalement, en suivant les

²⁶ Habermas, *L'espace public*, p. 61 et 171-183.

²⁷ L'on pourrait critiquer cette hypothèse en soulignant que certains médias, comme la télévision et la radio, sont déjà encadrés par l'État. Cependant, l'apparition plus tardive de ces médias pourrait expliquer cet

recommandations des divers rapports institutionnels relatifs aux entraves que l'information subit depuis des décennies – de manière à protéger l'information de service public – un gouvernement se trouverait ainsi potentiellement à nier la capacité de cette information à alimenter le débat public.

De cette façon, des gestes politiques posés pour renforcer la mission des journaux en démocratie pourraient aussi signifier une remise en question de leur rôle au sein du système démocratique québécois et canadien. Si tel est le cas, la légitimité même de ce régime, parce que fondée en partie sur l'existence d'une presse incarnant la sphère publique politique, pourrait être questionnée. Nous considérons en effet que le fonctionnement démocratique du système politique au Québec et au Canada dépend de l'application de la liberté de presse et du droit à l'information par la libre circulation d'informations et d'opinions politiques, notamment à travers la presse écrite, qui permettent de former des opinions publiques éclairées afin d'orienter et de légitimer les décisions publiques. Si l'instance centrale de la vie démocratique que sont la presse écrite et les organes d'information ne permet plus de produire et de transmettre l'information nécessaire au fonctionnement de cet espace public, il est possible de s'interroger sur la santé du système lui-même. Plus concrètement, si les citoyens n'ont pas accès aux informations qui les habilitent à jouer leur rôle en démocratie parce que les médias ne leur en offrent pas, la légitimité des dirigeants politiques élus dans ces circonstances et de leurs décisions publiques peut soulever le doute. Pour cette raison, il nous apparaît qu'en intervenant pour garantir le rôle démocratique des organes d'information qui légitime leur propre rôle de représentants élus au sein d'un système démocratique, les politiciens pourraient confirmer que ce rôle des médias n'est pas tout à fait effectif et que par extension, le caractère démocratique du système qui leur a permis d'être élus ne l'est pas non plus. Ce risque de contradiction de l'un des fondements du système politique québécois et canadien nous apparaît représenter un frein invisible à l'intervention étatique visant à garantir le respect des droits fondamentaux que sont la liberté de presse et le droit à l'information.

Dans cette perspective, il semble moins étonnant que les études se soient multipliées au cours des dernières décennies sans avoir donné lieu à des actions concrètes visant à garantir la diversité, la quantité et la qualité des informations disponibles pour les citoyens. Ce frein n'exclut cependant pas toute action en ce sens. Au contraire, si les limites à la concrétisation des droits politiques fondamentaux que posent le contexte et les conditions actuelles de pratique du journalisme étaient suffisamment largement reconnues, il nous semble que c'est plutôt l'inaction des gouvernements qui représenterait un risque de contradiction et d'atteinte à la crédibilité du système politique québécois et

encadrement. L'origine plus ancienne de la presse écrite et son association avec la démocratisation de la société semblent cohérentes avec l'absence d'encadrement qui caractérise les journaux.

canadien. En ce sens, les études répétées et les demandes des citoyens pourraient contribuer à modifier le cadre éthique et juridique dans lequel évoluent les journaux de la presse écrite quotidienne, si la pression devenait telle sur les pouvoirs publics que l'ampleur des entraves au respect des droits fondamentaux ne pouvait plus être ignorée.

5.3.4 Au-delà de l'espace public, un modèle de continuum

Par ailleurs, il faut souligner que nos résultats font état de pratiques actuelles de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique au sein de la presse écrite quotidienne qui s'éloignent substantiellement du cadre normatif du journalisme en tant qu'instance centrale de l'espace public tel que nous l'avons présenté au chapitre 2. Dans ce contexte, il est possible de s'interroger sur la validité de ce cadre théorique pour appréhender les réalités de la pratique du journalisme en ce début de 21^e siècle au Québec. En effet, la documentation institutionnelle et les entrevues réalisées auprès de journalistes ont révélé plusieurs contraintes affectant les pratiques professionnelles qui ne cadrent pas avec le rôle de l'information dans la sphère publique politique. C'est notamment le cas des critères de choix des sujets par les rédactions qui tendent vers le spectaculaire, ainsi que des conditions de pratique qui limitent la recherche approfondie, le suivi des sujets, la couverture sur le terrain, la vérification des faits et la mise en contexte des informations. Les phénomènes de concentration de la propriété, de centralisation et de convergence des contenus ainsi que de marchandisation de l'information semblent aussi en contradiction avec la mission de service public des journaux.

En s'éloignant du modèle de l'espace public, certaines de ces entraves peuvent faire écho à des approches théoriques opposées à celle d'Habermas. À titre d'exemple, la conception de l'information comme outil de propagande mise de l'avant par le sociologue français Jacques Ellul au milieu du 20^e siècle – bien que dans un tout autre contexte politique et technologique – anticipe plusieurs caractéristiques actuelles des pratiques journalistiques. Dans cette perspective, la concentration de la propriété des canaux d'information entre les mêmes mains est une condition incontournable de la mise en place d'un système de propagande, qui consiste notamment à répéter à grande échelle les mêmes informations simplifiées dans un format accrocheur afin d'orienter les points de vue et les actions des citoyens.²⁸ Bien sûr, les contenus de telles informations sont loin d'être des faits politiques objectifs permettant aux citoyens de se former des opinions éclairées pour orienter les décisions publiques selon cette théorie.²⁹ Pourtant, la concentration de la presse et la marchandisation de l'information qui

²⁸ Jacques Ellul. « Les conditions d'existence de la propagande », Chap. in *Propagandes*, Classiques des sciences sociales, Paris : Economica, réédition 1990, 1962, p. 116-122.

²⁹ Jacques Ellul. « Information et propagande », in Patrick Troude-Chastenet (sous la dir.), *La propagande. Communication et propagande*, Le Bouscat : L'Esprit du temps, 1957, p. 25-45.

mènent à la convergence et à la centralisation des contenus, des phénomènes encore accentués par le contexte des années 2000, semblent correspondre à cette vision. La crise de l'information se constate justement dans les conséquences de ces transformations sur les pratiques journalistiques qui concrétisent le droit à l'information et la liberté de presse, soit ce qui permet le maintien de la vie démocratique. Le contexte et les conditions actuelles de pratique du journalisme peuvent ainsi s'apparenter aussi à un modèle de production de l'information s'insérant dans un système de propagande plutôt que de sphère publique politique.

À la lumière de ces similitudes, il nous paraît pertinent d'envisager un modèle conceptuel tenant davantage compte de certains apports critiques. Les travaux de Gingras, qui proposent un continuum entre les médias comme sphère publique et les médias comme appareil idéologique, sont éclairants à cet égard.³⁰ Les fondements considérés par Armande Saint-Jean pour observer l'évolution de l'éthique journalistique au sein des médias québécois entre 1960 et 2001 permettent aussi d'étayer une telle conception.³¹ Rappelons d'abord le modèle conceptuel qui sert de fondement à ce mémoire :

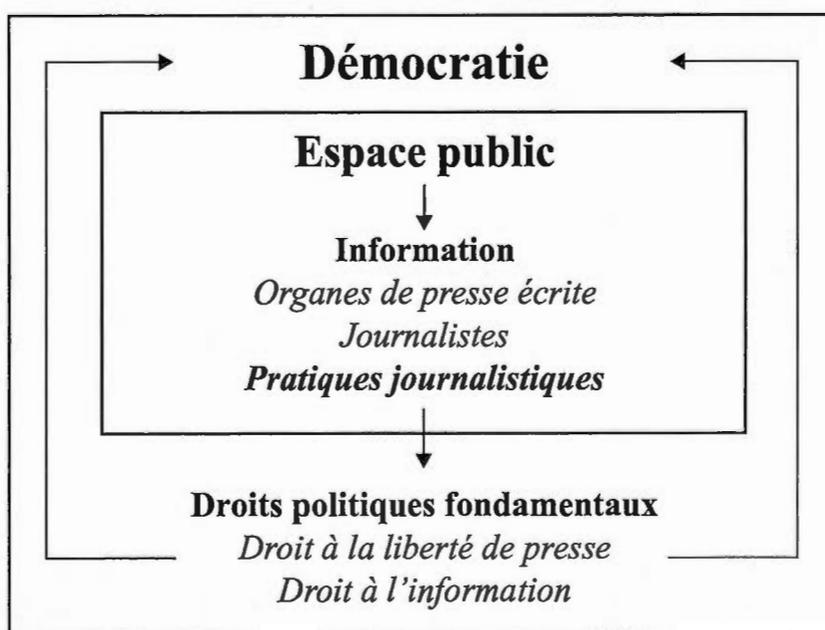


Figure 5.1 Modèle conceptuel.

³⁰ Gingras, *Médias et démocratie*, p. 40-52.

³¹ Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 21-72 et 267-284.

Ce modèle permet de situer les organes de la presse écrite comme instance centrale de l'espace public, avec les pratiques journalistiques et l'information qu'elles produisent comme concrétisation des droits politiques fondamentaux permettant l'exercice de la démocratie. Bien que suffisant pour interpréter les résultats de ce mémoire, ce modèle permet difficilement d'envisager des transformations des pratiques journalistiques qui n'incarnent pas un journalisme de service public en termes de correspondance à une autre forme de système politique ou d'expression de la démocratie. Pour cela, le modèle de continuum proposé par Gingras nous semble des plus pertinents. Ci-dessous, nous présentons une ébauche de modèle conceptuel basé sur ce continuum de Gingras, avec l'ajout d'éléments tirés des travaux de Saint-Jean, d'Habermas et de Charaudeau, permettant de déborder du cadre de l'espace public :

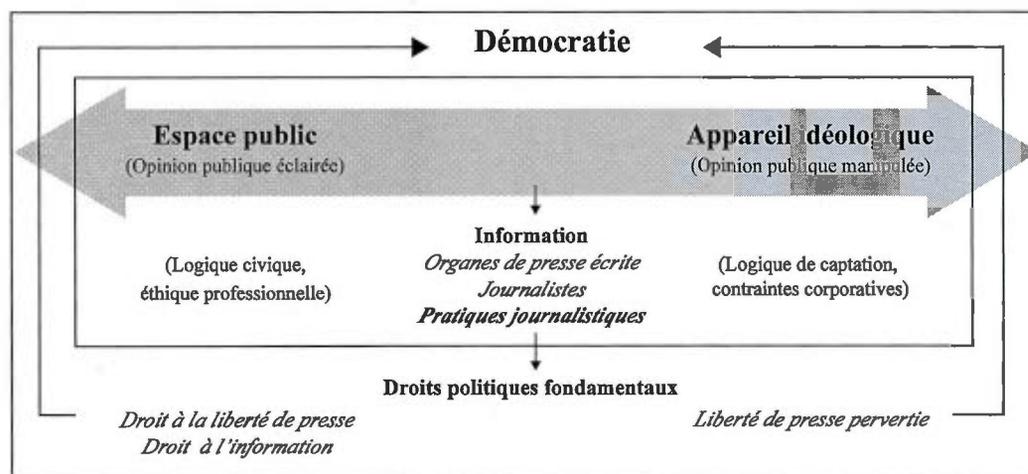


Figure 5.2 Modèle conceptuel modifié.

Cette version modifiée de notre modèle conceptuel intègre les notions présentées au chapitre 2. La relation entre la démocratie et les droits fondamentaux reste la même, mais la fonction de l'information peut varier d'un modèle d'espace public à un modèle d'appareil idéologique, incluant divers degrés de conformité à l'un ou à l'autre de ces deux pôles avancés par Gingras.³² Le pôle d'appareil idéologique correspond à la sphère publique « reféodalisée » par des intérêts privés et commerciaux dans la perspective d'Habermas.³³ Il s'agit ainsi d'un espace féodalisé plutôt que public, au sein duquel les intérêts dominants sont imposés aux citoyens parce que ces derniers n'accèdent pas aux informations les habilitant à prendre part à de réels débats démocratiques. Lorsqu'associées au pôle de l'espace public, les pratiques journalistiques sont conformes aux grands principes de l'éthique professionnelle

³² Gingras, *Médias et démocratie*, p. 40-52.

³³ Habermas, *L'espace public*, p. 204.

et répondent à une logique civique d'information, selon l'approche de Charaudeau.³⁴ Cela représente une concrétisation des droits à la liberté de presse et à l'information. À l'inverse, lorsqu'associées au pôle d'appareil idéologique ou d'espace féodalité, les pratiques journalistiques sont davantage soumises à des contraintes qui limitent leur capacité à concrétiser les droits fondamentaux. Notamment, il peut s'agir de contraintes corporatives et économiques au sens large, incluant les phénomènes de marchandisation de l'information, de concentration de la propriété de la presse, de convergence et de centralisation des contenus, ainsi que de crise de l'information. Dans ce cas, c'est davantage une logique de captation telle que décrite par Charaudeau qui oriente la couverture journalistique.³⁵ Par conséquent, le droit à l'information perd de son importance, tandis que c'est une liberté de presse pervertie, davantage synonyme de liberté d'entreprise de presse que de liberté de l'information, qui se concrétise. Cette notion de liberté de presse pervertie fait notamment référence aux travaux de Saint-Jean, de Marc-François Bernier et de Claude Jean Dévirieux.³⁶ Le pôle appareil idéologique correspond ainsi au « mode consensuel d'homogénéisation »³⁷ avancé par Michel Sénécal pour décrire l'espace public dominé par une logique marchande. En somme, lorsque les droits fondamentaux des citoyens sont respectés, l'espace public joue son rôle comme instigateur d'opinions publiques éclairées. À l'inverse, lorsqu'une liberté de presse pervertie oriente la circulation des informations dans une sphère publique qui n'est qu'un espace féodalité, les opinions publiques sont plus désinformées et manipulées qu'éclairées. Ces différentes possibilités affectent à leur tour le type de démocratie qui se réalise. Dans la perspective de Benjamin Barber, le pôle de l'espace public peut être associé à une démocratie forte, tandis que le pôle d'appareil idéologique ou d'espace féodalité s'apparente davantage à une démocratie faible.³⁸

De cette façon, il nous semble qu'un modèle conceptuel ainsi bonifié permet de mieux envisager la complexité des questions actuelles en matière d'information en traçant des liens avec la démocratie telle qu'elle se pratique aujourd'hui. Bien sûr, notre objet d'étude concerne les pratiques journalistiques au sein de la presse écrite quotidienne, mais d'autres instances de l'espace public pourraient être analysées avec une approche semblable. C'est notamment le cas des nouveaux modes d'expression citoyenne, des différents groupes et réseaux ainsi que des institutions publiques qui, en

³⁴ Charaudeau, *Les medias et l'information*, p. 83-84.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Dévirieux, *Manifeste pour le droit à l'information*, p. 49 ; Saint-Jean, *Éthique de l'information*, p. 110-112 ; Bernier, *Éthique et déontologie du journalisme*, p. 63.

³⁷ Sénécal, p. 152-153.

³⁸ Barber, p. 21-22 et 152.

tant que composantes de la sphère publique par lesquelles l'information peut circuler, sont liées à l'exercice de la démocratie.

5.3.5 Une sphère publique multiple et mouvante

Ceci nous mène à aborder les diverses expressions de l'espace public. L'objet de ce mémoire concerne l'information véhiculée par la presse écrite quotidienne, associée comme nous l'avons vu à la généralisation de la sphère publique politique dès le 19^e siècle. Nos résultats suggèrent l'existence d'une crise de l'information au sein de cette presse au Québec, signifiant une limitation au droit à l'information et à la liberté de presse des citoyens québécois, droits qui garantissent la réalisation d'un espace public effectif pour légitimer les décisions publiques. Ce phénomène est perçu comme une menace au sein d'une abondante littérature scientifique qui s'intéresse à la crise des journaux, comme nous l'avons vu au chapitre 1. Or, il est possible d'envisager qu'en ce début de 21^e siècle, d'autres supports et canaux d'information pourraient prendre le relais de la presse écrite pour incarner l'espace public.

C'est notamment ce qu'avance Bernard Miège en dissociant des médias d'information le principe de Publicité à la base de l'espace public, qu'il situe davantage au sein de « la mise en commun des points de vue et la circulation d'énoncés susceptibles de faire sens et de renforcer les identités ».³⁹ Selon cette approche, différents supports et modes de communication peuvent aujourd'hui incarner chacun à leur façon une sphère publique multiple et mouvante au sein de laquelle des individus, des groupes et des institutions échangent grâce à diverses techniques. Par ailleurs, Habermas a lui-même anticipé une crise de la sphère publique politique au 20^e siècle avec la montée en puissance des intérêts commerciaux des grands groupes de presse et la généralisation de la publicité commerciale. Dans ce contexte, il voit l'information produite et diffusée directement par l'entremise de l'appareil gouvernemental public comme possible réalisation du véritable principe de Publicité en permettant l'émergence d'opinions publiques éclairées.⁴⁰ Ces pistes nous semblent pertinentes à la lumière de nos résultats. En considérant les enjeux démocratiques de la crise de l'information au sein de la presse écrite quotidienne au Québec, il est impossible de passer sous silence les autres formes de publicisation des informations de service public.

Outre les nouvelles possibilités d'échanges directs entre citoyens qu'offre le web – telles qu'abordées dans la section 5.3.2 –, la diffusion directe d'informations institutionnelles nous paraît

³⁹ Miège, p. 133.

⁴⁰ Habermas, *L'espace public*, p. 204-241.

intéressante. D'une part, les journalistes interrogés ont souligné les entraves au droit à l'information et à la liberté de presse que posent les pratiques actuelles et croissantes de contrôle de l'information au sein des appareils gouvernementaux canadien et québécois, ainsi qu'au palier municipal et même au sein d'organisations publiques de taille restreinte. Cette contrainte a été décrite comme un problème important, car elle limite l'accès des journalistes à des faits cruciaux pour expliquer des enjeux politiques. Ce phénomène peut surprendre alors que le cadre législatif garantit en principe l'accès du public aux informations que possède l'administration publique. Cette contrainte peut aussi soulever d'importantes inquiétudes tandis que la quantité, la qualité et la diversité des informations produites par les organes d'information sont remises en cause par le contexte et les conditions actuelles de pratique du journalisme. En effet, si l'administration publique restreint l'accès aux informations qu'elle détient et que les organes d'informations appauvrissent aussi l'information qu'ils diffusent, l'accès aux informations habilitant les citoyens à jouer leur rôle en démocratie est loin d'être évident.

D'autre part, une tendance inverse semble émerger avec le phénomène de « l'ouverture des données publiques », qui gagne en importance depuis quelques années en Europe, aux États-Unis et maintenant au Canada.⁴¹ Ce mouvement consiste à rendre directement disponible aux citoyens l'information détenue par l'administration publique grâce à l'utilisation du web et des appareils mobiles. Si ces initiatives visent notamment à renforcer le débat public menant à des opinions publiques éclairées et ainsi à améliorer la participation citoyenne en démocratie, elles soulèvent aussi de nombreuses questions sur les critères de sélection et de diffusion des données ainsi que sur les impacts potentiels sur la circulation de l'information au sein de la société, comme le soulignent Viktor Mayer-Schönberger et Zarino Zappia, tous deux chercheurs à l'Oxford Internet Institute.⁴²

Il reste que ces nouvelles avenues qui ouvrent la voie au principe de Publicité et à la formation d'opinions publiques éclairées sont indissociables d'une analyse de l'information et du rôle des médias en démocratie. Pour comprendre comment et dans quelle mesure se réalisent l'espace public et le droit à l'information dans le système politique québécois et canadien au-delà des pratiques journalistiques, ce sont des tendances importantes à observer. Il ne faudrait cependant pas présumer que ces nouvelles formes qu'adopte la sphère publique permettent nécessairement de remplacer le rôle crucial joué par les organes d'information – et la presse écrite quotidienne en particulier – pour la collecte, le traitement et la diffusion d'une information politique essentielle au maintien de la vie démocratique.

⁴¹ Par exemple, les villes d'Ottawa, d'Edmonton, de Toronto et de Vancouver ont mis en place des sites de données ouvertes. Voir ce site : http://ottawa.ca/online_services/opendata/index_fr.html (page consultée le 25 décembre 2011). Le gouvernement fédéral tient aussi un projet pilote de gouvernement ouvert : <http://data-donnees.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=F9B7A1E3-1> (page consultée le 25 décembre 2011).

⁴² Viktor Mayer-Schönberger et Zarino Zappia. *Participation and Power : Intermediaries of Open Data*, Conference paper, Berlin : 1st Berlin Symposium on Internet and Society, October 26th – 28th 2011, 23 p.

Car tout comme les pratiques journalistiques au sein de médias privés, les pratiques d'autres intermédiaires de l'information – citoyens, gouvernements, institutions publiques ou associations d'intérêt – dépendent aussi du contexte et des conditions propres au climat social, politique et économique dans lesquels elles s'exercent. En ce sens, l'on peut douter que les principes guidant le journalisme de service public qui sont affectés par les transformations récentes des pratiques journalistiques se retrouvent mieux concrétisés par une autre instance de la sphère publique, au contraire.

CONCLUSION

De nombreux travaux scientifiques et institutionnels ont porté sur la presse écrite au Québec, son évolution et sa capacité à remplir le rôle démocratique associé aux médias dans le contexte québécois et canadien, soit l'exercice de la liberté de presse et du droit à l'information. En plus des phénomènes de marchandisation de l'information, de concentration de la propriété de la presse, de convergence et de centralisation des contenus qui ont été largement documentés depuis les années 1970, l'existence d'une crise mondiale des journaux a particulièrement attiré l'attention depuis 2000. Dans un contexte de changements technologiques et de récession économique, plusieurs auteurs ont fait état d'une crise structurelle impliquant des transformations importantes au sein de l'industrie de la presse écrite. Au regard du caractère particulier de cette presse pour la participation des citoyens en démocratie – les journaux étant l'une des principales sources d'informations originales, permettant une compréhension plus approfondie des enjeux et une participation civique plus importante –, plusieurs ont perçu dans cette crise une menace pour l'exercice de la démocratie. Différents gouvernements en poste à Québec et à Ottawa ont donc commandé des études sur l'état de l'information. Celles-ci ont suggéré diverses mesures pour garantir le rôle démocratique des médias et la qualité, la diversité et la quantité des informations rendues disponibles aux citoyens. Tandis que ces recommandations restent lettre morte, les transformations en cours au sein de la presse écrite semblent s'accélérer et modifier les pratiques journalistiques et les contenus d'information qui en découlent. Le rôle démocratique associé à l'information issue de ces journaux par la concrétisation de la liberté de presse et du droit à l'information paraît ainsi remis en question.

D'où l'importance de se pencher sur la presse écrite quotidienne au Québec pendant la période de 2000 à 2010 avec l'objectif d'étudier les impacts de la crise sur les pratiques journalistiques afin d'en apprécier les conséquences sur le respect des droits politiques fondamentaux des citoyens québécois. Notre question de recherche visait à dégager comment et dans quelle mesure la « crise de l'information » au sein de la presse écrite quotidienne payante au Québec affectait-elle les pratiques des journalistes œuvrant dans les quotidiens québécois, et par extension, quelles étaient les conséquences au plan de l'application de la liberté de presse et du droit à l'information ? Une approche plurielle a permis d'explorer les tendances affectant les journaux pendant cette période et leurs effets sur le respect des droits politiques fondamentaux. L'on a ainsi analysé la crise en termes d'impacts sur les pratiques journalistiques aux niveaux des journalistes de la presse écrite, des organes de la presse écrite et du cadre juridique et éthique qui détermine ces pratiques. Les pratiques journalistiques en tant qu'objet d'étude ont mené à des résultats concrets qui tendent à améliorer la compréhension des

circonstances de la crise et de ses effets pour la mise en œuvre du droit à l'information et de la liberté de presse. Une approche circonscrite aux journaux quotidiens payants au Québec entre 2000 et 2010 a permis d'appréhender la période de crise actuelle sous ses différentes facettes – politique, économique et sociale –, et ce aux plans individuel, organisationnel et structurel. L'on a ainsi établi des liens entre, d'une part, le phénomène de crise, et d'autre part, les pratiques journalistiques de collecte, de traitement et de diffusion de l'information politique. Ces liens portent particulièrement sur les modifications aux pratiques qui affectent la concrétisation des droits à l'information et à la liberté de presse.

C'est à la lumière du rôle des médias en démocratie en tant qu'instance centrale de l'espace public permettant la formation d'opinions publiques éclairées et ainsi la légitimation des décisions politiques que nous avons réalisé cette recherche. Dans cette perspective, ce sont des pratiques journalistiques répondant à certains principes fondamentaux qui permettent la circulation d'une information de service public habilitant les citoyens à jouer leur rôle en démocratie et concrétisent ainsi la liberté de presse et le droit à l'information. Pour apprécier les impacts de la crise sur le respect de ces grands principes, nous avons procédé en deux étapes. D'une part, un état des lieux dressé à partir de la documentation institutionnelle produite entre 2000 et 2010 nous a permis d'analyser la crise selon trois axes : le cadre juridique et éthique encadrant les pratiques journalistiques; les organes médiatiques et leurs impacts sur les pratiques journalistiques; puis les journalistes et leurs pratiques. D'autre part, les perceptions de journalistes affectés à l'information politique au sein de quotidiens québécois et concernés au premier plan par la crise ont été recueillies par le biais d'entrevues semi-dirigées, dont la teneur a donné lieu à une analyse de la crise en quatre thèmes : le rôle des journalistes en démocratie et les modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010; les pratiques de collecte de l'information politique; les pratiques de traitement de l'information politique; et les pratiques de diffusion de l'information politique.

Ces démarches ont concerné uniquement la presse écrite quotidienne payante au Québec pendant la période de 2000 à 2010. Quant aux propos recueillis, ils ont visé seulement la couverture de l'information politique aux paliers fédéral et provincial, car cette information paraissait la plus pertinente pour habilitier les citoyens à jouer leur rôle en démocratie. L'échantillon formé de huit journalistes œuvrant dans huit quotidiens francophones québécois a pu sous-représenter certains changements en cours au sein des plus grands conglomérats de presse, comme Quebecor. Par ailleurs, la composition de cet échantillon n'a malheureusement pas permis d'étudier la situation au sein des journaux anglophones. Enfin, nous n'avons pas inscrit notre recherche dans le cadre d'une analyse économique de l'industrie québécoise de la presse écrite ou d'une analyse des contenus diffusés par les quotidiens québécois, deux démarches dépassant le cadre de ce mémoire.

Malgré ces limites, nos résultats tendent à indiquer que les journalistes des quotidiens québécois ont dû transformer leurs pratiques substantiellement entre 2000 et 2010 pour s'adapter aux difficultés économiques traversées par les journaux, au nouveau contexte technologique, ainsi qu'aux phénomènes croissants de concentration de la presse, de convergence et de centralisation des contenus. Malgré des appels pour un meilleur encadrement des médias québécois, des transactions de propriété croisée se sont multipliées et certains conglomérats ont créé des agences de nouvelles internes pour rationaliser la production des contenus. Le modèle d'autorégulation des médias et le pouvoir des syndicats se sont affaiblis. Les transformations structurelles importantes au sein des quotidiens confrontés à des évolutions technologiques, à des changements au marché de la publicité et à la financiarisation de leurs conglomérats ont fragilisé leur mission de service public. Dans un contexte où l'information d'intérêt public apparaît trop coûteuse, le statut d'emploi des journalistes s'est précarisé et les pratiques journalistiques ont été profondément affectées par une complexification et une augmentation constante de la tâche des journalistes combinée à une réduction des délais de production de l'information. Les journalistes politiques sont concernés par ces modifications au premier plan. Ils alimentent de plus en plus de supports avec des contenus différents, ce qui limite notamment le temps consacré à la recherche, à la vérification des faits, à la couverture sur le terrain et à la mise en contexte des informations. Ils couvrent plusieurs sujets par jour et sont souvent soumis à plusieurs heures de tombée pour alimenter en temps réel le site Internet de leur journal. Ils constatent que les ressources allouées à l'information politique diminuent de plus en plus, principalement en région. Les contraintes budgétaires limitent aussi l'espace alloué aux informations politiques et la visibilité de ces sujets par rapport à des nouvelles plus spectaculaires. Dans ces conditions, les journalistes estiment que des pressions économiques affectent leurs pratiques et considèrent que le droit à l'information en est affecté. La liberté de presse, bien qu'à un moindre degré, est aussi remise en cause. Les pratiques de collecte et de traitement de l'information sont celles qui rencontrent actuellement le plus de contraintes ayant une incidence sur la concrétisation des droits fondamentaux. En plus de ces entraves propres aux journaux et au contexte de pratique du journalisme, le contrôle grandissant de l'information au sein de l'appareil gouvernemental porte atteinte au droit à l'information. Alors qu'ils considèrent jouer un rôle important en démocratie, les conditions dans lesquelles ils exercent leur métier imposent ainsi fréquemment aux journalistes des pratiques qui ne répondent pas aux grands principes devant guider le journalisme de service public.

Ces résultats nous portent à conclure à l'existence d'une crise qui affecte l'information au sein de la presse écrite quotidienne québécoise. Les impacts de cette crise sur les pratiques journalistiques relatives à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information politique sont de nature à avoir des conséquences néfastes pour l'application de la liberté de presse et particulièrement du droit à

l'information. Puisque l'application de ces droits est essentielle au bon déroulement de la vie démocratique selon le système politique québécois et canadien, cette conclusion mène à plusieurs pistes de réflexion liées au système politique actuel et au rôle des médias en démocratie.

À la lumière de nos résultats, il semble pertinent d'explorer les racines profondes de la crise en termes de choix économique-politiques au-delà d'un certain déterminisme technologique relatif à l'utilisation accrue des nouvelles technologies. La popularisation du web peut toutefois ouvrir de nouvelles possibilités de participation civique qui méritent aussi d'être étudiées. Au regard des multiples rapports institutionnels réclamant des interventions gouvernementales pour garantir le rôle des médias en démocratie et l'inaction des différents gouvernements à cet égard, la nécessité de ces interventions et surtout les freins potentiels à leur mise en place sont à apprécier. Une approche théorique dépassant le cadre de l'espace public pour appréhender les problématiques actuelles en matière d'information de façon à entrevoir les liens avec la réalisation d'une certaine forme de démocratie mérite enfin d'être discutée, tout comme les nouvelles expressions de la sphère publique et leur potentiel pour la concrétisation des droits fondamentaux.

Outre ces questions relatives à l'exercice de la démocratie, les résultats de nos entrevues suggèrent aussi quelques pistes de recherche concernant les pratiques novatrices en journalisme. Notamment, l'utilisation de plus en plus répandue des réseaux sociaux et des microblogues (Twitter) comme source journalistique laisse entrevoir des changements au contenu des nouvelles et à la relation entre citoyens et journalistes. La réduction des formats imprimés des quotidiens et leur passage au web qui ont comme conséquence une diminution de la longueur des textes politiques semblent pouvoir influencer le type de contenu rendu disponible aux lecteurs. L'écart des conditions de pratique du journalisme politique entre les quotidiens selon le type de propriété du média et selon la région où il est situé suggère un accès différencié aux nouvelles politiques d'une région à l'autre du Québec, et même selon la structure de l'entreprise possédant chaque journal. Enfin, la rationalisation des ressources affectées à l'information politique ainsi que les contraintes de temps et d'espace qui s'exercent de plus en plus intensément sur les journalistes politiques laissent présager une fragilité accrue de la couverture politique aux messages préparés par les professionnels des relations publiques. Si les conséquences de ces phénomènes restent à observer, ils promettent d'influencer la relation entre les citoyens et la gestion des décisions publiques au cours des années à venir.

APPENDICE A

GRILLE D'ENTREVUE

Cette recherche porte sur les pratiques journalistiques qui incarnent les droits politiques fondamentaux que sont la liberté de presse et le droit (du public) à l'information. Toutes les conditions politiques, économiques et sociales qui influencent et déterminent ces pratiques aujourd'hui et depuis une décennie nous intéressent donc.

Dans le cadre de cet entretien, les questions couvrent quatre axes : a) le rôle des journalistes en démocratie ; b) la collecte de l'information politique ; c) le traitement de l'information politique ; et d) la diffusion de l'information politique. (Quelques questions feront référence au questionnaire.)

Pour chaque question, je m'attends à des réponses assez brèves, mais les exemples sont bienvenus. Pendant l'entretien, n'hésitez pas à demander des clarifications sur le sens des questions. Il est aussi possible que certaines questions se recoupent, n'hésitez donc pas à répondre ce qui vous vient en tête et à me l'indiquer si vous avez l'impression d'avoir déjà répondu (nous passerons à la question suivante).

Comme je mentionnerai ces notions à quelques reprises, j'aimerais spécifier que :

par démocratie, je fais référence à l'exercice démocratique par lequel les citoyens participent au débat public, au processus électoral et à la prise de décision publique ;

et par service public, j'entends l'information qui éclaire les citoyens sur les enjeux de société et les habilite donc à jouer leur rôle en démocratie (être libre et s'autogouverner).

Débutons :

Partie 1 : Le rôle des journalistes en démocratie et les modifications aux pratiques journalistiques de 2000 à 2010

1. En tant que journaliste couvrant les affaires politiques pour la presse écrite quotidienne, comment décririez-vous votre rôle dans la société ?
2. Sentez-vous que vous êtes, par vos fonctions, un acteur prépondérant de l'exercice de la démocratie ? (De quelle façon ? Exemples.)
3. Diriez-vous que la liberté de presse guide vos pratiques professionnelles et celles de votre salle de rédaction ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

La liberté de presse concerne la liberté de pensée et d'expression ainsi que la libre circulation des idées et de l'information. Elle s'exprime par la grande liberté dont jouissent les médias dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. (Pour éviter qu'elle se transforme en liberté des entreprises de presse, les médias doivent en contrepartie remplir leur responsabilité d'agir en tant que représentants des intérêts du public auprès des instances du pouvoir.)

4. Diriez-vous que le droit à l'information guide vos pratiques professionnelles et celles de votre salle de rédaction ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

Le droit à l'information, ou le droit du public à l'information, concerne le droit de savoir et de faire savoir ce qui se passe et qu'il y a intérêt à connaître. Plus spécifiquement, l'information qui est nécessaire aux citoyens afin de participer à la vie démocratique. (C'est ce principe qui doit guider l'application de la liberté de presse.)

5. Diriez-vous que le service public est la priorité de votre journal ? (Pourquoi ?)

6. Quels critères déterminent le choix de l'information politique dans votre journal ?

7. Votre travail a-t-il subi des modifications depuis 2000 (ou depuis votre entrée en fonction comme journaliste affecté aux affaires politiques) ? (Si oui, de quelle façon ? Brièvement, pourriez-vous décrire les changements les plus majeurs que vous avez remarqués ?)

Partie 2 : Les pratiques journalistiques : la collecte

Remplir Questionnaire, Segment 1.

8. Au cours des 10 dernières années, avez-vous noté des changements importants en ce qui concerne les pratiques de collecte de l'information politique que vous venez de décrire grâce au questionnaire ? (Si oui, lesquels ? Exemples.)

9. En matière de collecte de l'information politique, quelles sont les contraintes qui vous apparaissent les plus majeures ? (Par exemple, temporelles, formation, ressources humaines, etc.) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

10. En matière de collecte de l'information politique, diriez-vous que des pressions économiques affectent vos pratiques et celles de votre salle de rédaction ? (Par exemple en ce qui a trait aux choix de sujets et d'intervenants, etc.) (Si oui, de quelle façon ? Exemples.) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

11. En matière de collecte de l'information politique, diriez-vous que les conditions dans lesquelles vous pratiquez votre métier aujourd'hui affectent d'une manière ou d'une autre le principe de liberté de presse ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

12. En matière de collecte de l'information politique, diriez-vous que les conditions dans lesquelles vous pratiquez votre métier aujourd'hui affectent d'une manière ou d'une autre le principe de droit à l'information ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

Partie 3 : Les pratiques journalistiques : le traitement

Remplir Questionnaire, Segment 2.

13. Au cours des 10 dernières années, avez-vous noté des changements importants en ce qui concerne les pratiques de traitement de l'information politique que vous venez de décrire grâce au questionnaire ? (Si oui, lesquels ? Exemples.)

14. Dans le traitement de l'information politique, pourriez-vous décrire brièvement les contraintes qui vous apparaissent les plus majeures ? (Par exemple, temporelles, formation, ressources humaines, etc.) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

15. Dans le traitement de l'information politique, diriez-vous que des pressions économiques affectent vos pratiques et celles de votre salle de rédaction ? (Par exemple en ce qui a trait à l'étendue de la couverture, etc.) (Si oui, de quelle façon ? Exemples.) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

16. Dans le traitement de l'information politique, diriez-vous que les conditions dans lesquelles vous pratiquez votre métier aujourd'hui affectent d'une manière ou d'une autre le principe de liberté de presse ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

17. Dans le traitement de l'information politique, diriez-vous que les conditions dans lesquelles vous pratiquez votre métier aujourd'hui affectent d'une manière ou d'une autre le principe de droit à l'information ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

Partie 4 : Les pratiques journalistiques : la diffusion

Remplir Questionnaire, Segment 3.

18. Au cours des 10 dernières années, avez-vous noté des changements importants en ce qui concerne les pratiques de diffusion de l'information politique que vous venez de décrire grâce au questionnaire ? (Si oui, lesquels ? Exemples.)

19. Pour la diffusion de l'information politique, estimez-vous que votre journal manque de ressources, ou autre ? (Si oui, pourriez-vous décrire brièvement les contraintes qui vous apparaissent les plus majeures ?) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

20. Diriez-vous que des pressions économiques affectent la diffusion de l'information politique par votre journal ? (Par exemple en ce qui a trait au budget et à l'espace alloué, au choix des sujets, à l'orientation éditoriale, etc.) (Si oui, de quelle façon ? Exemples.) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

21. Pour la diffusion de l'information politique, diriez-vous que les conditions dans lesquelles votre journal est produit aujourd'hui affectent d'une manière ou d'une autre le principe de liberté de presse ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

22. Pour la diffusion de l'information politique, diriez-vous que les conditions dans lesquelles votre journal est produit aujourd'hui affectent d'une manière ou d'une autre le principe de droit à l'information ? (Si oui, de quelle façon ? Exemples.)

Autres :

23. Dans votre journal, combien de journalistes couvrent l'information politique ? Des recherchistes, téléphonistes, ou autres employés de soutien vous sont-ils affectés ? À votre avis, est-ce suffisant ? Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

24. Des textes en provenance de journalistes indépendants ou d'agences de presse – internes ou externes à votre entreprise – remplacent-ils parfois vos articles ? (Si oui, comment cela modifie-t-il la

couverture de l'information politique par votre journal ?) Avez-vous noté des changements en la matière au cours des 10 dernières années ?

25. Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la plus mauvaise note et 10 la meilleure), quelle note accorderiez-vous à l'information politique diffusée par votre journal en termes de service public ? Diriez-vous que la situation s'est améliorée ou détériorée au cours des dernières années ?

26. Aimeriez-vous ajouter quelque chose, un commentaire ?

APPENDICE B

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES

Identification (*Ces informations sont confidentielles et seront utilisées uniquement pour le classement des données.*)

Nom :

Âge (facultatif) :

Sexe (facultatif) :

Média :

Poste occupé :

Depuis :

Nombre d'années d'expérience comme journaliste :

À l'information politique :

Segment 1 : La collecte de l'information politique

Dans le cadre de vos fonctions actuelles...

1.1 Quelles sont vos principales sources d'information ? (Numérotez celles qui vous concernent en ordre d'importance.)

	Conférences de presse
	Évènements sur le terrain
	Autres médias
	Citoyens
	Agences de presse
	Séances de l'assemblée législative
	Blogues
	Mêlées de presse (scrum)
	Commissions et comités
	Experts
	Sources privilégiées (contacts)
	Regroupements et organismes
	Documents institutionnels
	Réseaux sociaux (Facebook)
	Communiqués
	Microblogues (Twitter)
	Autre. Précisez :

1.2 Combien de sources consultez-vous en moyenne pour chaque sujet ?

	1 à 2 sources
	3 à 4 sources
	5 à 6 sources
	Plus de 6 sources

1.3 À votre avis, est-ce suffisant ?

	Tout à fait
	Plutôt
	Plus ou moins
	Pas du tout
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.4 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de vous rendre sur le terrain afin d'observer et de rapporter les événements ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.5 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de prendre connaissance de documents longs ou complexes ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.6 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de vérifier et de contre-vérifier les faits ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.7 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de recueillir les données nécessaires à une mise en contexte des nouvelles ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

Segment 2 : Le traitement de l'information politique

Dans le cadre de vos fonctions actuelles...

2.1 Combien de sujets traitez-vous en moyenne par jour ?

	1 sujet
	2 sujets
	3 sujets
	4 sujets
	Plus de 4 sujets

2.2 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de faire le tour d'un sujet avant de rédiger et/ou de diffuser l'information ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

2.3 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils d'effectuer le suivi à moyen et long terme de dossiers politiques ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

2.4 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de réaliser des enquêtes ou des reportages approfondis ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

2.5 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils d'explorer des sujets politiques originaux ?

	Toujours
	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

Segment 3 : La diffusion de l'information politique

Dans le cadre de vos fonctions actuelles...

3.1 Quel type de matériel produisez-vous ? (Cochez ce qui vous concerne.)

<input type="checkbox"/>	Articles
<input type="checkbox"/>	Photos
<input type="checkbox"/>	Chroniques
<input type="checkbox"/>	Enquêtes
<input type="checkbox"/>	Entrées de blogue
<input type="checkbox"/>	Dossiers
<input type="checkbox"/>	Reportages multimédias
<input type="checkbox"/>	Entrées de microblogue (Twitter)
<input type="checkbox"/>	Vidéos
<input type="checkbox"/>	Son
<input type="checkbox"/>	Entrées de réseaux sociaux (Facebook)
<input type="checkbox"/>	Autre. Précisez :

3.2 En moyenne, à quelle fréquence devez-vous produire du matériel pour la diffusion ? C'est-à-dire à combien d'heures de tombée (ou deadlines) êtes-vous soumis ?

<input type="checkbox"/>	Moins de 1 fois par jour
<input type="checkbox"/>	1 fois par jour
<input type="checkbox"/>	2 fois par jour
<input type="checkbox"/>	3 fois par jour
<input type="checkbox"/>	Plus de 3 fois par jour

3.3 Participez-vous directement à la diffusion de votre matériel ?

<input type="checkbox"/>	Toujours
<input type="checkbox"/>	Souvent
<input type="checkbox"/>	Parfois
<input type="checkbox"/>	Jamais
<input type="checkbox"/>	Ne sais pas / Ne s'applique pas

3.4 Si oui, comment participez-vous à la diffusion de votre matériel ? (Cochez seulement ce qui vous concerne.)

	Mise en ligne (site Internet)
	Blogue
	Mise en page
	Microblogue (Twitter)
	Entrevues pour d'autres médias
	Réseaux sociaux (Facebook)
	Montage audio
	Montage vidéo
	Montage photo
	Autre. Précisez :

3.5 Pour combien de plateformes préparez-vous des articles ou du matériel ?

	1 plateforme
	2 plateformes
	3 plateformes
	Plus de 3 plateformes

3.6 Sur combien de plateformes les articles et le matériel que vous produisez sont-ils diffusés ?

	1 plateforme
	2 plateformes
	3 plateformes
	Plus de 3 plateformes

APPENDICE C

TABLEAUX DE RÉSULTATS POUR LE SEGMENT 1 DU QUESTIONNAIRE

Segment 1 : La collecte de l'information politique

Dans le cadre de vos fonctions actuelles...

1.1 Quelles sont vos principales sources d'information ? (Numérotez celles qui vous concernent en ordre d'importance.)

Les chiffres indiquent le nombre de journalistes, sur huit, ayant choisi chaque source parmi ses cinq principales. Certains répondants ont accordé la même importance à plusieurs sources. Certains ont donc identifié plus de cinq sources avec des chiffres de 1 à 5. Comme cela reflète l'importance qu'ils leur accordent, les résultats présentés ici incluent chaque source identifiée parmi les cinq premières par un journaliste, même si celui-ci en a identifié plus de cinq.

7	Conférences de presse
4	Évènements sur le terrain
5	Autres médias
3	Citoyens
2	Agences de presse
5	Séances de l'assemblée législative
2	Blogues
4	Mêlées de presse (scrum)
4	Commissions et comités
5	Experts
8	Sources privilégiées (contacts)
3	Regroupements et organismes
5	Documents institutionnels
1	Réseaux sociaux (Facebook)
3	Communiqués
2	Microblogues (Twitter)
	Autre. Précisez : <i>Enquête / Le politicien</i>

Pour toutes les questions qui suivent, les chiffres indiquent le nombre de journalistes ayant sélectionné chaque réponse. Les demi-points découlent de réponses situées entre deux choix. Par exemple, un journaliste qui aurait répondu « entre toujours et souvent » à une question, ou encore « 3 ou 4 sujets » plutôt que l'un ou l'autre de ces choix, représenterait 0.5 dans chacune des deux cases qu'il a mentionnées. Ce traitement permet de ne pas déformer les résultats lorsque les réponses sont nuancées. Le nombre total de réponses est toujours 8.

1.2 Combien de sources consultez-vous en moyenne pour chaque sujet ?

2	1 à 2 sources
5	3 à 4 sources
	5 à 6 sources
1	Plus de 6 sources

1.3 À votre avis, est-ce suffisant ?

3	Tout à fait
3	Plutôt
1	Plus ou moins
1	Pas du tout
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.4 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de vous rendre sur le terrain afin d'observer et de rapporter les événements ?

	Toujours
4	Souvent
4	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.5 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de prendre connaissance de documents longs ou complexes ?

0.5	Toujours
4.5	Souvent
2.5	Parfois
0.5	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.6 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de vérifier et de contre vérifier les faits ?

2	Toujours
6	Souvent
	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

1.7 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de recueillir les données nécessaires à une mise en contexte des nouvelles ?

2	Toujours
2.5	Souvent
3.5	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

APPENDICE D

TABLEAUX DE RÉSULTATS POUR LE SEGMENT 2 DU QUESTIONNAIRE

Segment 2 : Le traitement de l'information politique

Pour toutes les questions de ce segment, les chiffres indiquent le nombre de journalistes ayant sélectionné chaque réponse. Les demi-points découlent de réponses situées entre deux choix. Par exemple, un journaliste qui aurait répondu « entre toujours et souvent » à une question, ou encore « 3 ou 4 sujets » plutôt que l'un ou l'autre de ces choix, représenterait 0.5 dans chacune des deux cases qu'il a mentionnées. Ce traitement permet de ne pas déformer les résultats lorsque les réponses sont nuancées. Le nombre total de réponses est toujours 8.

Dans le cadre de vos fonctions actuelles...

2.1 Combien de sujets traitez-vous en moyenne par jour ?

1	1 sujet
4	2 sujets
1.5	3 sujets
0.5	4 sujets
1	Plus de 4 sujets

2.2 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de faire le tour d'un sujet avant de rédiger et/ou de diffuser l'information ?

1	Toujours
5	Souvent
2	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

2.3 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils d'effectuer le suivi à moyen et long terme de dossiers politiques ?

1	Toujours
4	Souvent
3	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

2.4 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils de réaliser des enquêtes ou des reportages approfondis ?

	Toujours
1	Souvent
6	Parfois
1	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

2.5 Votre charge, vos conditions et votre contexte de travail vous permettent-ils d'explorer des sujets politiques originaux ?

	Toujours
3	Souvent
5	Parfois
	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

APPENDICE E

TABLEAUX DE RÉSULTATS POUR LE SEGMENT 3 DU QUESTIONNAIRE

Segment 3 : La diffusion de l'information politique

Pour toutes les questions de ce segment, les chiffres indiquent le nombre de journalistes ayant sélectionné chaque réponse. Les demi-points découlent de réponses situées entre deux choix. Par exemple, un journaliste qui aurait répondu « entre toujours et souvent » à une question, ou encore « 3 ou 4 sujets » plutôt que l'un ou l'autre de ces choix, représenterait 0.5 dans chacune des deux cases qu'il a mentionnées. Ce traitement permet de ne pas déformer les résultats lorsque les réponses sont nuancées. Le nombre total de réponses est 8, à l'exception des questions 3.1 et 3.4. Pour ces questions, il y a davantage ou moins de réponses, car chaque journaliste a indiqué tous les types de matériel et toutes les façons dont il ou elle participe ou ne participe pas à la diffusion de son matériel. Dans ces cas, les chiffres représentent donc le nombre de journalistes qui produisent ou effectuent chaque choix.

Dans le cadre de vos fonctions actuelles...

3.1 Quel type de matériel produisez-vous ? (Cochez ce qui vous concerne.)

8	Articles
3	Photos
1	Chroniques
4	Enquêtes
2	Entrées de blogue
4	Dossiers
3	Reportages multimédias
4	Entrées de microblogue (Twitter)
1	Vidéos
1	Son
1	Entrées de réseaux sociaux (Facebook)
1	Autre. Précisez : Breaking news

3.2 En moyenne, à quelle fréquence devez-vous produire du matériel pour la diffusion ? C'est-à-dire à combien d'heures de tombée (ou deadlines) êtes-vous soumis ?

	Moins de 1 fois par jour
5	1 fois par jour
2	2 fois par jour
	3 fois par jour
1	Plus de 3 fois par jour

3.3 Participez-vous directement à la diffusion de votre matériel ?

1	Toujours
1	Souvent
4	Parfois
2	Jamais
	Ne sais pas / Ne s'applique pas

3.4 Si oui, comment participez-vous à la diffusion de votre matériel ? (Cochez seulement ce qui vous concerne.)

Trois journalistes n'ont pas répondu à cette question, car aucun choix ne les concernait.

2	Mise en ligne (site Internet)
2	Blogue
	Mise en page
4	Microblogue (Twitter)
4	Entrevues pour d'autres médias
1	Réseaux sociaux (Facebook)
	Montage audio
1	Montage vidéo
	Montage photo
	Autre. Précisez :

3.5 Pour combien de plateformes préparez-vous des articles ou du matériel ?

1	1 plateforme
6	2 plateformes
	3 plateformes
1	Plus de 3 plateformes

3.6 Sur combien de plateformes les articles et le matériel que vous produisez sont-ils diffusés ?

	1 plateforme
7	2 plateformes
	3 plateformes
1	Plus de 3 plateformes

BIBLIOGRAPHIE

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., chapitre C-12, [En ligne].
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM (page consultée le 2 novembre 2010).

BAKER, Edwin (2002). « The Relationship of the Press to Democracy », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, p. 15-21.

BARBER, Benjamin (1997). *Démocratie Forte*. Paris : Desclée de Brouwer, Coll. Gouvernances démocratiques, 329 p.

BERNIER, Marc-François (2004). *Éthique et déontologie du journalisme*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 426 p.

_____ (2006). « L'idéal journalistique : comment des prescripteurs définissent le 'bon' message journalistique ». *Cahiers du journalisme*, no. 16, automne 2006, p. 8-45.

_____ (2008). *Journalistes au pays de la convergence. Sérénité, malaise et détresse dans la profession*, Québec: Presses de l'Université Laval, 193 p.

_____ (2010). « Les journalistes face à la convergence des médias au Québec : un aperçu des raisons d'un rejet massif ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4, p. 565-573.

BERNIER, Marc-François, François DEMERS, Alain LAVIGNE, Charles MOUMOUNI et Thierry WATINE (2005). *Pratiques novatrices en communication publique, Journalism, relations publiques et publicité*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 176 p.

BOULAY, Sophie (2002). « Les médias privilégient-ils leur mission démocratique ou économique? Une analyse de contenu des quotidiens montréalais », Mémoire de maîtrise en communication publique, Montréal : Université du Québec à Montréal, 129 p.

BRIN, Colette et Walter SODERLUND (2010). « Innovating in a Crisis : Canadian Media Actors Assess the State of Convergence ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4, p. 575-583.

CARBASSE, Renaud (2010). « Du solide et du concret : concentration de la propriété et convergence journalistique au sein du groupe Quebecor Média ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4, p. 585-594.

CAUCHON, Paul (2009). « Sarkozy vole au secours des journaux ». *Le Devoir*, édition du 31 janvier 2009, p. c4.

CENTRE D'ETUDES SUR LES MEDIAS. *Aperçu des règles et des débats relatifs à la concentration des médias au Québec et au Canada*, 8 p., [En ligne]. http://www.cem.ulaval.ca/concentration_medias/ (page consultée le 16 octobre 2010).

CHARAUDEAU, Patrick (2005). *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles-Paris : De Boeck, 258 p.

_____ (2006). « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérivés ». *Semen*, nov. 2006, no. 22, 14 p.

CHOMSKY, Noam et Edward HERMAN (1988). *Manufacturing Consent : The Political Economy of the Mass Media*, New York : Pantheon, 432 p.

COMITÉ CONSEIL SUR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DE L'INFORMATION (2003). *Les effets de la concentration des médias au Québec : Analyse et recommandations*, Rapport final, tome 1, Québec : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 35 p.

COMITE SENATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS (2004). *Rapport intérimaire sur les médias canadiens d'information*, Ottawa : Le Sénat du Canada, 114 p.

_____ (2006). *Rapport final sur les médias d'information canadiens*, volume 1, Ottawa : Le Sénat du Canada, 100 p.

_____ (2006). *Rapport final sur les médias d'information canadiens*, volume 2, Ottawa : Le Sénat du Canada, 138 p.

COMMISSION DE LA CULTURE (2001). *Mandat d'initiative portant sur la concentration de la presse*, Québec : Assemblée nationale du Québec, Secrétariat des commissions, 36 p.

CONSEIL DE PRESSE DU QUEBEC (2002). *Avis du Conseil de presse du Québec concernant le journalisme en ligne*, [En ligne].

http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=160&Itemid=61&P OSTBACK=b3B0aW9uPWNvbV9jb250ZW50JnRhc2s9Y2F0ZWdvcnkmc2VjdGlvbmlkPTUmaWQ9MjcmSXRIbWlkPTYxJmxhbmc9ZW4mZmlsdGVyPQ== (page consultée le 30 décembre 2011).

_____ (2003). *Les droits et responsabilités de la presse*, 3e édition, 34 p.

_____. *À propos du Conseil*, [En ligne].

http://www.conseildepresse.qc.ca/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=30&Itemid=145&lang=fr (page consultée le 22 août 2011).

CONSORTIUM CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES MEDIAS (2010). *State of the Media in Canada*, [En ligne]. <http://www.cmrccrm.ca/en/projects/StateoftheMediainCanada.htm> (page consultée le 19 avril 2011).

DEMERS, François (2005). « La convergence comme nouvelle pratique journalistique ». Chap. in Marc-François Bernier, François Demers, Alain Lavigne, Charles Moumouni et Thierry Watine, *Pratiques novatrices en communication publique, Journalisme, relations publiques et publicité*, Québec: Presses de l'Université Laval, p. 77-101.

DEVIRIEUX, Claude Jean (1986). « Pour assurer le droit à l'information : la vigilance de la profession », Chap. in Alain Prujiner et Florian Sauvageau (sous la dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal : Boréal, 258 p.

_____ (2009). *Manifeste pour le droit à l'information. De la manipulation à la législation*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 186 p.

ÉDITIONS INFOPRESSE (sous la dir.) (2011). *Guide annuel médias 2011*. Montréal : Éditions Infopresse, 152 p.

ELLUL, Jacques (1957). « Information et propagande », in Patrick Troude-Chastenet (sous la dir.), *La propagande. Communication et propagande*, Le Bouscat : L'Esprit du temps, p. 25-45.

_____ (1962). « Les conditions d'existence de la propagande », Chap. in *Propagandes*, Classiques des sciences sociales, Paris : Economica, réédition 1990, p. 105-136.

FALARDEAU, Louis (1986). « La liberté de presse, une liberté d'entreprise ? », Chap. in Alain Prujiner et Florian Sauvageau (sous la dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse*, Montréal : Boréal, 258 p.

GEORGE, Éric (2010). « Re-reading the Notion of 'Convergence' in Light of Recent Changes to the Culture and Communications Industries in Canada ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4, p. 555-564.

GINGRAS, Anne-Marie (1995). « Les médias comme espace public: enquête auprès des journalistes québécois ». *Communication*, vol. 16, no. 2, p. 15-36.

_____ (2002). « Espace public et pratiques journalistiques », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, p. 37-43.

_____ (2009). *Médias et démocratie. Le grand malentendu. 3^e édition revue et augmentée*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 290 p.

GIROUX, Daniel et Philippe MARCOTTE (2009). « L'information régionale, I- Le cas des quotidiens ». *Les Cahiers-médias*, no. 17, 71 p.

GIROUX, Daniel et Florian SAUVAGEAU (2005). *Concentration de la propriété, diversité de l'information et indépendance des rédactions*, Rapport remis au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Québec : Centre d'études sur les médias, 165 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie 1 de la Loi constitutionnelle de 1982, [En ligne]. http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/1.html#anchorbo-ga:l_1 (page consultée le 2 novembre 2010).

GUSSE, Isabelle (sous la dir.) (2006). *Diversité et indépendance des médias*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 291 p.

HABERMAS, Jürgen (1984). *The Theory of Communicative Action*, volume 1, Boston : Beacon Press, 469 p.

_____ (1986). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris : Payot, 324 p.

_____ (1992). « 'L'espace public' : 30 ans après ». *Quaderni*, no. 18, automne 1992, p. 161-191.

_____ (1994). « Three Normative Models of Democracy », In *Constellations*, vol. 1, n° 1, London: Blackwell Synergy, p. 1-10, [En ligne].
http://www.euro.ubbcluj.ro/.../habermas_3_normative_models_of_democracy.pdf (page consultée le 9 avril 2010).

_____ (2007). « Il faut sauver la presse de qualité ». *Le Monde*, édition du mardi 22 mai 2007, p. 19.

JACKSON, Joseph (1999). *La propriété des journaux au Canada: aperçu des études du Comité Davey et la Commission Kent*, Ottawa : Division des affaires politiques et sociales, [En ligne]. <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb9935-f.htm#CONCLUSIONtxt> (page consultée le 15 octobre 2010).

KOVACH, Bill et Tom ROSENSTIEL (2007). *The Elements of Journalism, What Newspeople Should Know and the Public Should Expect*, New York : Three Rivers Press, 269 p.

LAROSE, Yvon (2009). « La troisième vague ». *Au fil des évènements, le Journal de la Communauté universitaire de l'Université Laval*, Édition du 26 mars 2009, vol. 44, no. 26, [En ligne].
<http://www.aufil.ulaval.ca/articles/troisieme-vague-15671.html> (page consultée le 13 décembre 2009).

LEVY, David A. L. et Rasmus KLEIS NIELSEN (sous la dir.) (2010). *The Changing Business of Journalism and Its Implications for Democracy*, Oxford : Reuters Institute for the Study of Journalism, 152 p.

MARCOTTE, Philippe (2008). *La qualité du journalisme vue par ceux qui le pratiquent*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, 116 p.

MATTELART, Armand et Jean-Marie PIEMME (1980). *Télévision : enjeux sans frontières*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 231 p.

MAYER-SCHÖNBERGER, Viktor et Zarino ZAPPÀ (2011). *Participation and Power : Intermediaries of Open Data*, Conference paper, Berlin : 1st Berlin Symposium on Internet and Society, October 26th – 28th 2011, 23 p.

MIÈGE, Bernard (1997). *La société conquise par la communication. La communication entre l'industrie et l'espace public*, tome 2, Grenoble : PUG, 216 p.

MILNER, HENRY (2004). *La compétence civique, Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement démocratique*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 388 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2009). « La ministre St-Pierre confie un mandat de consultation sur l'avenir de l'information à Dominique Payette », *Communiqué du 13 novembre 2009*, [En ligne].
[http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&tx_ttnews\[tt_news\]=5285&cHash=0173031447](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2328&tx_ttnews[tt_news]=5285&cHash=0173031447) (page consultée le 22 novembre 2009).

_____ (2011). « La ministre St-Pierre annonce la tenue d'une consultation publique sur l'information d'intérêt public dans les médias », *Communiqué du 22 août 2011*, [En ligne].
[http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3323&tx_ttnews\[tt_news\]=5884&tx_ttnews\[backPid\]=3283&cHash=abecd333c6a2eb270475e64f8261ba](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3323&tx_ttnews[tt_news]=5884&tx_ttnews[backPid]=3283&cHash=abecd333c6a2eb270475e64f8261ba) (page consultée le 29 octobre 2011).

- _____ (2011). *Pour une information de service public, Orientations du ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine, Document de consultation*, Québec : MCCCCF, Direction des médias et des télécommunications, 18 p.
- MULHMANN, Géraldine (2006). *Du journalisme en démocratie*, Coll. « Petite bibliothèque Payot », Paris : Éditions Payot et Rivages, 445 p.
- NATIONS UNIES (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le 10 décembre 1948, [En ligne]. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/> (page consultée le 2 novembre 2010).
- ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (2010). *The Evolution of News and the Internet*, Paris : Direction de la Science, de la technologie et de l'industrie, OCDE, 98 p.
- PAYETTE, Dominique (sous la dir.) (2010). *L'information au Québec, un intérêt public*. Québec : Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec, 132 p.
- PETERSON, Theodore (1956). « The Social Responsibility Theory », Chap. in Fred S. Siebert, Theodore Peterson et Wilbur Schramm (sous la dir.), *Four Theories of the Press*, Chicago : University of Illinois Press, 153 p.
- PICARD, Robert G. (2004). « Commercialism and Newspaper Quality ». *Newspaper Research Journal*, vol. 25, no. 1, p. 54-65.
- POULET, Bernard (2009). *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Paris : Éditions Gallimard, 217 p.
- PRESSE CANADIENNE. « Quebecor se retire de la Presse Canadienne ». *Argent*, 12 mars 2009, [En ligne]. <http://argent.canoe.ca/lca/infos/quebec/archives/2009/03/20090312-060852.html> (page consultée le 30 décembre 2011).
- PRITCHARD, David (2002). « Objectivity, the Right to Know, and the Public Interest : Three Concepts in Search of a Theory », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, p. 45-55.
- PRITCHARD, David et Marc-François BERNIER (2010). « Media Convergence and Changes in Quebec Journalists' Professional Values ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, no. 4, p. 595-607.
- QUEBECOR. *Le journal gratuit 24 Heures célèbre ses 10 ans !*, 28 mars 2011 [En ligne]. <http://www.quebecor.com/en/node/1764> (page consultée le 15 octobre 2011).
- RATHER, Dan (2009). « The News Americans Need ». *The Washington Post*, édition du 9 août 2009, [En ligne]. <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2009/08/07/AR2009080703183.html#> (page consultée le 18 octobre 2010).
- SAINT-JEAN, Armande (2002). *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 299 p.

_____ (2002). « Quand la logique marchande prédomine », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, p. 123-129.

_____ (sous la dir.) (2003). *Les effets de la concentration des médias au Québec : problématique, recherche et consultations*, Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information, Rapport final, tome 2, Québec : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 82 p.

SAUVAGEAU, Florian (sous la dir.) (2001). *La concentration de la presse à l'ère de la « convergence »*. Dossier remis à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre du mandat portant sur *Les Impacts des mouvements de propriété dans l'industrie des médias*, Québec : Centre d'études sur les médias, 53 p.

_____ (2002). « Les réponses ne sont pas si importantes ; la discussion l'est davantage », in *Médias et vie démocratique, Séminaire tenu à Québec le 1^{er} novembre 2002*, Sainte-Foy : Centre d'études sur les médias, p. 9-12.

SÉNÉCAL, Michel (1995). *L'espace médiatique. Les communications à l'épreuve de la démocratie*, Montréal : Liber, 255 p.

SESSIONS STEP, Carl (2008). « Maybe It Is Time to Panic ». *American Journalism Review*, no. d'avril/mai 2008, [En ligne]. http://www.ajr.org/article_printable.asp?id=4491 (page consultée le 1^{er} février 2011).

SODERLUND, Walter C. et Kai HILDERBRANDT (sous la dir.) (2005). *Canadian Newspaper Ownership in the Era of Convergence. Rediscovering Social Responsibility*, Edmonton : The University of Alberta Press, 194 p.

SORMANY, Pierre (2000). *Le métier de journaliste. Guides des outils et des pratiques du journalisme au Québec*, Montréal : Boréal, 494 p.

TRUDEL, Pierre (1986). « Le droit du public à l'information », Chap. in Alain Prujiner et Florian Sauvageau (sous la dir.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal : Boréal, 258 p.

WADDELL, Christopher (2009). « The Future for the Canadian Media ». *Options politiques*, juin 2009, p. 16-20, [En ligne]. <http://www.irpp.org/po/archive/jun09/waddell.pdf> (page consultée le 19 avril 2011).

WINSECK, Dwayne (2010). « Financialization and the 'Crisis of the Media': The Rise and Fall of (Some) Media Conglomerates in Canada ». *Canadian Journal of Communication*, vol. 35, p. 365-393.

Autres :

Débats tenus lors de la plénière sur l'avenir des médias et l'intervention de l'État au congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec le 14 novembre 2009 à Sherbrooke.

Entrevues semi-dirigées réalisées en mai et juin 2011 auprès de huit journalistes affecté(e)s à l'information politique travaillant pour des quotidiens payants au Québec.